



**ANNONAY RHÔNE AGGLO**  
La Lombardière – BP 8  
07430 DAVEZIEUX

---

Expertise naturaliste des secteurs  
d’Orientation d’Aménagement et de  
Programmation (OAP)

**COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION  
ANNONAY RHÔNE AGGLO (07430)**

**EXPERTISE NATURALISTE**

**Mai 2023**



**Naturæ**  
Expertise en Écologie

Résidence le Saint-Marc  
15 rue Jules Vallès  
34200 SETE  
naturæ@groupelamo.fr  
04 48 14 00 13

## Table des matières

METHODOLOGIE.....	6
Caractérisation et cartographie.....	6
Zones humides .....	6
Calendrier des prospections.....	7
Limites de l'étude .....	7
DESCRIPTION DES HABITATS.....	8
Milieux anthropiques .....	8
Milieux ouverts.....	12
Milieux semi-ouverts et arbustifs.....	16
Milieux fermés et arborés .....	16
PRESENTATION DES SECTEURS D'OAP .....	23
OAP Grand murier .....	24
OAP Grosberty.....	29
OAP Vaure.....	34
OAP Sud gendarmerie .....	39
OAP Chemin de Prade .....	44
OAP Rue Pierre Coubertin .....	48
OAP Aérostation .....	52
OAP Les Pilles.....	56
OAP Chemin du lavoir.....	61
OAP Chirol .....	64
OAP Croix rouge.....	68
OAP Morel .....	72
OAP Le Rivet .....	75
OAP Le Rivet (extension) .....	79
OAP Rivet.....	84
OAP Rue du Lavoir .....	89
OAP La Lombardie .....	93
OAP Guilhots/Vieron .....	97
OAP Le Flacher.....	102
ZAE La Boissonette .....	106
OAP La Chapelle .....	115

ZAE Les Cluzeaux .....	119
OAP Frange ouest/Chemin de l’Auvergnat .....	123
OAP Frange ouest / Chemin de la Plaine .....	127
OAP La Gorre .....	130
OAP Cabanes .....	135
OAP Parking .....	139
ZAE Prablanc/Archier .....	143
OAP Centre village .....	146
ZAE Cru des pins - Menuiserie .....	150
ZAE Impasse des cars .....	153
OAP Rue du plantas .....	157
OAP Malherbe .....	161
OAP Rue du fraysse .....	165
ZAE La maza .....	169
ZAE Route d’Annonay .....	173
OAP Route du Puy .....	177
OAP Parc de loisirs .....	181
Mesures d’évitement et réduction .....	185
Liste des espèces méditerranéennes proscrites dans le cadre de l’aménagement .....	190

## Table des figures

Figure 1 : localisation de l'OAP Grand murier et espaces naturels remarquables. ....	24
Figure 2 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP Grand murier .....	28
Figure 3 : Localisation de l'OAP Grosberty et espaces naturels remarquables. ....	29
Figure 4 : Localisation de l'OAP Grosberty et espaces naturels remarquables. ....	33
Figure 5 : Localisation de l'OAP Vaure et espaces naturels remarquables. ....	34
Figure 6 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP Vaure .....	38
Figure 7 : Localisation de l'OAP Sud gendarmerie et espaces naturels remarquables. ....	39
Figure 8 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP sud gendarmerie .....	43
Figure 9 : Localisation de l'OAP chemin de prade et espaces naturels remarquables. ....	44
Figure 10 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP chemin de prade .....	47
Figure 11 : Localisation de l'OAP rue Pierre Coubertin et espaces naturels remarquables. ....	48
Figure 12 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP rue Pierre Coubertin. ....	51
Figure 13 : Localisation de l'OAP aérostation et espaces naturels remarquables .....	52
Figure 14 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP aérostation .....	55
Figure 15 : Localisation de l'OAP Les Pilles et espaces naturels remarquables .....	56

Figure 16 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP Les Pilles.....	60
Figure 17 : Localisation de l'OAP chemin du lavoir et espaces naturels remarquables. ....	61
Figure 18 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP chemin du lavoir.....	63
Figure 19 : Localisation de l'OAP chirol et espaces naturels remarquables. ....	64
Figure 20 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP chirol. ....	67
Figure 21 : Localisation de l'OAP croix rouge et espaces naturels remarquables. ....	68
Figure 22 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP croix rouge. ....	71
Figure 23 : Localisation de l'OAP morel et espaces naturels remarquables.....	72
Figure 24 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP morel.....	74
Figure 25 : Localisation de l'OAP le rivet et espaces naturels remarquables. ....	75
Figure 26 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP le rivet. ....	78
Figure 27 : Localisation de l'OAP le rivet extention et espaces naturels remarquables.....	79
Figure 28 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP le rivet extention.....	83
Figure 29 : Localisation de l'OAP rivet et espaces naturels remarquables.....	84
Figure 30 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP rivet.....	88
Figure 31 : Localisation de l'OAP rue du lavoir et espaces naturels remarquables.....	89
Figure 32 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP rue du lavoir. ....	92
Figure 33 : Localisation de l'OAP la Lombardie et espaces naturels remarquables. ....	93
Figure 34 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP la Lombardie .....	96
Figure 35 : Localisation de l'OAP Guihots /Vieron et espaces naturels remarquables. ....	97
Figure 36 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP Guihots /Vieron. ....	101
Figure 37 : Localisation de l'OAP le flacher et espaces naturels remarquables. ....	102
Figure 38 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP le flacher.....	105
Figure 39 : Localisation de l'OAP boissonette et espaces naturels remarquables. ....	106
Figure 40 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP boissonette. ....	110
Figure 41 : Localisation de l'OAP Le Pontet et espaces naturels remarquables.....	111
Figure 42 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP Le Pontet.....	114
Figure 43: Localisation d l'OAP la chapelle.....	115
Figure 44 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP la chapelle.....	118
Figure 45 : Localisation de l'OAP les cluzeaux et espaces naturels remarquables.....	119
Figure 46 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP les cluzeaux.....	122
Figure 47 : Localisation de l'OAP frange Ouest chemin de l'auvergnat et espaces naturels remarquables. ....	123
Figure 48 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP frange Ouest chemin de l'auvergnat....	126
Figure 49 : Localisation de l'OAP frange ouest chemin de la plaine et espaces naturels remarquables. ....	127
Figure 50 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP frange ouest chemin de la plaine. ....	129
Figure 51 : Localisation de l'OAP la gorre et espaces naturels remarquables.....	130

Figure 52 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP la gorre.....	134
Figure 53 : Localisation de l'OAP cabanes et espaces naturels remarquables.....	135
Figure 54 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP cabanes.....	138
Figure 55 : Localisation de l'OAP parking et espaces naturels remarquables.....	139
Figure 56 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP parking.....	142
Figure 57 : Localisation de l'OAP Prablanc / Archier et espaces naturels remarquables.....	143
Figure 58 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP Prablanc / Archier.....	145
Figure 59 : Localisation de l'OAP centre village et espaces naturels remarquables.....	146
Figure 60 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP centre village.....	149
Figure 61 : Localisation de l'OAP cru des pins menuiserie et espaces naturels remarquables.....	150
Figure 62 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP cru des pins menuiserie.....	152
Figure 63 : Localisation de l'OAP impasse des cars et espaces naturels remarquables.....	153
Figure 64 : Cartographie des habitats naturels sur l'OAP impasse des cars.....	156
Figure 65 : Localisation de l'OAP rue des plantas et espaces naturels remarquables.....	157
Figure 66 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP rue des plantas.....	160
Figure 67 : Localisation de l'OAP malherbe.....	161
Figure 68 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP malherbe.....	164
Figure 69: Localisation de l'OAP rue des fraysse et espaces naturels remarquables.....	165
Figure 70 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP rue des fraysse.....	168
Figure 71 : Localisation de l'OAP la maza et espaces naturels remarquables.....	169
Figure 72 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP la maza.....	172
Figure 73 : Localisation de l'OAP route d'Annonay et espaces naturels remarquables.....	173
Figure 74 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP route d'Annonay.....	176
Figure 75 : Localisation de l'OAP route du puy et espaces naturels remarquables.....	177
Figure 76 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP route du puy.....	180
Figure 77 : Localisation de l'OAP parc de loisir.....	181
Figure 78 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP parc de loisir.....	184
Figure 79 : Méthodologie de prospection à partir de la limite supposée de la zone humide (source : Guide d'identification et de délimitation des sols de zones humides, MEDDE 2013). .....	197

# METHODOLOGIE

## Caractérisation et cartographie des habitats naturels

Les trente-neuf secteurs concernés par une Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ont été prospectés par deux botanistes durant le mois d'avril 2023. En amont, une phase de recherches bibliographiques a permis de dresser une liste d'habitats potentiels sur les secteurs d'étude, notamment à partir de l'orthophotographie des secteurs et des données d'occupation du sol de l'OSCOM Auvergne-Rhône-Alpes (2018). Les prospections de terrain ont alors visé à vérifier les informations disponibles et à obtenir une meilleure analyse des habitats en présence. Cela a été réalisé sur la base de l'observation de la physionomie de la végétation (forêts, pelouses, etc.) et des cortèges d'espèces végétales présentes. Les expertises de terrain ont permis de cartographier les habitats à l'aide d'un logiciel SIG (Quantum GIS) selon la classification des habitats EUNIS « *European Nature Information System* » ou Système d'information européen sur la nature.

Au sein de chaque secteur, les espèces patrimoniales ont été particulièrement recherchées et leur identification a été réalisée sur le terrain à l'aide des ouvrages « *Flora Gallica*<sup>1</sup> » et « *Flore de France méditerranéenne continentale*<sup>2</sup> ». Les espèces patrimoniales correspondent ici aux plantes protégées (aux niveaux national et régional), menacées (listes rouges mondiale, nationale et régionale), rares ou déterminantes au titre des ZNIEFF régionales. Ces espèces patrimoniales sont pointées directement sur le terrain grâce un GPS et sont ensuite intégrées sur QGIS.

## Zones humides

Au sens de l'arrêté 24 juin 2008, un espace peut être considéré comme zone humide dès qu'il présente l'un des critères suivants :

1. **Critère « végétation »** qui, s'il existe, est caractérisé :
  - Soit par la dominance d'espèces indicatrices de zones humides (listées en annexe de cet arrêté et déterminées selon la méthodologie préconisée) ;
  - Soit par des communautés d'espèces végétales (« habitats »), caractéristiques de zones humides (également listées en annexe de cet arrêté) ;
2. **Critère « sol »** : correspondant à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant en annexe de cet arrêté et identifiés selon la méthode préconisée.

Les habitats potentiellement humides identifiés n'ont pas pu être finement analysés au vu de la saison précoce d'observation de la flore ne permettant pas d'apprécier correctement le cortège floristique. Ces secteurs ont donc été qualifiés de zone humide « pro parte » en l'absence d'information botanique ou pédologique complémentaire.

---

<sup>1</sup> Tison J.-M. & De Foucault B. (coords), 2014.- *Flora Gallica*. Flore de France. Biotope, Mèze, xx + 1196 p.

<sup>2</sup> Tison J.M., Jauzein P. & Michaud H. (coords), 2014 – *Flore méditerranéenne continentale*. Naturalia Publications, xx + 2080p.

## Calendrier des prospections

Le tableau ci-dessous présente le calendrier des prospections réalisées.

DATE	TAXON	EXPERT	METEO	MISSION
Du 03/04/2023 Au 07/04/2023	Flore Habitats naturels	Maïna CADORET	Ciel couvert à ensoleillé. Absence de vent. Température : 11-23°C.	Cartographie des habitats naturels Evaluation des enjeux floristiques potentiels

## Limites de l'étude

Le temps restreint alloué sur chaque secteur d'OAP ainsi que la période précoce des prospections botanistes (début avril) n'a pas permis de réaliser un inventaire exhaustif de la flore. En effet, la majorité des espèces n'étant pas identifiables. Une attention particulière a donc été apportée aux potentialités de présence d'espèces végétales patrimoniales. Ces potentialités s'analysent grâce au recoupement des données relevées sur le terrain (présence d'habitat d'espèces) et des données bibliographiques (données SINP communales principalement). Cette période précoce de prospection a également limité la caractérisation de certains habitats prairiaux et humides, où le cortège d'espèces présentes n'était pas observable et ne permettait pas de réaliser une analyse poussée des associations phytosociologiques.

# DESCRIPTION DES HABITATS

## Milieux anthropiques

Pelouses des parcs	EUNIS E2.64
<i>Directive Habitat : Hors directive</i>	
<p>EUNIS : Pelouses, généralement tondues, composées de graminées indigènes ou parfois exotiques, constituant des éléments des parcs urbains.</p> <p>Cet habitat d'origine anthropique se caractérise par un sol dominé par un couvert herbacé ras et peu diversifié.</p>	
Cet habitat anthropique et largement entretenu et ne présente pas d'enjeu local de conservation.	
<b>ENJEU LOCAL NUL</b>	

Zones piétinées	EUNIS H5.6
<i>Directive Habitat : Hors directive</i>	
<p>EUNIS : Sols nus résultant du piétinement par des humains ou par d'autres vertébrés, y compris les oiseaux.</p> <p>Cet habitat d'origine anthropique se caractérise par un sol dénudé du fait du passage répété d'engins motorisés, empêchant l'installation d'une flore et compactant le sol.</p> <p>Cet habitat se localise principalement aux abords des zones de dépôts de déchets.</p>	
Cet habitat à la végétation inexistante ne présente pas d'enjeu local de conservation.	
<b>ENJEU LOCAL FAIBLE</b>	

## Monocultures intensives

EUNIS I1.1

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Céréales et autres cultures occupant de grandes surfaces d'un seul tenant, dans des paysages d'openfields.

Des cultures de céréales en monoculture intensive sont présentées sur les communes de Félines, Peaugres, Boulieu-lès-Annonay, Talencieux, Quintenas. La diversité floristique est quasi nulle dans ces systèmes agricoles traités aux herbicides.



Cet habitat agricole ne présente aucun enjeu local de conservation au vu de son caractère anthropique et non propice à l'hébergement d'une biodiversité patrimoniale.

**ENJEU LOCAL NUL**

## Cultures mixtes des jardins maraîchers et horticulture

EUNIS I1.2

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Cultures intensives de légumes, de fleurs, de petits fruits, généralement des polycultures en bandes alternées. Elles comprennent les jardins ouvriers et les petits jardins maraîchers.

Quelques parcelles maraîchères de petites tailles et des jardins potagers de subsistance sont représentés au sein du territoire du PLUi Rhône Agglo. Ces habitats comportent essentiellement des espèces plantées et ornementales. Aux abords des cultures, des espèces messicoles peuvent cependant être présentes. Cet habitat peut également héberger la petite cotonnière (*Filago minima*), espèce protégée en AURA.



Cet habitat agricole présente un enjeu local de conservation faible au vu de son caractère anthropique.

**ENJEU LOCAL FAIBLE**

## Jardins ornementaux

EUNIS I2.21

*Directive Habitat : Hors directive*

EUNIS : Espaces adjacents à une habitation, plantés d'espèces ornementales : herbacées, arbustes, arbres, parterres de fleurs.

De nombreux secteurs d'OAP correspondent à des petits ou des grands jardins ornementaux. Ils sont majoritairement composés d'espèces plantées indigènes et exotiques, et de pelouses régulièrement tondues. Souvent clôturés et donc inaccessibles, la flore n'a pas pu être caractérisée sur ces habitats mais correspond globalement à des espèces communes et rudérales.



Cet habitat présente un enjeu local de conservation faible au vu de son caractère anthropique.

**ENJEU LOCAL FAIBLE**

## Zones bâties

EUNIS J

*Directive Habitat : Hors directive*

EUNIS : Constructions des zones bâties où les bâtiments, la voirie et d'autres surfaces imperméables occupent au moins 30% de la surface. Cette unité comprend les ensembles de constructions agricoles où la surface bâtie dépasse 1 ha.

Les zones artificialisées présentes sur l'aire d'étude correspondent à diverses habitations privées, routes et infrastructures agricoles. Un certain nombre de secteurs présentent également des constructions légères où l'on retrouve notamment des abris de stockages de matériels.



Cet habitat anthropisé ne présente pas d'enjeu de conservation.

**ENJEU LOCAL NUL**

## Murs en pierres sèches

EUNIS J1.31

*Directive Habitat : Hors directive*

EUNIS : Murs des vieilles villes et constructions similaires qui ne sont pas à l'abandon. Souvent avec des ptéridophytes. Les autres espèces possibles incluent *Parietaria judaica*, *Mercurialis annua*, *Hyoscyamus albus*, *Verbascum undulatum*, *Capparis spinosa* ssp. *spinosa*, *Micromeria juliana*, *Diplotaxis tenuifolia*, *Sedum album*, etc...

Cet habitat d'origine anthropique abrite ponctuellement plusieurs espèces de sédums (*Sedum brevifolium*, *Hylotelephium maximum*) ainsi que des joubarbes (*Sempervivum sp.*), et plusieurs espèces de fougères rupicoles (*Asplenium ceterach*, *A. trichomanes*).



Cet habitat présente un enjeu local de conservation faible en temps qu'habitat naturel, cependant c'est un habitat d'intérêt pour l'herpétofaune.

**ENJEU LOCAL FAIBLE**

### Eaux stagnantes artificielles

EUNIS J5.3

*Directive Habitat : Hors directive*

EUNIS : Cours d'eau et bassins artificiels, avec leurs réceptacles, contenant de l'eau douce sans écoulement perceptible.

Cet habitat d'origine anthropique est retrouvé sur deux parcelles, sur la commune de Boulieu-les-Annonay et Vernosc. Ces mares correspondent à d'anciens abreuvoirs et sont aujourd'hui toujours en eau. Une végétation humide composée de plusieurs individus matures de saules (*Salix sp.*) se développe aux abords.



Cet habitat d'origine anthropique présente un intérêt patrimonial et culturel dans le sens où il témoigne de l'activité pastorale de la région. De plus, ils représentent un intérêt pour la faune et notamment l'entomofaune et l'herpétofaune locale.

**ENJEU LOCAL MODERE**

### Dépôts de déchets

EUNIS J6

*Directive Habitat : Hors directive*

EUNIS : Décharges de déchets de matériaux de construction lorsqu'ils ne font pas partie de sites de construction ou de démolition, ou lorsqu'ils constituent, en raison de leur taille, un habitat séparé.

Cet habitat anthropique est régulièrement accompagné de cortèges d'espèces végétales rudérales (code EUNIS : E5.12).



Cet habitat présente un enjeu local de conservation faible au vu de son caractère anthropique.

**ENJEU LOCAL FAIBLE**

## Milieux ouverts

### Gazon médio-européens à orpins

EUNIS E1.111

Directive habitat : 6110-1

EUNIS : Gazons ouverts des sols détritiques des plaines et des collines des climats subocéaniques, tempérés ou subméditerranéens d'Europe occidentale et centrale, dominés par des espèces succulentes du genre *Sedum* ou riches en ces espèces.

Les pelouses sur dalles correspondent à des pelouses pionnières qui se forment sur des sols squelettiques où la roche est affleurante. On y trouve diverses espèces comme l'orpin blanc (*Sedum album*), l'orpin acre (*Sedum acre*), la drave printannière (*Draba verna*), la sabline à feuilles de serpolet (*Arenaria serpyllifolia*), la passerage à calice persistant (*Alyssum alyssoides*). Elles sont propices au cycle biologique de nombreuses espèces d'insectes.



Ces pelouses sont concernées par la Directive Habitat et à ce titre leur enjeu est considéré comme modéré.

**ENJEU LOCAL MODERE**

### Pelouses à *Brachypodium phoenicoides* x fourrés médio-européens sur sols riches

EUNIS E1.2A x F3.11

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Pelouses pérennes sèches, fermées, des sols eutrophes au sein des zones méso- et thermoméditerranéennes, souvent en situation post-culturelle, constituées de graminées relativement hautes et habituellement dominées par *Brachypodium phoenicoides*.

Sur le site d'étude, une pelouse de post-pâturage a été recolonisée par le Brachypode de Phénicie et est progressivement embroussaillée par des fourrés (*Rosa sp.*, *Crataegus monogyna*, *Rubus sp.*, etc).



Cet habitat post-culturel de transition possède une diversité floristique assez faible puisque dominé par le brachypode. L'enjeu de conservation est jugé faible.

**ENJEU LOCAL FAIBLE**

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Pâturages mésotrophes régulièrement pâturés, fertilisés et sur sols bien drainés, avec *Lolium perenne*, *Cynosurus cristatus*, *Poa spp.*, *Festuca spp.*, *Trifolium repens*, etc.

Sur les sites d'étude, ces secteurs correspondent à des pâturages ovins ou équins à la végétation herbacée rase hétérogène. On y observe des espèces nitrophiles telles que le ray-grass anglais (*Lolium perenne*), l'armoise des frères Verlots (*Artemisia verlotiorum*), le dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) ainsi que d'autres espèces supportant le piétinement telles que le plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*).



Composé d'espèces végétales communes en Europe à très vaste répartition géographique, cet habitat présente un enjeu de conservation faible sur l'ensemble du territoire.

**ENJEU LOCAL FAIBLE**

## Prairie de fauche planitiaires subatlantiques

EUNIS E2.22

Directive Habitat : Pelouse maigres de fauche - 6510

EUNIS : Prairies de fauche mésotrophes des basses altitudes d'Europe, fertilisées et bien drainées, avec *Arrhenatherum elatius*, *Trisetum flavescens*, *Daucus carota*, etc. Elles sont surtout caractéristiques des zones némorales et boréonémorales d'Europe.

Sur les sites d'étude, ces secteurs correspondent à des prairies fauchées dominées par de grandes herbacées telles que le fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), auquel se mêle d'autres espèces telles que la carotte sauvage (*Daucus carotta*), la centaurée jacée (*Centaurea jacea*).

On retrouve également cet habitat en mosaïque avec des fourrés à genêt à balais sur la commune de Saint-Julien-Vocance (Code EUNIS : E5.11 x F3.14).



Cet habitat d'intérêt communautaire héberge une flore diversifiée attirant une riche entomofaune ainsi que leurs prédateurs (oiseaux, chiroptères). Un enjeu faible à modéré est donc attribué à ces secteurs lorsqu'ils présentent une forte richesse floristique.

**ENJEU LOCAL FAIBLE A MODERE**

## Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles

EUNIS E5.11

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Peuplements herbacés se développant sur des terrains en déprise urbaine ou agricole, sur des terrains qui ont été repris sur les réseaux des transports ou sur des terrains qui étaient utilisés comme décharge.

Ces friches sont le plus souvent liées à des perturbations humaines et nécessitent des perturbations régulières pour se maintenir. En leur absence, ce milieu sera colonisé par des espèces à dominantes vivaces puis par des arbustes. Ces habitats abritent des plantes communes et sans enjeu mais avec une diversité élevée, notamment des espèces nectarifères, ce qui en fait un habitat intéressant pour les insectes pollinisateurs. Ces friches servent également d'habitats et de zones refuges pour divers invertébrés et oiseaux.



Les enjeux écologiques de ce milieu sont jugés globalement faibles. Cependant, dans les contextes urbains, péri-urbains ou encore dans les vallées agricoles intensives, ces friches sont en fortes régression, elles servent de refuges à la petite faune et participent à la continuité écologique.

**ENJEU LOCAL FAIBLE**

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Champs abandonnés ou en jachère et autres espaces interstitiels sur des sols perturbés.

Ces milieux résultent de l'abandon récent de terres agricoles ainsi que de jachères. Les espèces dominantes retrouvées sont le ray-grass (*Lolium perenne*), la carotte sauvage (*Daucus carotta*), localement on retrouve également des espèces pionnières telles que le trèfle incana (*Trifolium incanum*). Les quelques autres espèces présentes sont dites messicoles, c'est-à-dire affiliées aux cultures et adaptées à ces dernières. En effet elles réalisent généralement leur cycle de manière rapide, elles fleurissent et forment leurs fruits de la fin du printemps à l'été, avant les moissons, ou réalisent leur cycle plusieurs fois dans l'année. C'est le cas des Coquelicots (*Papaver rhoeas*) que l'on peut apercevoir en fleur à différentes périodes de l'année.

Cet habitat inclut les terres labourées nues (code EUNIS : I1.51).



On y retrouve des espèces comme le bleuet (*Cyanus segetum*), la matricaire (*Matricaria sp*), l'héliotrope d'Europe (*Heliotropium europaeum*) ou la luzerne cultivée (*Medicago sativa*). Cet habitat peut également héberger la petite cotonnière (*Filago minima*), espèce protégée en AURA.

Ces milieux agricoles ou post-cultureux présentent un enjeu de conservation faible localement puisque faiblement susceptible d'héberger des espèces à enjeux de conservation.

**ENJEU LOCAL FAIBLE**

## Milieux semi-ouverts et arbustifs

Fourrés médio-européens sur sols riches	EUNIS F3.11
<i>Directive Habitat : Hors directive</i>	
<p>EUNIS : Fourrés caducifoliés des Prunetalia d'Europe occidentale et centrale, formés par <i>Prunus spinosa</i>, <i>Prunus mahaleb</i>, <i>Rosa</i> spp., <i>Cornus mas</i>, <i>Crataegus</i> spp., etc. Ces fourrés sont caractéristiques des lisières forestières, des haies et des recolonisations forestières, se développant sur des sols relativement riches en nutriments, neutres ou calcaires.</p> <p>Sur les secteurs de projets ces fourrés arbustifs sont principalement composés de prunellier (<i>Prunus spinosa</i>) et de ronces (<i>Rubus</i> sp.). Par endroit, ils sont majoritairement constitués de ronces et sont de ce fait rattachés à l'habitat EUNIS F3.131, l'intérêt écologique de ces deux habitats rudéraux est identique.</p>	
<p>Cet habitat pionnier très largement répandu à l'échelle européenne ne présente pas d'intérêt floristique mais un intérêt en tant que zone refuge pour la petite faune, notamment pour les oiseaux qui apprécient les fourrés.</p>	
<b>ENJEU LOCAL FAIBLE</b>	

## Milieux fermés et arborés

Haie	EUNIS FA
<i>Directive Habitat : Hors directive</i>	
<p>EUNIS : Les haies sont des structures végétales linéaires situées essentiellement le long des voiries et des parcelles de prairies de fauche.</p> <p>Au sein de l'aire d'étude naturaliste un grand nombre de haies sont retrouvées. Elles peuvent être composées d'espèces indigènes ou plantées, et sont majoritairement pauvres en espèces. On y retrouve généralement des essences arborées comme le chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>), l'orme champêtre (<i>Ulmus minor</i>), le robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>) ainsi que le frêne élevé (<i>Fraxinus excelsior</i>).</p>	
<p>Retrouvées principalement au sein des systèmes agricoles, ces formations arborées limitent l'érosion du sol et sont un support de la biodiversité locale : elles représentent en effet d'importants réservoirs et corridors écologiques.</p>	
<p>Cet habitat présente un enjeu de conservation modéré au vu de la multiplicité de leurs fonctions, et notamment dans le maintien de la biodiversité locale. Leur préservation ainsi que leur reconstitution est un enjeu majeur du 21<sup>e</sup> siècle.</p>	
<b>ENJEU LOCAL MODERE</b>	

## Hêtraies neutrophiles médio-européennes

EUNIS G1.63

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Forêts de *Fagus sylvatica* et, dans les montagnes plus élevées, *Fagus sylvatica* et *Abies alba* ou *Fagus sylvatica*, *Abies alba* et *Picea abies*, développées sur des sols neutres ou quasi neutres, avec un humus doux (mull), des domaines médio-européen et atlantique d'Europe occidentale et d'Europe centrale septentrionale et moyenne.

Cet habitat correspond à des boisements composés de *fagus sylvatica*, sans couvert arbustif et à couvert herbacé réduit. Ces végétations d'altitudes ont été observées principalement sur la commune de Saint-Julien-Vocance. Une prospection en période favorable permettrait de préciser cet habitat et de le rattacher à un habitat d'intérêt communautaire.



Cet habitat forestier présente un intérêt non négligeable en tant que zone refuge pour la faune. De plus, les hêtraies matures sont régulièrement altérées par une gestion sylvicole défavorable (coupes à blanc, enrésinement), conduisant à une diminution de cet habitat. Un enjeu fort est ainsi attribué à cet habitat.

**ENJEU LOCAL FORT**

## Alignement d'arbres

EUNIS G5

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Peuplements d'arbres de plus de 5 m de haut ou ayant la possibilité d'atteindre cette hauteur, développés en bandes plus ou moins étroites et continues.

Cet habitat se compose pour la plupart du temps d'espèces monospécifiques et marque les limites parcellaires ou les voies d'accès, routes et chemins.

Cet habitat anthropique composé majoritairement d'espèces ornementales présente un enjeu de conservation faible.

**ENJEU LOCAL FAIBLE**

## Boisements à *Picea* et *Abies*

EUNIS G3.1

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Bois dominés par *Abies* ou *Picea*.

Cet habitat correspond à des boisements spontanés composés de sapin (*Abies alba*) et de douglas (*Pseudotsuga menziesii*). Ces végétations d'altitudes sont principalement observées sur la commune de Saint-Julien-Vocance.



Cet habitat résultant de la recolonisation récente par des espèces pionnières indigènes ne présente pas d'intérêt floristique et son enjeu de conservation est faible. Cependant, il présente un intérêt non négligeable en tant que zone refuge pour la faune.

**ENJEU LOCAL FAIBLE**

### Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés

EUNIS G5.2

*Directive Habitat : Hors directive*

EUNIS : Plantations et petits bois à exploitation intensive d'arbres feuillus caducifoliés d'une étendue ne dépassant pas 0,5 ha.

Contrairement à la description EUNIS, cet habitat correspond à des boisements spontanés composés d'espèces hétéroclites, d'arbres et de fourrés. On y retrouve du frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), du chêne pubescent (*Quercus pubescens*), des arbres fruitiers (*Prunus SP*), du prunellier (*Prunus spinosa*), des ronces (*Rubus SP*) et de la vigne (*Vitis vinifera*), et une grande proportion de robinier (*Robinia pseudoacacia*).



Cet habitat, résultant de la recolonisation récente par des espèces pionnières indigènes et cultivées, ne présente pas d'intérêt floristique et son enjeu de conservation est faible. Cependant, il présente un intérêt non négligeable en tant que zone refuge pour la petite faune, notamment pour les oiseaux appréciant les fourrés. Cet effet refuge est d'autant plus important que les fourrés et surtout les bois sont peu fréquents dans les environs de l'aire d'étude.

**ENJEU LOCAL FAIBLE**

### Petits bois anthropiques de conifères

EUNIS G5.2

*Directive Habitat : Hors directive*

EUNIS : Plantations et petits bois à exploitation de conifères d'une étendue ne dépassant pas 0,5 ha.

Contrairement à la description EUNIS, cet habitat correspond à des boisements spontanés composés de sapin (*Abies alba*) et de douglas (*Pseudotsuga menziesii*). Ces végétations d'altitudes sont principalement observées sur les communes de Saint-Julien-Vocance



Cet habitat résultant de la recolonisation récente par des espèces pionnières indigènes et cultivées ne présente pas d'intérêt floristique et son enjeu de conservation est faible. Cependant, il présente un intérêt non négligeable en tant que zone refuge pour la petite faune, notamment pour les oiseaux qui apprécient ces milieux.

**ENJEU LOCAL FAIBLE**

## Plantation de *Robinia*

EUNIS G1.C3

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Plantations et formations spontanées de *Robinia pseudacacia*.  
Végétation des alliances du Chelidonio-Robinion et du Balloto nigrae-Robinion.

Contrairement à ce que sous-entend le nom de cet habitat, ces forêts sont spontanées, composées uniquement de robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*), qui est une espèce invasive.

Cependant ces bois peuvent servir de refuge à la faune, y compris des espèces à enjeux comme la tourterelle des bois.



Cet habitat pionnier dominé par le robinier pseudo-accacia, espèce exotique envahissante, comporte un enjeu de conservation faible.

**ENJEU LOCAL FAIBLE**

## Pinèdes à *Pinus sylvestris* médio-européennes

EUNIS G3.42

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Forêts indigènes de *Pinus sylvestris* des plaines de l'Europe némorale, au sud du domaine planitiaire naturel principal, boréal et boréonémoral, non-alpigène, de *Picea abies*, des zones steppiques boisées adjacentes, et des sols siliceux des étages montagnards ou collinéens des massifs hercyniens d'Europe centrale et du système alpin oriental. Forêts mixtes acidophiles avec végétation de l'alliance du Dicrano-Pinion et *Festuca ovina* dominant dans la strate herbacée.

Cet habitat est principalement retrouvé sur la commune de Roiffieux sur un versant rocheux. Il accueille de jeunes individus de chênes pédonculés (*Quercus robur*) ainsi que du genêt à balais (*Cytisus scoparius*).



Ces boisements correspondent à des habitats transitoires herbergeant une diversité florale assez pauvre et homogène, son enjeu de conservation est jugé faible localement.

**ENJEU LOCAL FAIBLE**

## Frênaies post-culturelles

EUNIS G1.A29

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Forêts ou bois des régions climatiques subméditerranéennes, des étages supraméditerranéens, dans lesquels des espèces thermophiles caducifoliées ou semi-caducifoliées du genre *Quercus*, ou parfois du genre *Carpinus*, *Ostrya carpinifolia*, partagent la canopée principale avec des Pins thermophiles, des Genévriers ou des Cyprés.

Sur les secteurs d'OAP, cet habitat correspond à des petits bois composés d'espèces variées. On y retrouve majoritairement le chêne sessile (*Quercus petraea*), le pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), et d'autres espèces telles que la robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*) et le frêne élevé (*Fraxinus excelsior*).



Ces boisements correspondent à des habitats transitoires hébergeant une diversité florale assez pauvre et homogène, son enjeu de conservation est jugé faible localement.

**ENJEU LOCAL FAIBLE**

## Chênaies acidophiles thermophiles des chaînes hercyniennes occidentales

EUNIS G1.872

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Formations pionnières de *Fraxinus excelsior* occupant des terres agricoles abandonnées.

Au sein de l'intercommunalité d'Annonay, cet habitat se retrouve ponctuellement sur d'anciennes pâtures et friches agricoles. Il se compose essentiellement de jeunes individus de *fraxinus excelsior*.

C'est un stade évolutif transitoire entre des formations ouvertes et des habitats forestiers, qui est caractérisé par la dominance des espèces arborescentes et un cortège d'espèces correspondant à la formation en cours de colonisation. Il va évoluer vers un stade forestier plus mature : la chênaie blanche.



Ces boisements de transition liés à l'abandon des pratiques culturales présentent peu d'enjeu de conservation, en effet ils hébergent une biodiversité ordinaire qui n'est pas particulièrement sensible aux activités humaines.

**ENJEU LOCAL FAIBLE**

**Boisements mésotrophes et eutrophes à *Quercus*, *Caprinus*, *Fraxinus*, *Acer*, *Tilia*, *Ulmus* et boisements associés**

**EUNIS G1.A1**

*Directive Habitat : Hors directive*

EUNIS : Bois, avec une canopée typiquement mélangée, sur sol riche ou modérément riche. Cette unité comprend les bois dominés par *Acer*, *Carpinus*, *Fraxinus*, *Quercus* (surtout *Quercus petraea* et *Quercus robur*), *Tilia* et *Ulmus*.

De multiples secteurs présentent cet habitat. Ces boisements se développent sur les secteurs en déprise agricole et aux abords des zones urbaines. Ils se composent principalement de *Quercus robur*, *Fraxinus excelsior*, de *Prunus sp.* et de *Robinier pseudoacacia*. Les strates arbustives et herbacées sont bien représentées, offrant à cet habitat naturel une bonne fonctionnalité écologique en termes de réservoir de biodiversité, mais aussi de continuité écologique en dépit de sa faible diversité floristique.



En certains secteurs ces boisements sont d'avantage préservés et ce grâce à la pente du terrain ou à son inaccessibilité, leur attribuant une maturité supérieure. Dans ce cas précis, ces végétations sont rattachées à l'habitat « Frênaie-chênaie subatlantique à *Primula eliator* (code EUNIS : G1.A112) et présente un enjeu modéré.

Ces boisements sont relativement répandus sur le territoire et renferment généralement une flore assez pauvre et homogène. Néanmoins, ces boisements sont d'importantes zones refuge pour la biodiversité locale, et les pressions anthropiques croissantes pesant sur les habitats forestiers justifient un enjeu de conservation modéré localement. Enfin, c'est dans leur stades matures et peu exploitées (G1.A13) que ces boisements sont susceptibles d'accueillir les cortèges végétaux les plus intéressants d'un point de vue patrimoniale. Un enjeu de conservation fort est ainsi attribué à ces formations.

**ENJEU LOCAL MODERE A FORT**

**Châtaigneraies à *Castanea sativa* X Frênaie-chênaie subatlantique à *Primula eliator***

**EUNIS G1.7 D x G1.A1**

*Directive Habitat : Hors directive*

EUNIS : Bois, avec une canopée typiquement mélangée, sur sol riche ou modérément riche. Cette unité comprend les bois dominés par *Acer*, *Carpinus*, *Fraxinus*, *Quercus* (surtout *Quercus petraea* et *Quercus robur*), *Tilia* et *Ulmus*. X Forêts supraméditerranéennes et subméditerranéennes dominées par *Castanea sativa* et plantations anciennes avec un sous-étage semi-naturel.



Un secteur préservé comporte cet habitat sur la commune de Vocance. De nombreux individus de *Fraxinus excelsior*, *Quercus robur*, *Acer platanoides* ainsi que des individus matures de *Castanea sativa*. La strate herbacée contient de nombreux pieds de *Primula eliator*.

Ces boisements sont d'importantes zone refuge pour la biodiversité locale, et les pressions anthropiques croissantes pesant sur les habitats forestiers justifient un enjeu de conservation modéré localement.

**ENJEU LOCAL MODERE**

**Vergers d'arbres fruitiers**

**EUNIS G1.D**

*Directive Habitat : Hors directive*

EUNIS : Peuplements d'arbres cultivés pour la production de fruits ou de fleurs, fournissant une couverture arborée permanente une fois arrivés à maturité. Les vergers anciens à culture extensive sont des habitats qui hébergent une faune et une flore riches.

Quelques secteurs d'OAP comportent des vergers. Souvent de petite taille, ceux-ci sont majoritairement composés de différentes espèces du genre *Prunus*, telles que le cerisier (*Prunus cerasus*), le prunier (*Prunus prunus*), poirier (*Prunus pyrus*), et de pommiers (*Malus sp.*).

Cet habitat est parfois retrouvé à l'abandon et mêlé à l'habitat F3.11 « Fourrés médio-européens sur sols riches ».



Cet habitat agricole anthropisé se compose d'espèces plantées et présente un enjeu de conservation faible à l'échelle du territoire.

**ENJEU LOCAL FAIBLE**

**Bois des ruisseaux à *Fraxinus* et *Alnus***

**EUNIS G1.211**

*Directive Habitat : Hors directive*

EUNIS : Formations de *Fraxinus excelsior* et d'*Alnus glutinosa* des sources et des petits ruisseaux d'Europe moyenne atlantique, subatlantique et subcontinentale, généralement dominées par le Frêne, avec *Carex remota*, *Carex pendula*, *Carex strigosa*, *Equisetum telmateia*, *Rumex sanguineus*, *Lysimachia nemorum*, *Cardamine amara*, *Chrysosplenium oppositifolium*, *Chrysosplenium alternifolium*, *Impatiens noli-tangere*, *Ribes rubrum*.

Cet habitat est retrouvé le long du ruisseau sur la commune de Villevocance. Il se compose d'individus matures de frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et d'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*). Cette ripisylve est en bon état de conservation.



Ces boisements rivulaires correspondent à des habitats en forte régression, l'enjeu de conservation est fort localement.

**ENJEU LOCAL FORT**

# PRESENTATION DES SECTEURS D'OAP

# OAP Grand murier

## 1. Commune d'Annonay



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
- Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

- Corridors terrestres
- Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoirs de biodiversité (forêt)
- Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

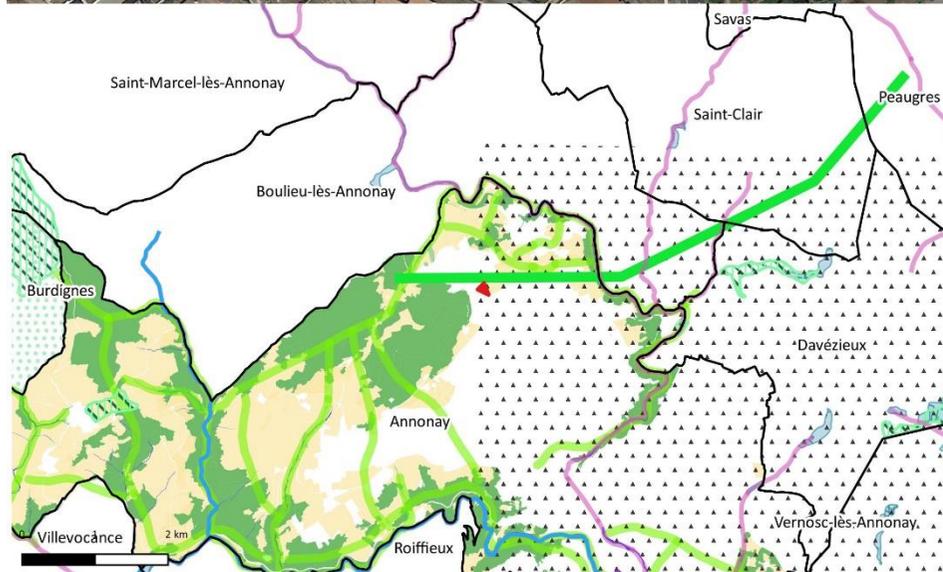


Figure 1 : localisation de l'OAP Grand murier et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « Grand murier » se localise au nord-ouest de la commune d'Annonay, entre la D221 et la rue de la Croisette. Il se compose d'habitats semi-naturels agricoles et post-culturels. La parcelle au sud de l'OAP correspond à une jachère récemment labourée. Au nord, on retrouve respectivement une jachère récemment labourée ainsi qu'une friche post-culturelle récente, cette dernière est dominée par des espèces rudérales communes pour le département. Cette friche est assez représentative de ces milieux, et possède quelques zones particulièrement sèches dominées par des Piloselles (*Pilosella sp.*).

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<p><b>Habitats naturels constituant l'OAP</b></p>	<p>Pâturages permanents mésotrophes - <i>code EUNIS : E2.1</i> : Cet habitat comporte une diversité végétale très faible. En effet, le couvert végétal est très réduit en raison de la pression de pâturage. Seules quelques espèces nitrophiles indigènes (cirse des champs, dactyle aggloméré) se développent dans le champ.</p> <p>Frênaies post culturale – <i>code EUNIS : G1.A29</i> : Ponctuellement au cœur de la pâture des patchs de frênes embroussaillés avec quelques saules (<i>Salix triandra.</i>) sont observables.</p> <p><b>Friches – code EUNIS : I1.5</b> : Cet habitat correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers principalement la carotte (<i>Daucus carota</i>) ou le plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>). On retrouve également le millepertuis (<i>Hypericum perforatum</i>), l'achillée millefeuilles (<i>Achillea millefolium</i>) ou encore le dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata subsp. Glomerata</i>).</p> <p><b>Fourrés médio-européens sur sols riches – code EUNIS : F3.11</b> : Cet habitat est dominé par les ronces (<i>Rubus sp.</i>) et l'aubépine (<i>Rosa canina</i>).</p> <p><b>Murs des vieilles villes – code EUNIS : J1.31</b> : Les murets en pierres sèche hébergent localement principalement du lierre (<i>Hedera helix</i>).</p>
---	---

	<b>Autres</b> : Les habitats restant n'accueillent pas de végétation et comprennent des routes et voies d'accès.
<b>Flore</b>	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
<b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b>	Enjeux écologiques faibles. Les habitats en présence sont communs et peu propices à l'installation d'une biodiversité rare et patrimoniale.  Cependant, plusieurs saules ( <i>Salix triandra</i> ) se développent à l'ouest de la parcelle. Cette espèce est indicatrice de zone humide, le secteur n'ayant été prospecté que depuis l'extérieur (présence de chevaux), une appréhension du site plus minutieuse devra être apportée afin d'inférer ou confirmer la présence de zone humide en ce secteur.  De plus, les murets en pierres sèches présentent un intérêt pour l'herpétofaune.
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<b>Le secteur possède une faible fonctionnalité écologique.</b> Cependant, les pâturages et friches sont classés comme réservoir de biodiversité (prairies-milieux ouvertes) par la commune d'Annonay.
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	Incidences prévisibles jugées faibles. Des friches et milieux agricoles seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont jugées faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.
<b>Mesures (ERC)</b>	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :  1. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.  2. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.

- |  |  |
|--|--|
|  | 3. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. |
|  | 4. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.            |
|  | 5. <b>MR08</b> : Réaliser un inventaire floristique en période favorable.          |



*Pâturage équin avec patch de frênaie et saules*



*Friche herbacée*



*Fourrés arbustifs*

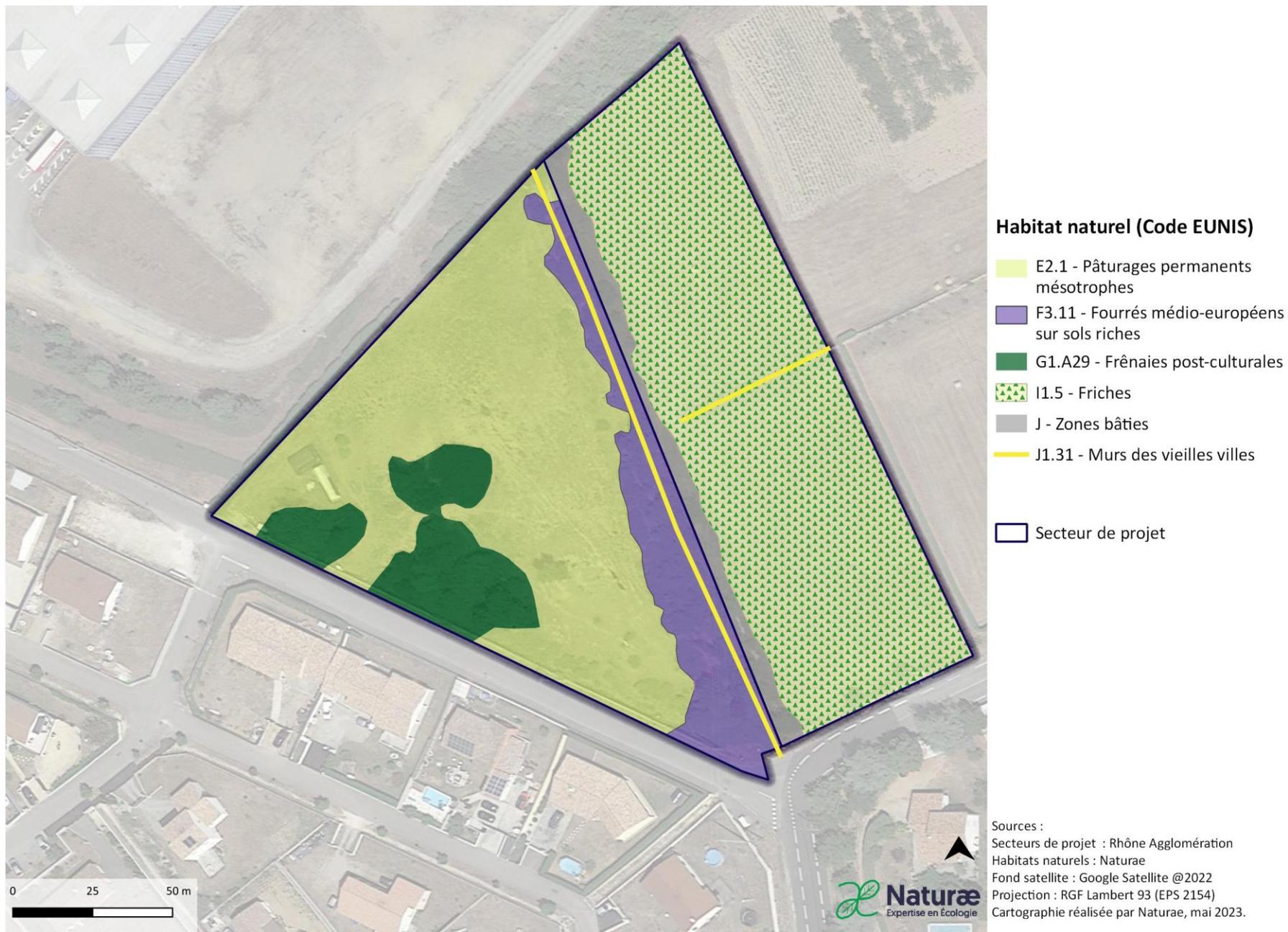


Figure 2 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP Grand murier

# OAP Grosberty

## 2. Commune d'Annonay



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
- Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

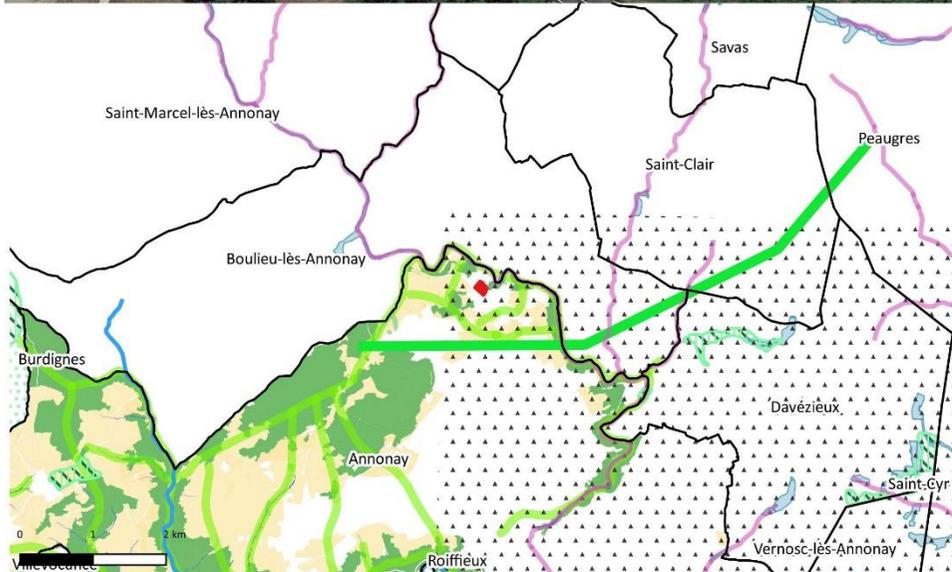
- Corridors terrestres
- Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoirs de biodiversité (forêt)
- Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 3 : Localisation de l'OAP Grosberty et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « Grosberty » se localise au nord de la commune d'Annonay, dans un secteur agri-naturel avec quelques habitations éparses. Il se compose d'un habitat boisé et post-cultureux (prairie de fauche). Ce milieu est dominé par des espèces prairiales communes pour le département.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<p><b>Habitats naturels constituant l'OAP</b></p>	<p><b>Prairies de fauche planitaires subatlantiques : code EUNIS – E2.22</b> : Les espèces dominantes observées à cette période de l'année sont le fromental (<i>Arrhenatherum elatius</i>), le plantin lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>), le trèfle incana (<i>Trifolium incanum</i>). En lisière, des espèces ombrophiles telle que le coucou (<i>Primula eliator</i>) sont également présentes.</p> <p><b>Fourrés médio-européens sur sols riches – code EUNIS : F3.11</b> : Cet habitat est dominé par les ronces (<i>Rubus sp.</i>) et le prunelier (<i>Prunus spinosa</i>).</p> <p><b>Boisements mésotrophes et eutrophes à <i>Quercus, Caprinus, Fraxinus, Acer, Tilia et Ulmus</i> – code EUNIS : G1.A</b> : Cet habitat constitue les bordures de la parcelle et résulte de l'évolution d'anciennes haies bocagères. Il se compose principalement d'individus matures de chêne pédonculés (<i>Quercus robur</i>), de frêne élevés (<i>Fraxinus excelsior</i>), et d'érable plane (<i>Acer platanifolius</i>).</p> <p>Autres habitats : Alignement de tilleuls (G5.1)</p>
<p><b>Flore</b></p>	<p>La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique modérée. Les espèces sont communes et au sein des prairies, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.</p>
<p><b>Enjeux milieux naturels</b></p>	<p>Enjeux écologiques modérés. Les boisements matures et les prairies de fauches présentent un enjeu de conservation modéré.</p>

<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<b>Le secteur possède une bonne fonctionnalité écologique.</b> Situé dans un secteur d'habitation peu dense, à dominante agricole, ce secteur possède une bonne fonctionnalité écologique. De plus, les boisements font partie d'un réservoir de biodiversité à l'échelle de la commune, et notamment les boisements situés à l'est puisqu'ils sont identifiés au SRCE.
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	<b>Incidences prévisibles jugées modérées si les boisements sont impactés.</b> Les boisements sont à préserver au maximum.
<b>Mesures (ERC)</b>	<p>Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>6. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.</li> <li>7. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.</li> <li>8. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.</li> <li>9. <b>MR04</b> : Intervention d'un chiroptérologue avant destruction des gîtes potentiels arboricoles et bâtis.</li> <li>10. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.</li> </ol>



*Prairie de fauche avec boisement*



*Haie de chêne et de frênes*



*Fourrés arbustifs*

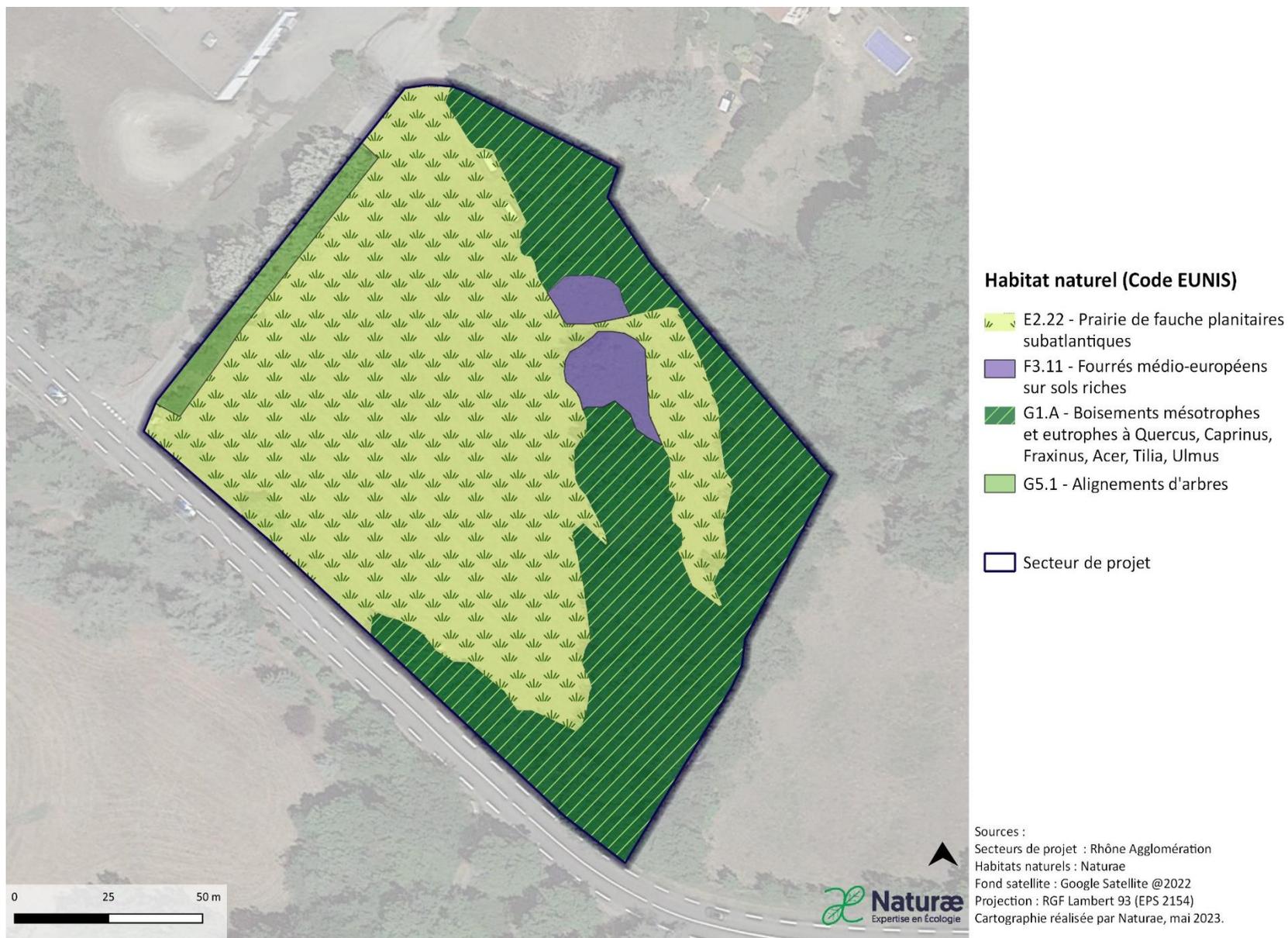
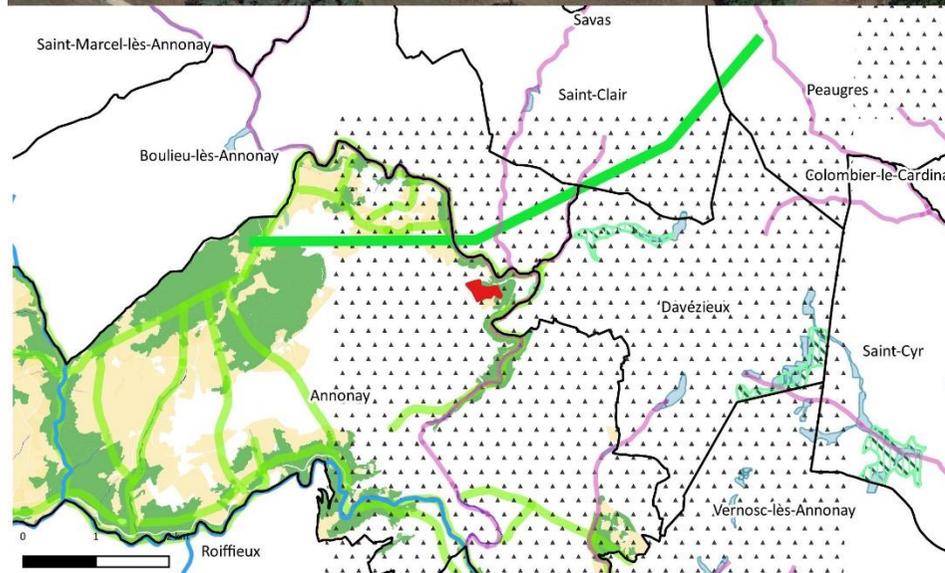


Figure 4 : Localisation de l'OAP Grosberty et espaces naturels remarquables.



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
- Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

- Corridors terrestres
- Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoirs de biodiversité (forêt)
- Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 5 : Localisation de l'OAP Vaure et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « Vaure » se localise à l'est de la commune d'Annonay, sur une parcelle située entre l'impasse François Mirbel et la rue Mathieu Duret, dans un secteur résidentiel encore dominé par les milieux naturels et agricoles. Il se compose d'un habitat semi-naturel agricole (prairies de fauche) et de boisements matures. L'analyse fine des habitats naturels et de la flore n'a cependant pas été réalisée car ce secteur n'a pu être observé que depuis l'extérieur, la parcelle étant privée et inaccessible.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<p><b>Prairies de fauche planitaires subatlantiques : code EUNIS – E2.22</b> : Les espèces dominantes observées sont le fromental (<i>Arrhenatherum elatius</i>), le plantin lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>), le trèfle incana (<i>Trifolium incanum</i>). En lisière, des espèces ombrophiles telles que le coucou (<i>Primula eliator</i>) sont également présentes.</p> <p><b>Frênaies-chênaies subatlantiques à <i>Primula eliator</i> – code EUNIS : G1.A</b> : Cet habitat constitue les bordures de la parcelle et se trouve en continuité avec le boisement limitrophe à l'est. Il se compose principalement d'individus matures de chênes pédonculés (<i>Quercus robur</i>), de frênes élevés (<i>Fraxinus excelsior</i>), et d'érables planes (<i>Acer platanifolius</i>) mais aussi de cèdres de l'Atlas (<i>Cedrus atlantica</i>).</p> <p><b>Autres</b> : L'habitat minoritaire correspond à une petite haie peu diversifiée bordant la rue Mathieu Duret (code EUNIS – FA)</p>
<b>Flore</b>	<p>La flore n'a pas pu être observée. Cependant, au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.</p>
<b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b>	<p>Enjeu écologique modéré à fort : Les milieux ouverts (prairie de fauche) présentent des enjeux modérés de conservation car susceptible d'héberger une entomofaune et une avifaune patrimoniale. Les boisements de chênes présentent des enjeux modérés à fort de conservation, en effet ce boisement dense représente un petit réservoir de biodiversité à l'échelle communale et accueille potentiellement des espèces de chauves-souris patrimoniales.</p>
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<p><b>Le secteur possède une bonne fonctionnalité écologique.</b> Situé dans un secteur d'habitation peu dense, à dominante agricole, ce secteur possède une bonne fonctionnalité écologique à l'échelle du territoire.</p>

	De plus, les friches sont classées comme réservoir de biodiversité (prairies-milieux ouverts) par la commune. Certains boisements situés sur la limite est de l'OAP sont également identifiés au SRCE comme réservoir (forêt).
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	Incidences prévisibles jugées modéré à forte. Des prairies et boisements matures seront impactés par l'urbanisation du secteur.
<b>Mesures (ERC)</b>	<p>Mesures de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :</p> <p>11. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.</p> <p>12. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.</p> <p>13. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.</p> <p>14. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.</p>



*Prairie de fauche*



*Frêne-chênaie avec cèdres de l'Atlas*

Expertise flore et habitats naturels

PLUiH Annonay Rhône Agglo

Habitat naturel (Code EUNIS)

-  E2.22 - Prairie de fauche planitaires subatlantiques
-  FA - Haies
-  G1.A13 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primula elatior

 Secteur de projet

Sources :  
Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
Habitats naturels : Naturae  
Fond satellite : Google Satellite @2022  
Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
Cartographie réalisée par Naturae, mai 2023.

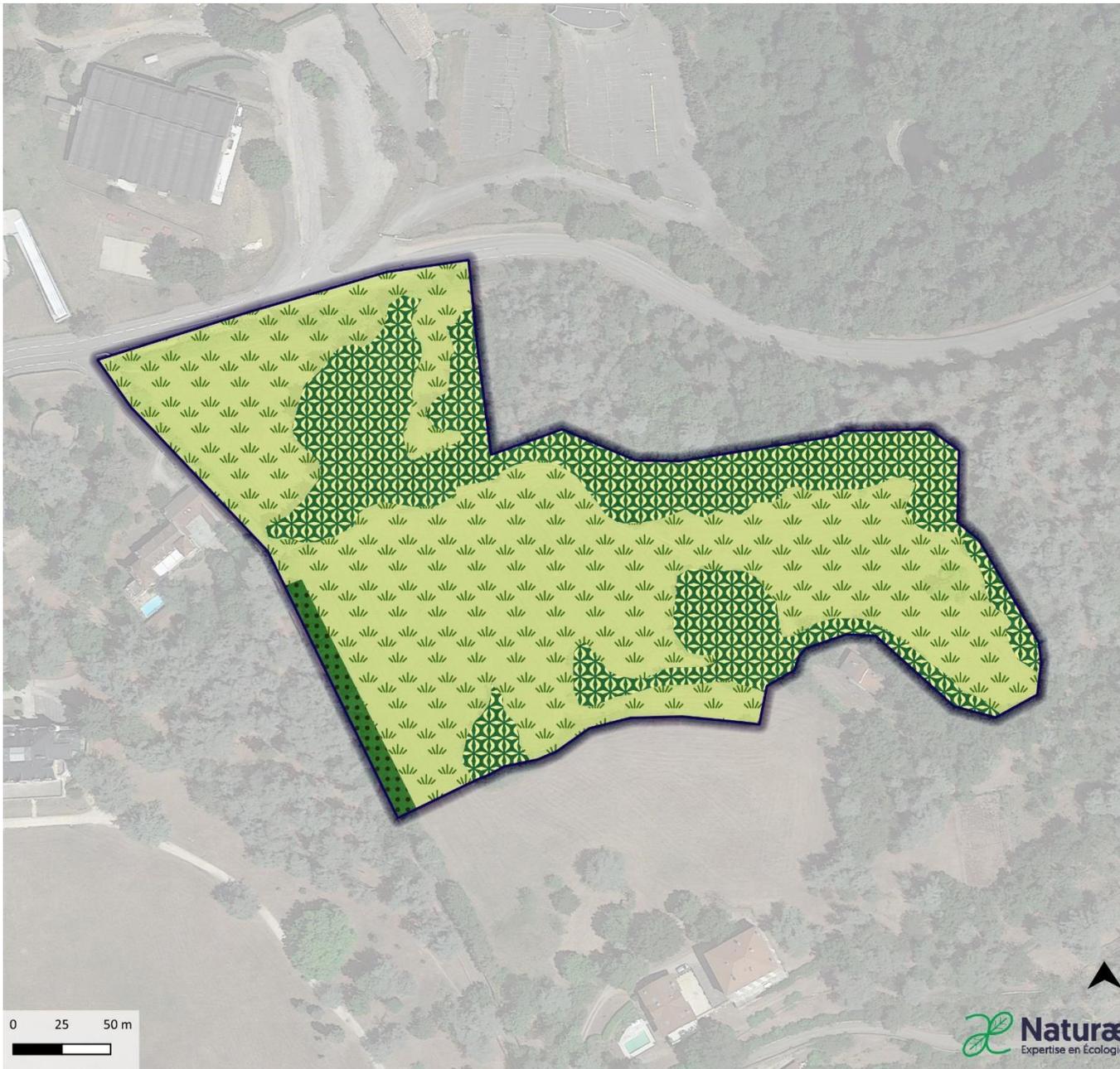
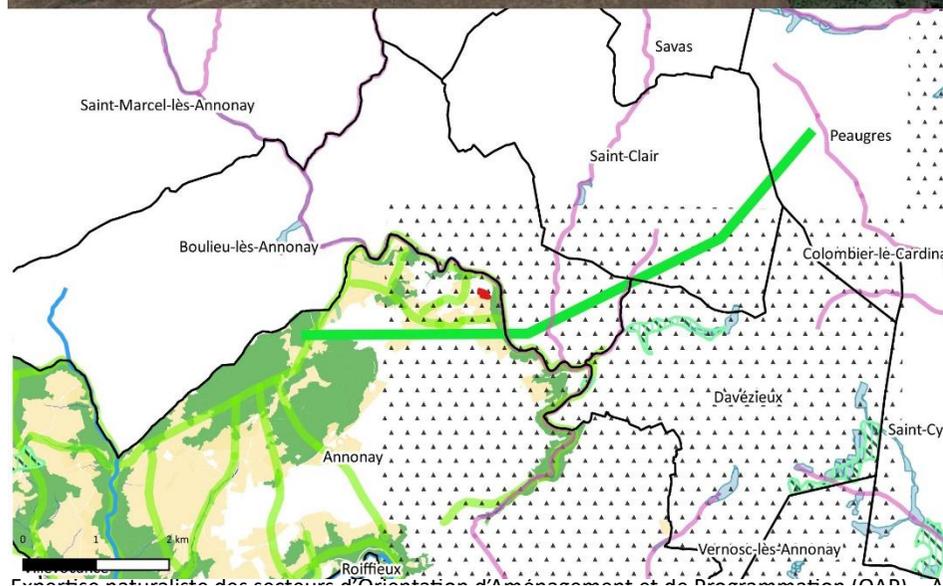


Figure 6 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP Vaure.



- Trame Verte et Bleue du SRCE**
- Trame Verte**
- Corridors écologiques
  - Réservoirs de biodiversité
- Trame Bleue**
- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
  - Corridors aquatiques (cours d'eau)
- TVB communale d'Annonay**
- Corridors terrestres
  - Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
  - Réservoirs de biodiversité (forêt)
  - Réservoirs de biodiversité (zone humide)



### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 7 : Localisation de l'OAP Sud gendarmerie et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « BOA\_4 » se localise au sud de la tache urbaine de Boulieu-lès-Annonay, sur une parcelle enclavée entre plusieurs habitations au nord et par la rue de la Gare au sud. Il se compose d'une pelouse privée régulièrement tondue. Aucune expertise n'a été réalisée sur cette portion en raison de l'inaccessibilité du site. Au sud, l'OAP est composée d'un petit boisement pionnier. La flore détectée sur les portions prospectées se compose majoritairement d'espèces pionnières et communes pour le département.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<p><b>Habitats naturels constituant l'OAP</b></p>	<p><b>Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles – code EUNIS : E5.11</b> : Cet habitat correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers tels que la carotte (<i>Daucus carotta</i>), le chiendent pied-de-poule (<i>Cynodon dactylon</i>), le plantin lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>) ou encore le ray-grass anglais (<i>Lolium perenne</i>).</p> <p><b>Boisements mésotrophes et eutrophes – code EUNIS : G1.A1</b> : Cet habitat arboré se localise aux abords de la parcelle sur sa limite est et se compose essentiellement de frêne et de chêne, on retrouve également des espèces pionnières telles que le robinier pseudo-acacia.</p> <p><b>Gazon médio-européens à orpins – code EUNIS : E1.111</b> : Cet habitat se développe aux abords et sur les dalles granitiques rocheuses affleurantes au centre de la parcelle. Un cortège d'espèce xérophiiles s'y développe.</p> <p>Autres habitats : <b>Fourré à pruneliers et ronciers</b> (code EUNIS : F3.111) et <b>petit bâti abandonné en pierre</b> (code EUNIS : J)</p>
<p><b>Flore</b></p>	<p>La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.</p>
<p><b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b></p>	<p>Enjeu écologique modéré : Les milieux ouverts présentent des enjeux faibles de conservation, en revanche ponctuellement au centre du site la dalle rocheuse est affleurante ce qui conduit à l'installation d'une végétation caractéristique. Cet habitat est inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitat.</p> <p>Les haies arborées présentent également un enjeu de conservation en tant que continuité écologique.</p>

<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<p><b>Le secteur possède une bonne fonctionnalité écologique.</b> Situé dans un secteur d'habitation peu dense, à dominante agricole, ce secteur possède une bonne fonctionnalité écologique à l'échelle du territoire.</p> <p>De plus, les friches sont classées comme réservoir de biodiversité (prairies-milieus ouverts) par la commune.</p>
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	<p>Incidences prévisibles jugées modéré. Des friches et milieux herbacés xériques seront impactés par l'urbanisation du secteur.</p>
<b>Mesures (ERC)</b>	<p>Mesures de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :</p> <p>15. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.</p> <p>16. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.</p> <p>17. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.</p> <p>18. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.</p>



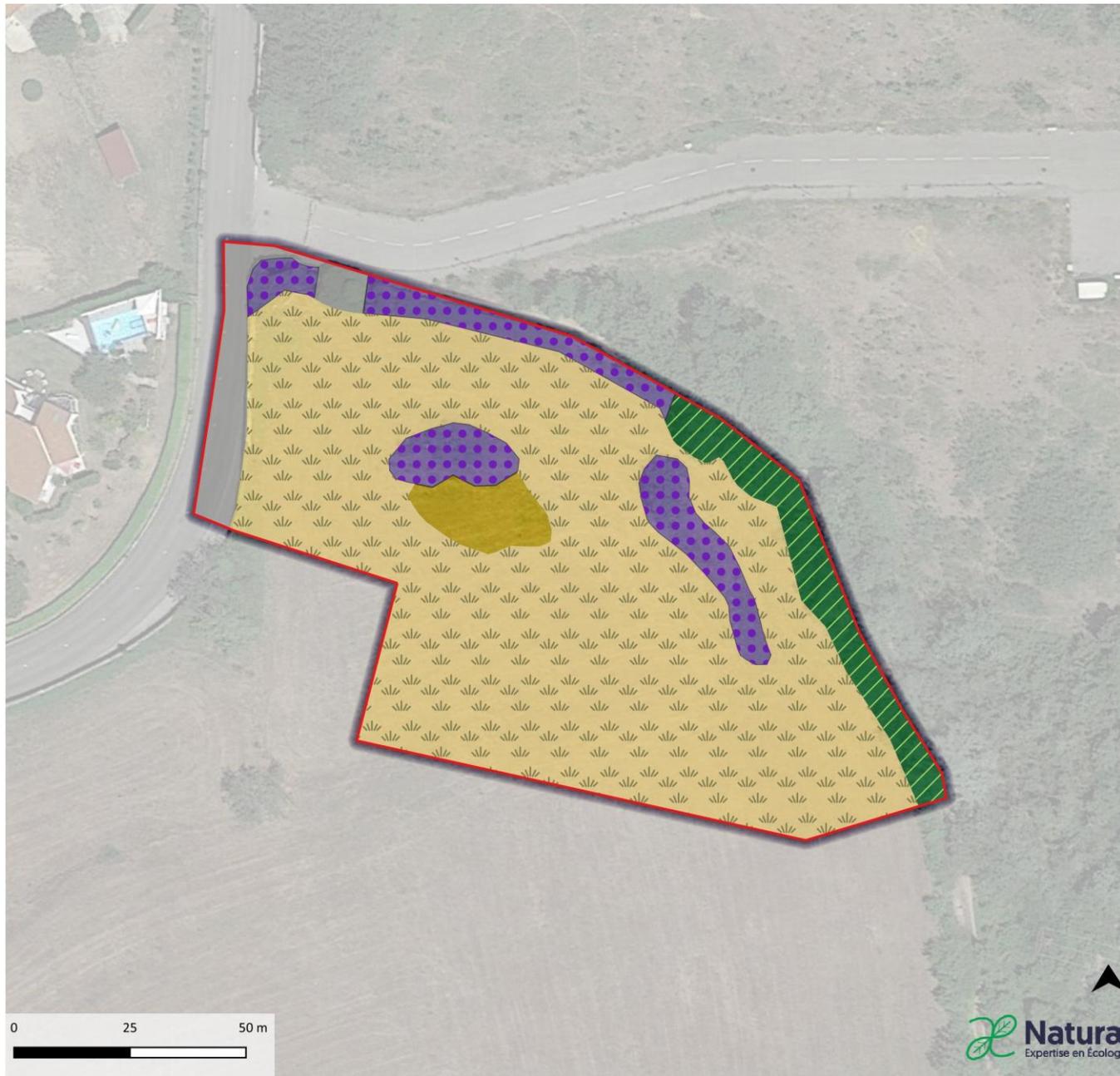
*Petit bâti en ruine recouvert de lierre*



*Boisement mésotrophe à Quercus et Fraxinus avec friches herbacées*



*Petit fourré à pruneliers et ronces*



**Habitat naturel (Code EUNIS)**

- E1.111 - Gazon médio-européens à orpins
- E5.11 - Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles
- F3.11 - Fourrés médio-européens sur sols riches
- G1.A - Boisements mésotrophes et eutrophes à Quercus, Caprinus, Fraxinus, Acer, Tilia, Ulmus
- J - Zones bâties

Secteur de projet

Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 Habitats naturels : Naturaë  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturaë, mai 2023.

Figure 8 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP sud gendarmerie.

# OAP Chemin de Prade

## 5. Commune d'Annonay



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
- Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

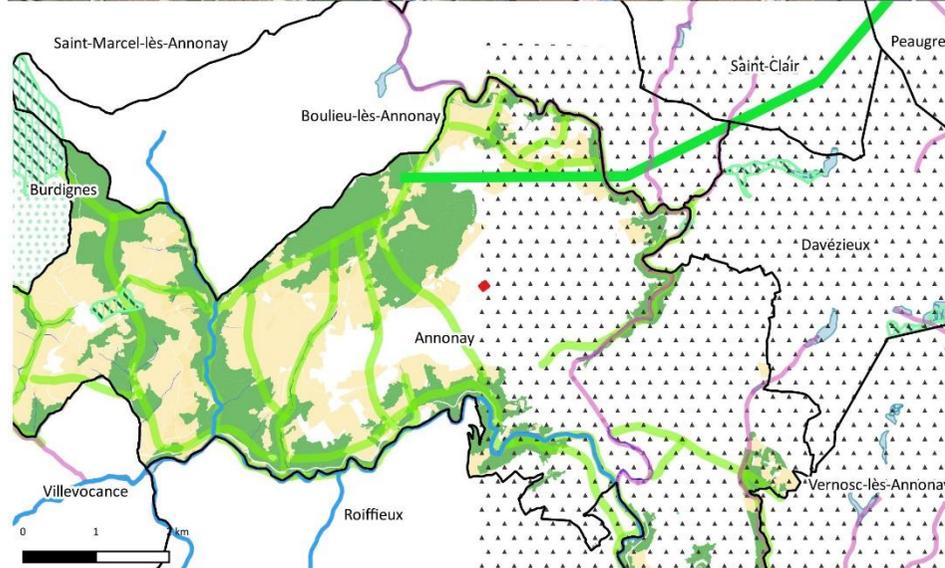
- Corridors terrestres
- Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoirs de biodiversité (forêt)
- Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 9 : Localisation de l'OAP chemin de prade et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « Chemin de Prades » se localise à l'ouest de la commune d'Annonay sur une parcelle enclavée au cœur d'un quartier résidentiel. Il se compose d'une friche colonisée par de hautes herbacées nitrophiles. Quelques chênes épars ainsi qu'un alignement de cyprès compose les maigres éléments arborés de cette OAP. La flore présente se compose majoritairement d'espèces pionnières et communes pour le département.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<p><b>Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles – code EUNIS : E5.11</b> : Cet habitat correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers tels que la carotte (<i>Daucus carotta</i>), le dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>), le fromental élevé (<i>Arrhenatherum elatius</i>) ou encore la sauge des près (<i>Salvia pratensis</i>).</p> <p><b>Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés – code EUNIS : G5.2</b> : Ce boisement clair et entretenus correspond à un espace public sur lequel des individus matures de chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>) ont été conservés. Ils peuvent représenter un intérêt pour l'entomofaune saproxylique.</p> <p><b>Autres habitats</b> : Alignements de cyprès (code EUNIS : G5.2)</p>
<b>Flore</b>	<p>La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.</p>
<b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b>	<p>Pas d'enjeux écologiques particuliers.</p>
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<p><b>Le secteur possède une faible fonctionnalité écologique.</b> Enclavé au cœur de la tache urbaine d'Annonay et composé principalement de milieux ouverts herbacés anthropisés, ce secteur ne présente en l'état pas de rôle prégnant dans la fonctionnalité écologique du territoire.</p>
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	<p>Incidences prévisibles jugées faibles. Un milieu rudéral sera impacté par l'urbanisation du secteur mais cette entité est jugée faiblement intéressante vis-à-vis de la flore et des habitats naturels. Seuls les individus de chênes matures présentent un intérêt de conservation.</p>

<b>Mesures (ERC)</b>	Mesures de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :
	19. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.
	20. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.
	21. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.
	22. <b>MR04</b> : Intervention d'un chiroptérologue avant destruction des gîtes potentiels arboricoles et bâtis.
	23. <b>MR05</b> : Création de haie multistrates diversifiées.
24. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.	



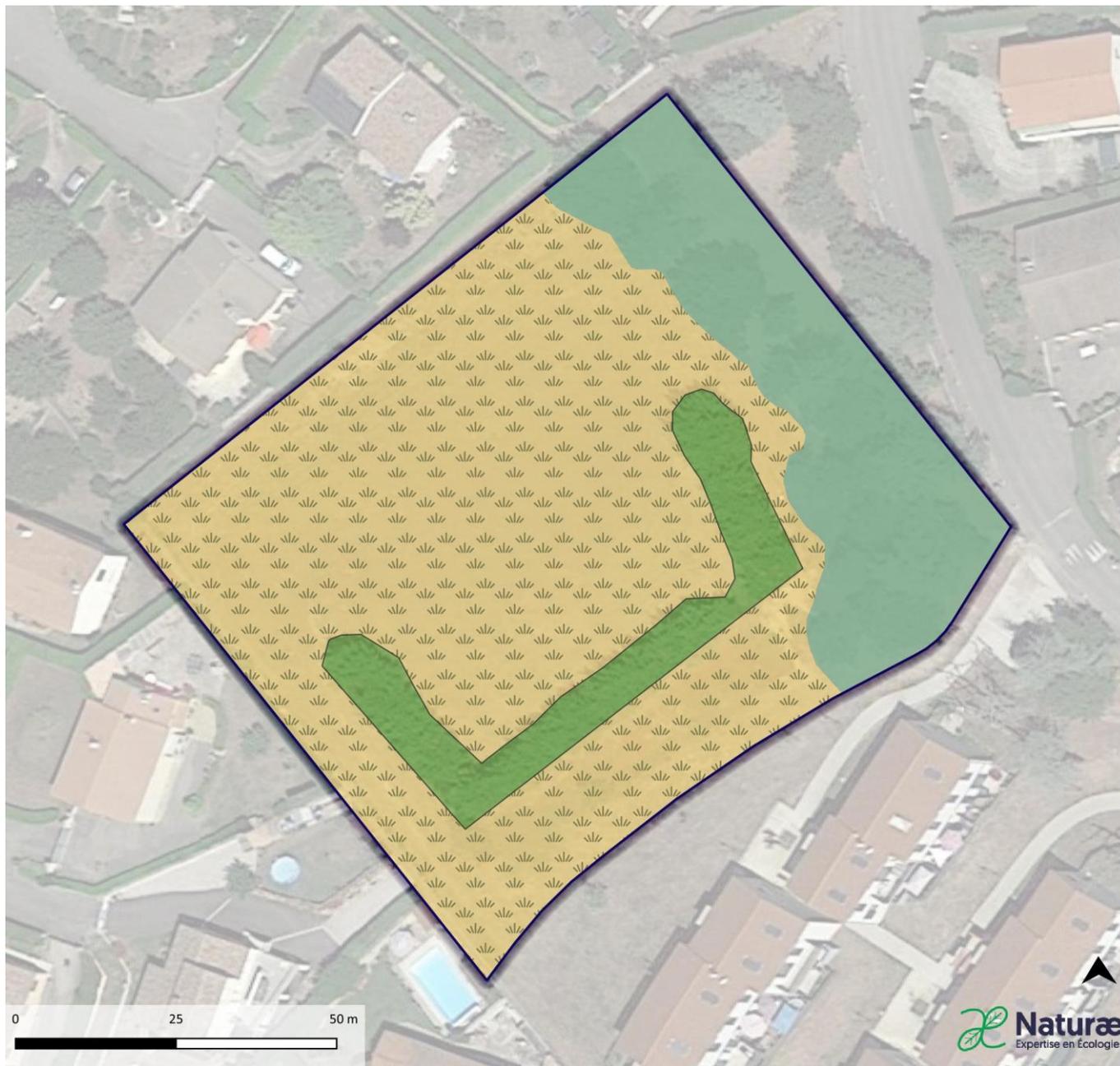
*Boisement clair de chênes matures*



*Alignement de cyprès*



*Végétation herbacée rudérale*



**Habitat naturel (Code EUNIS)**

-  E5.11 - Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles
-  G5.1 - Alignements d'arbres
-  G5.2 - Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés
-  Secteur de projet

Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 Habitats naturels : Naturae  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, mai 2023.

Figure 10 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP chemin de prade

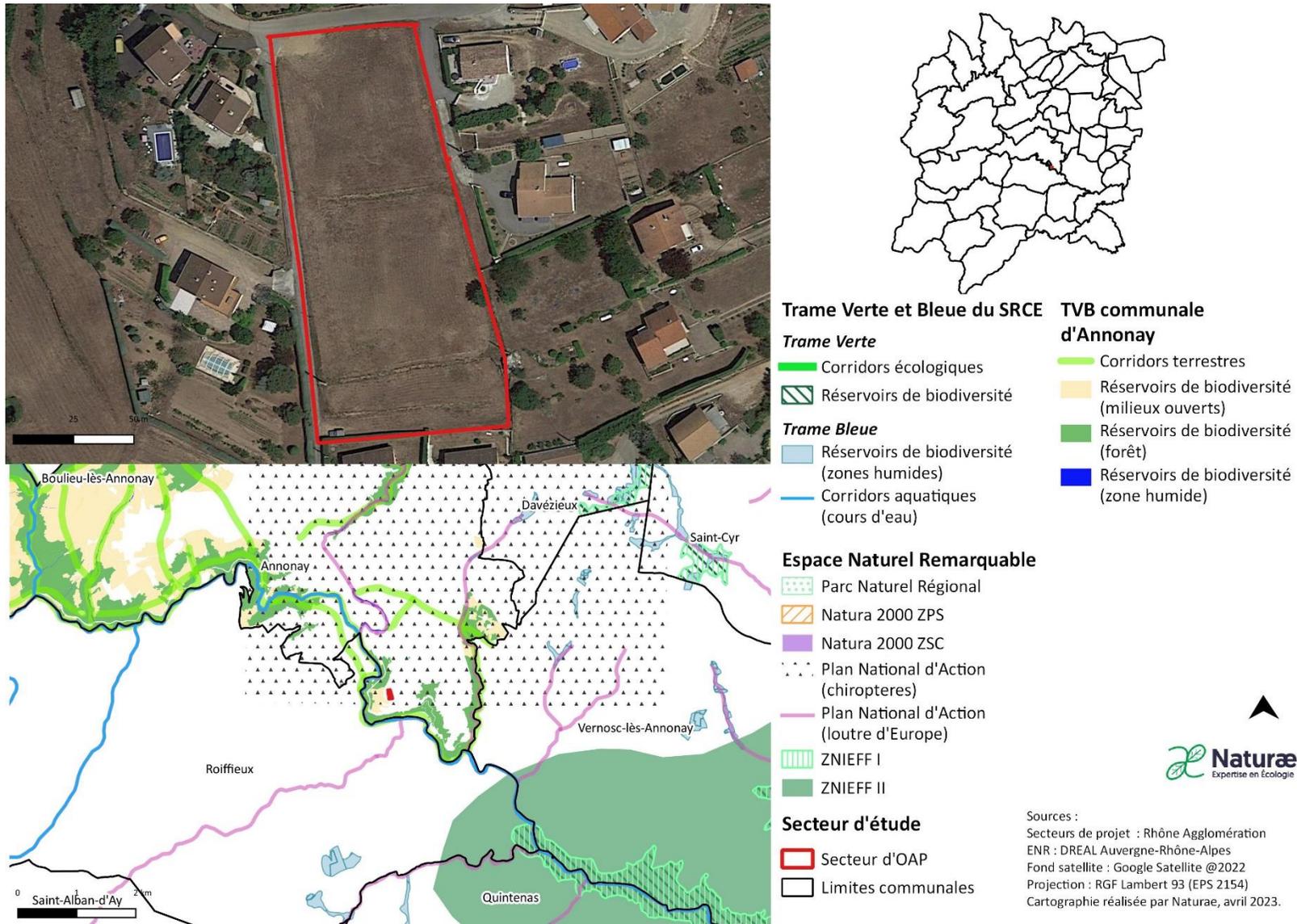


Figure 11 : Localisation de l'OAP rue Pierre Coubertin et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « Rue Pierre Coubertin » se localise au sud de la tache urbaine d'Annonay, entre le quartier de Vissenty et de la Mourièse. Cette parcelle est enclavée au sein d'un quartier résidentiel peu dense. Il se compose d'une suite de trois terrasses de friche régulièrement tondues. Elles sont parallèlement traversées par trois murs de soutènement en pierres sèches. La nature anthropique et largement entretenue de ce secteur permet le développement d'une flore composée majoritairement d'espèces pionnières et communes pour le département.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<p><b>Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles – code EUNIS : E5.11</b> : Cet habitat correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers tels que la carotte (<i>Daucus carotta</i>), le dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>), la potentille argentée (<i>Potentilla argentea</i>) ou encore la sauge des près (<i>Salvia pratensis</i>).</p> <p><b>Murs des vieilles villes – code EUNIS : J1.31</b> : Cet habitat compose les murs de soutènement d'anciennes terrasses agricoles, on peut y observer des espèces rupicoles telles qu'une joubarbe non identifiée (<i>Sempervivum sp.</i>), le grand orpin (<i>Hylotelephium maximum</i>), ou encore l'ombilic des rochers (<i>Umbilicus rupestris</i>).</p>
<b>Flore</b>	<p>Au vu des habitats semi-naturels en présence, aucune espèce patrimoniale n'est particulièrement attendue sur le secteur.</p>
<b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b>	<p>Enjeux écologiques faibles : les murets en pierres sèches et blocs rocheux présentent un intérêt pour l'herpétofaune.</p>
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<p><b>Le secteur possède une faible fonctionnalité écologique.</b> Enclavé au cœur de la tache urbaine d'Annonay et composé principalement de milieux ouverts herbacés anthropisés, ce secteur ne présente en l'état pas de rôle prégnant dans la fonctionnalité écologique du territoire.</p>
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	<p>Incidences prévisibles jugées faibles. Un milieu anthropisé sera impacté par l'urbanisation du secteur mais cette entité est faiblement intéressante vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.</p>

<b>Mesures (ERC)</b>	Mesures de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :
	25. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.
	26. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.
	27. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.
	28. <b>MR05</b> : Création de haie multistrates diversifiées.
	29. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



*Friches avec végétation rudérale*



*Mur de soutènement en pierre sèche*



*Bloc granitique au sud de la parcelle*

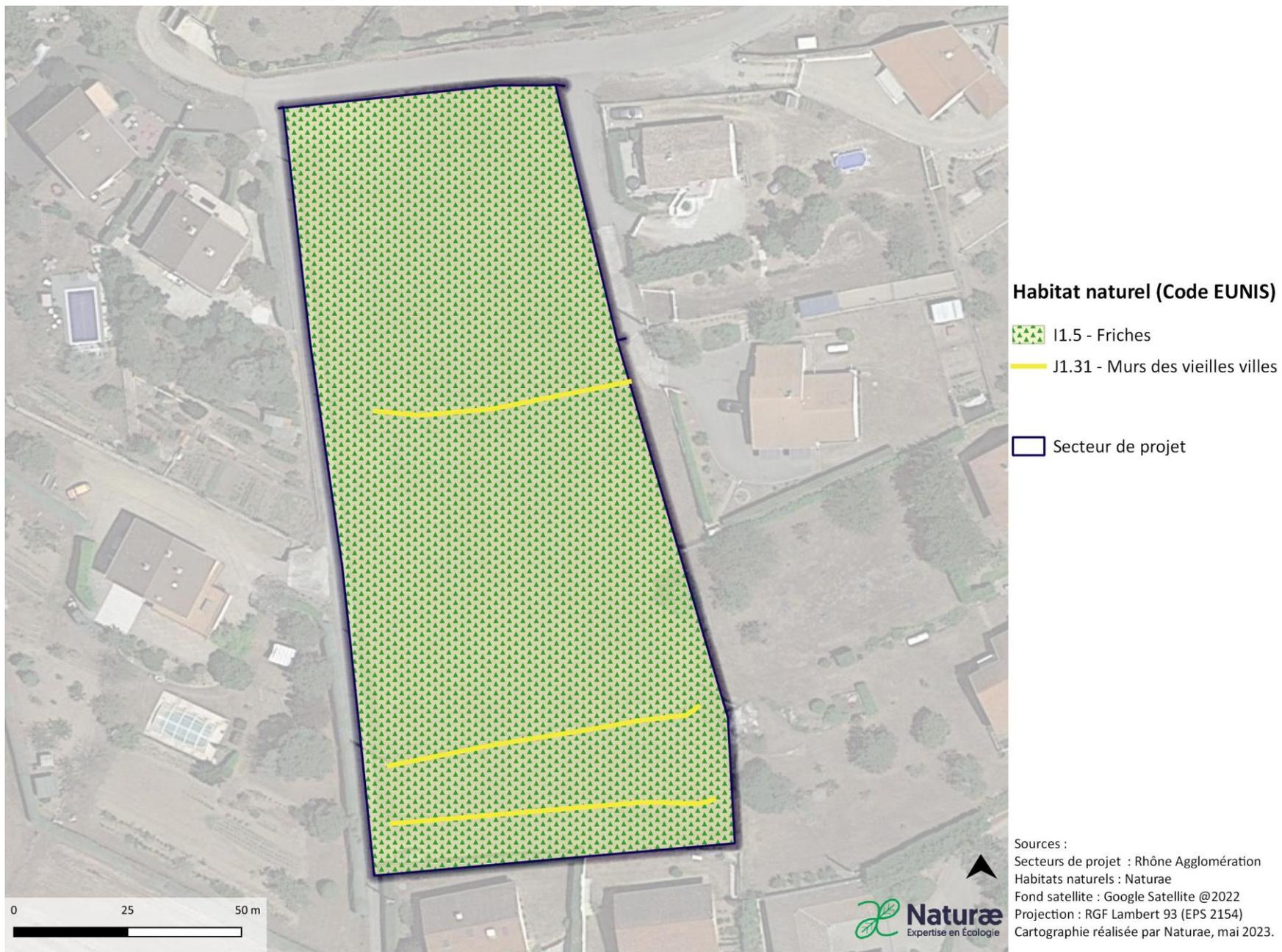


Figure 12 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP rue Pierre Coubertin.

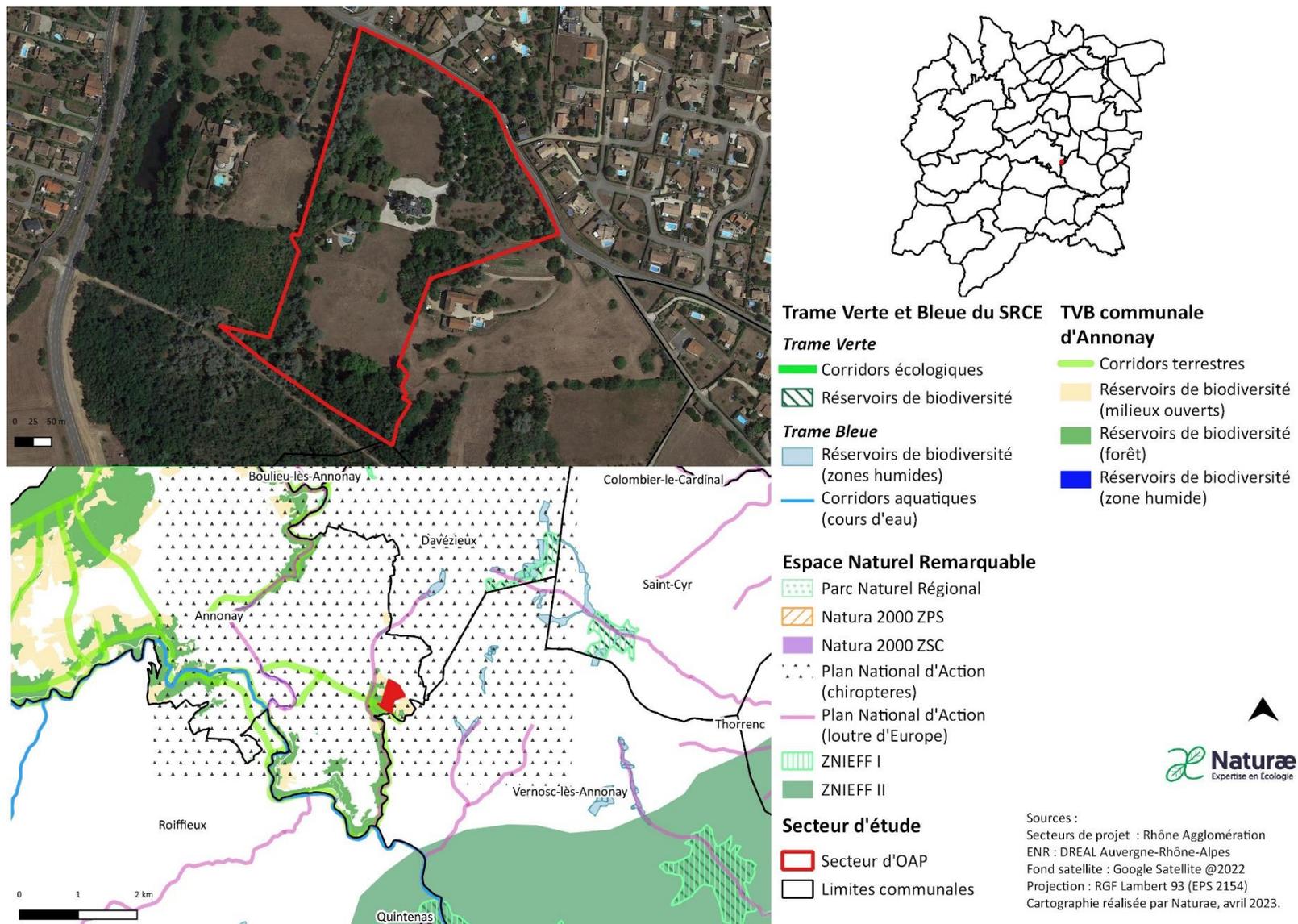


Figure 13 : Localisation de l'OAP aérostation et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « Aérostation » se localise à l'ouest de la tache urbaine d'Annonay au cœur du quartier de Chamieux. Le site prend place au sein d'un secteur relativement peu urbanisé, à dominante agricole et naturelle. Ce secteur privé n'a pas pu être prospecté, les habitats naturels et potentialités floristiques ont dû être évalués de loin en contournant le site. C'est un secteur assez diversifié où l'on observe des pâtures équinées, des boisements de chênes relativement préservés, des espaces de parcs, jardins et pelouses ornementaux.

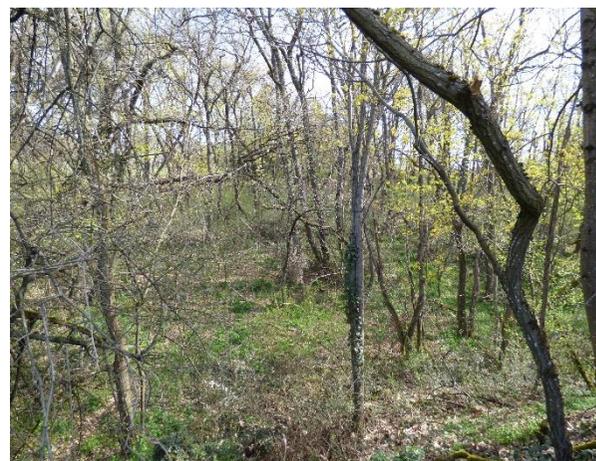
Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<p><b>Petits bois anthropiques de conifères – code EUNIS : G5.4</b> : Cet habitat englobe une très grande partie du secteur et se comprends les parcs ornementaux des jardins. Le cèdre de l'Atlas (<i>Cedrus atlantica</i>) est majoritaire, mais l'on observe aussi des chênes pédonculés (<i>Quercus robur</i>).</p> <p><b>Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés– code EUNIS G5.2</b> : Cet habitat correspond à un boisement récent composé de <i>Prunus sp.</i> et ponctuellement quelques jeunes individus de cèdres de l'Atlas.</p> <p><b>Frênaies-chênaies subatlantiques à <i>Primula eliator</i> – code EUNIS G1.A13</b> : Ce boisement se compose d'individus âgés de chênes pédonculés (<i>Quercus robur</i>), de frênes (<i>Fraxinus excelsior</i>) et d'érables (<i>Acer platanoides</i>). Le sous-bois paraît assez diversifié floristiquement et serait susceptible d'accueillir des espèces végétales et animales patrimoniales.</p> <p><b>Autres habitats</b> : Vergers (G1.D) ; Pâturages permanents mésotrophes (E2.1) ; Pelouse des parcs (E2.64) ; Zones bâties (J)</p>
<b>Flore</b>	<p>Les potentialités floristiques n'ont pas pu être finement analysées au vu de l'inaccessibilité du site. Cependant les boisements sont susceptibles d'accueillir une flore sciaphiles à enjeux de conservation.</p>
<b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b>	<p>Enjeu écologique modéré à fort : Cette OAP très étendue présente de nombreux boisements classés dans le SRCE comme réservoir de biodiversité. Cette mosaïque de milieux ouverts (pâtures, prairies) et de milieux boisés représente globalement un enjeu de conservation modéré à fort. Cette diversité de milieux est susceptible d'accueillir une faune patrimoniale (insectes, oiseaux et chauve-souris).</p>
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<p><b>Le secteur possède une bonne fonctionnalité écologique.</b> Rôle fonctionnel prégnant à l'échelle communale, tous les boisements sont classés comme réservoirs de biodiversité par la commune. Les prairies et pâtures sont quant à elles classées comme réservoir en tant que milieux ouverts.</p>

<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	<b>Incidences prévisibles jugées potentiellement fortes.</b> L'artificialisation de ce secteur conduira à la perte de milieux agricoles et boisés potentiellement intéressants vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.
<b>Mesures (ERC)</b>	<p>Mesures de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :</p> <p>30. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.</p> <p>31. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.</p> <p>32. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.</p> <p>33. <b>MR05</b> : Création de haie multistrates diversifiées.</p> <p>34. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.</p>



*Jeune boisement anthropique au sud-ouest du site*



*Boisement et sous-bois en bon état de conservation longeant la voie verte*

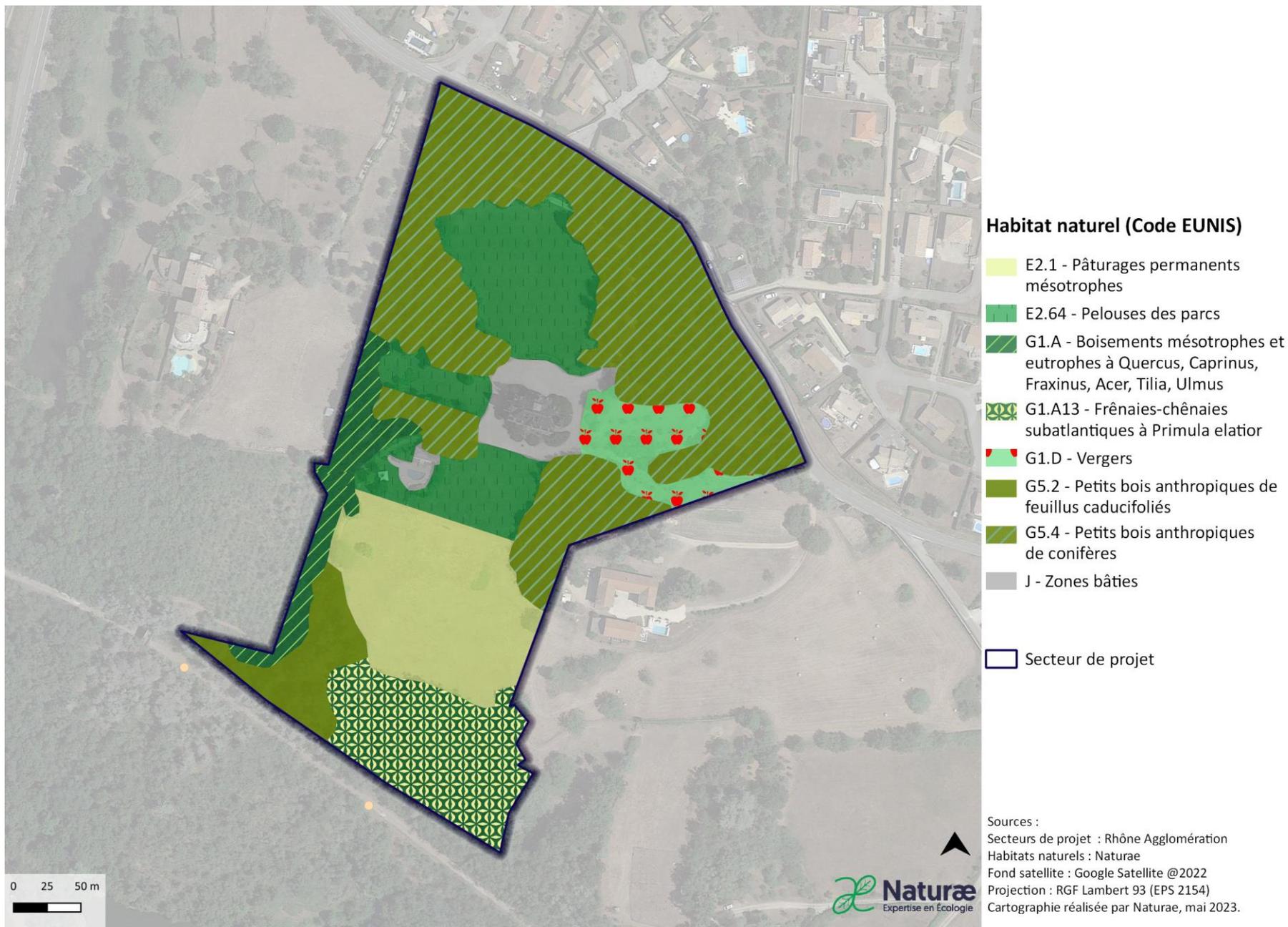
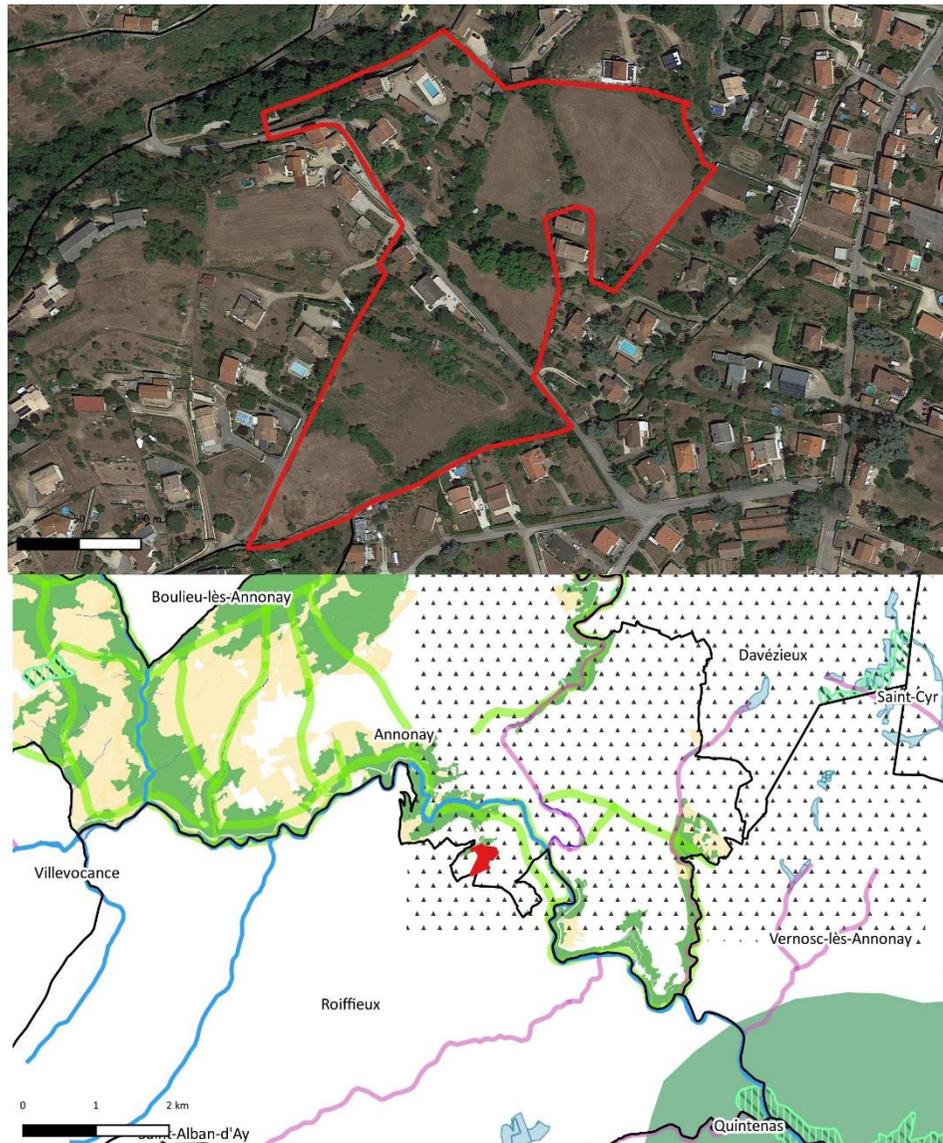


Figure 14 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP aérostation.



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
- Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

- Corridors terrestres
- Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoirs de biodiversité (forêt)
- Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 15 : Localisation de l'OAP Les Pilles et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « Les Pilles » se localise au sud-ouest de la tache urbaine d'Annonay, sur une parcelle enclavée au sein d'un secteur résidentiel. Il comprend deux grandes entités : au sud les habitats naturels se composent de milieux post-culturaux (anciennes pâtures et fourrés arbustifs aux abords) ; tandis que le secteur nord comprend une dominance de milieux habités, jardins et prairies de fauche. Ce secteur privé n'a pas pu être prospecté, les habitats naturels et potentialités floristiques ont dû être évaluée à vue en contournant le site.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<p><b>Pâturages permanents mésotrophes : code EUNIS – E2.1</b> : Cet habitat comporte une diversité végétale assez faible. En effet, le couvert végétal est réduit en raison de la pression de pâturage. Les cortèges observés d'espèces sont nitrophiles et pionnières (plantin lancéolé, trèfle incana, ainsi que différentes espèces du genre Bromus).</p> <p><b>Prairies de fauche planitaires subatlantiques : code EUNIS – E2.22</b> : Habitat appréhendé de loin, les espèces végétales n'ont pas pu être observées. Cet habitat inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitat se compose néanmoins d'une flore tempérée à large distribution.</p> <p><b>Fourrés médio-européens sur sols riches - code EUNIS : F3.11</b> : Cet habitat arbustif homogène se compose majoritairement d'espèces pionnières, le prunellier (<i>Prunus spinosa</i>) ainsi que plusieurs espèces de ronces (<i>Rubus sp.</i>). Il se développe aux abords des anciennes pâtures.</p> <p><b>Haies – code EUNIS</b> : Des haies ont pu être observées le long du chemin des Pilles et aux abords des prairies. Ces haies sont composées d'espèces indigènes et ornementales en mélanges.</p> <p><b>Boisements mésotrophes et eutrophes – code EUNIS : G1.A1</b> : Cet habitat arboré est retrouvé ponctuellement en limite nord et à l'est. Il se compose essentiellement de frêne et de chêne, on retrouve également des espèces pionnières telles que le robinier pseudo-acacia.</p> <p><b>Murs des vieilles villes – code EUNIS : J1.31</b> : Cet habitat compose les murs de soutènement d'anciennes terrasses agricoles, on peut y observer des espèces rupicoles telles le grand orpin (<i>Hylotelephium maximum</i>), ou encore l'ombilic des rochers (<i>Umbilicus rupestris</i>).</p>
--	--

	<b>Autres habitats</b> : Jardins maraîchers à petite échelle (I1.22) ; Petits jardins ornementaux (I2.2) et zones bâties (J)
<b>Flore</b>	Au vu de la dominance des habitats semi-naturels et anthropiques en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
<b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b>	Enjeu écologique modéré : Cette OAP présente des enjeux de conservation globalement modérés. Les milieux ouverts (pâtures, prairies) et fourrés arbustifs sont favorables à une avifaune et entomofaune patrimoniale. Quelques arbres matures présentent également un intérêt pour la faune locale (gîte à chiroptère, oiseaux et insectes coprophages).
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<b>Le secteur possède une bonne fonctionnalité écologique.</b> La situation particulièrement enclavée de cette OAP explique sa faible fonctionnalité écologique et l'absence d'identification d'entité de trame verte et bleue en son sein. Seule une bande de boisements située au nord-ouest est identifiée par la commune comme réservoir de biodiversité (forêt) par la commune.
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	<b>Incidences prévisibles jugées faibles à modérées.</b> Des fourrés arbustifs, milieux post-culturels et agricoles à enjeu de conservation faibles ainsi que des prairies de fauche à enjeu modéré seront impactées par l'urbanisation du secteur.
<b>Mesures (ERC)</b>	Mesures de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : 35. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux. 36. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse. 37. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. 38. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune. 39. <b>MR08</b> : Réaliser un inventaire floristique en période favorable.



*Prairie de post-pâturage*



*Fourrés de pruneliers*



*Jardins et habitation privées*

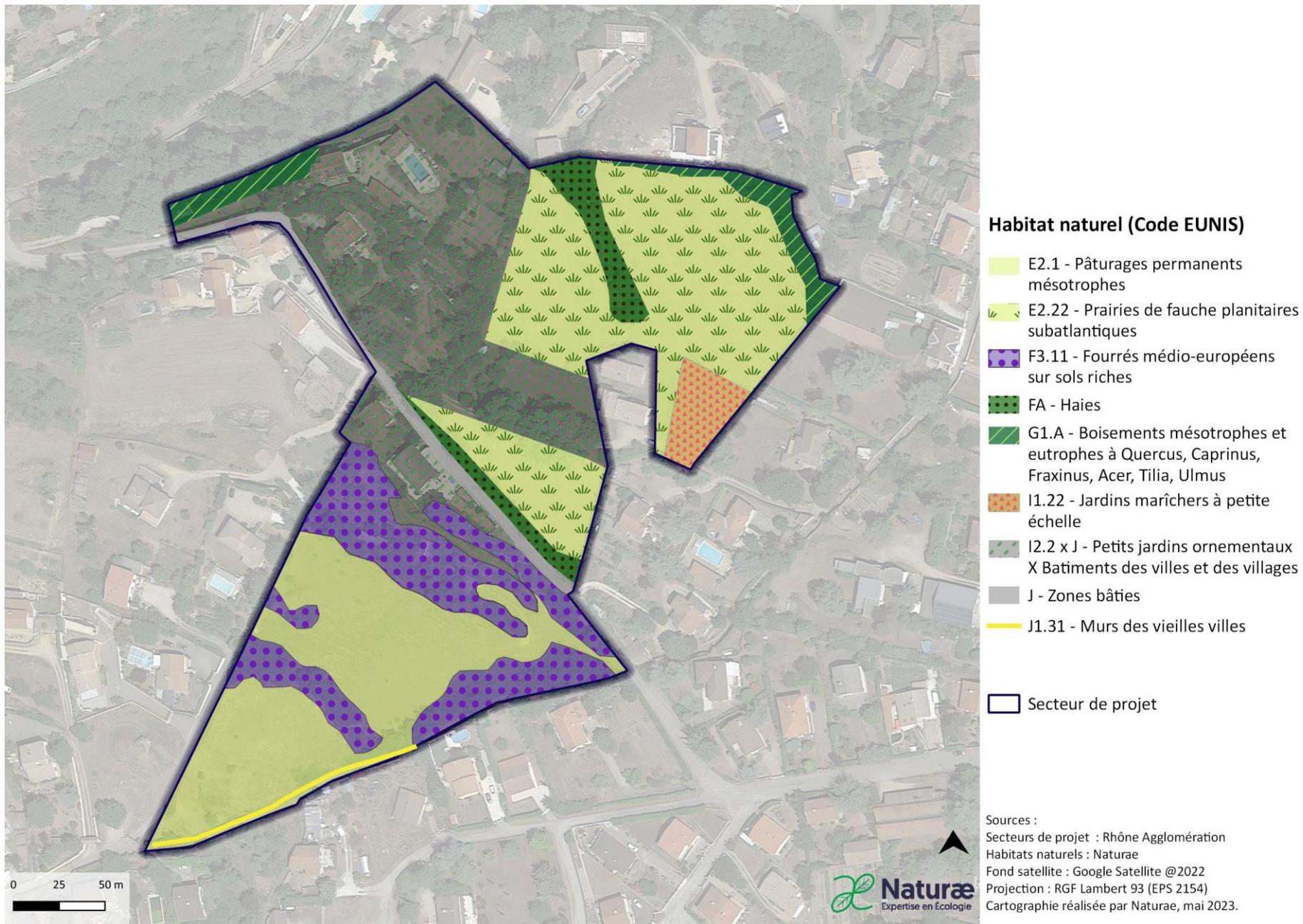
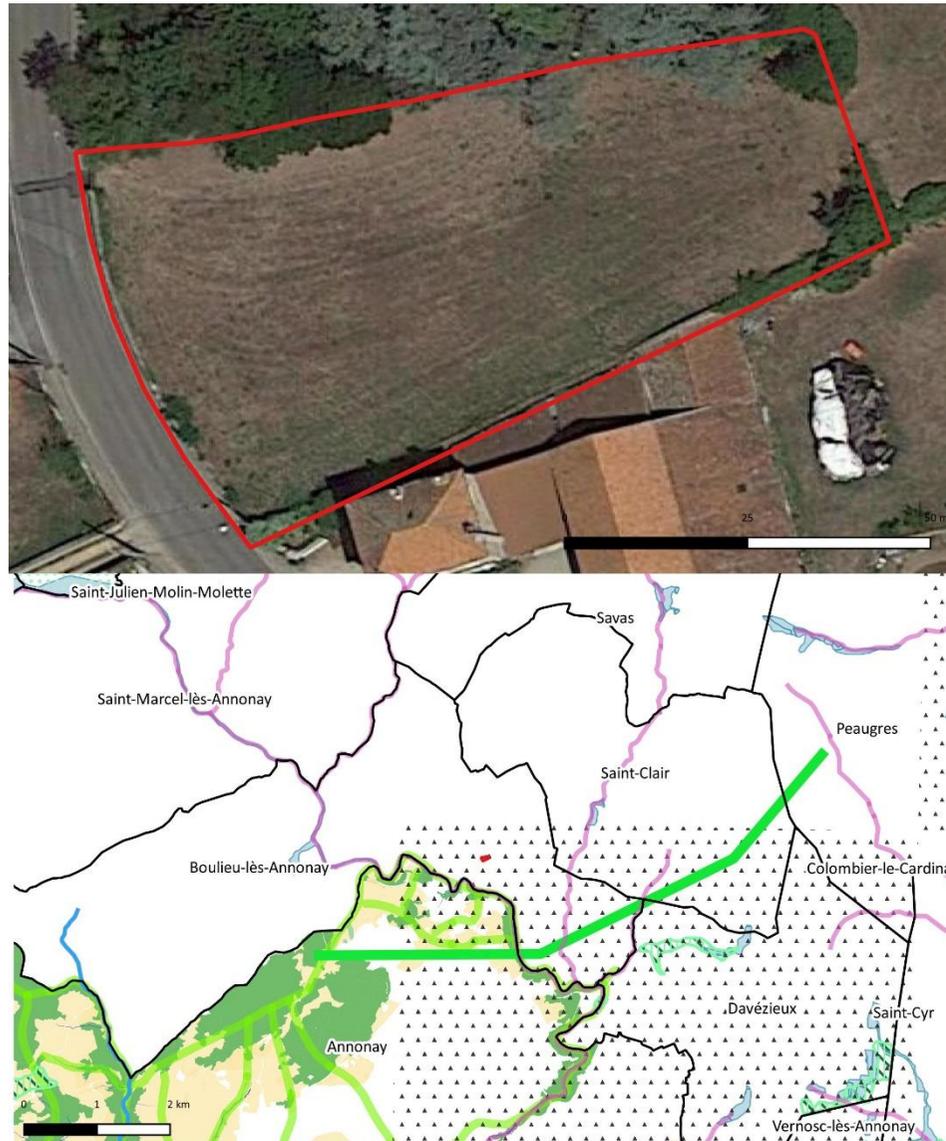


Figure 16 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP Les Pilles.

# OAP Chemin du lavoir

## 9. Commune de Boulieu-lès-Annonay



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

- █ Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
- Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

- █ Corridors terrestres
- Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoirs de biodiversité (forêt)
- Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 17 : Localisation de l'OAP chemin du lavoir et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « Chemin du lavoir » se localise à l'est de la commune de Boulieu-lès-Annonay, entre la rue Camille Montgolfier et le chemin des Fontanes, et plus précisément au nord de la ferme Morel. Il se compose d'un habitat semi-naturel post-cultural.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<b>Habitats des plaines colonisées par de hautes herbacées nitrophiles – code EUNIS : E5.11</b> : Cet habitat correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de poacées pionnières telles que le dactyle aggloméré ( <i>Dactylis glomerata</i> ), l'avoine barbue ( <i>Avena barbata</i> ), ainsi que quelques espèces de bromes ( <i>Anisantha diandra</i> , <i>Anisantha sterilis</i> , <i>Bromus hordeaceus</i> ).
<b>Flore</b>	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
<b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b>	Enjeu de conservation faible. Cette OAP se compose de milieux ouverts peu diversifiés floristiquement, réduisant les potentialités d'installation d'une faune patrimoniale.
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<b>Le secteur possède une faible fonctionnalité écologique</b> : Aucun élément du SRCE n'est représenté localement, la situation particulièrement enclavée de cette OAP ainsi que l'homogénéité des habitats naturels limite sa fonctionnalité écologique.
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	Incidences prévisibles jugées faibles. Une friche sera impactée par l'urbanisation du secteur mais cette entité est faiblement intéressante vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.
<b>Mesures (ERC)</b>	Mesures de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : 40. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux. 41. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse. 42. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. 43. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



### Habitat naturel (Code EUNIS)

 E5.11 - Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles

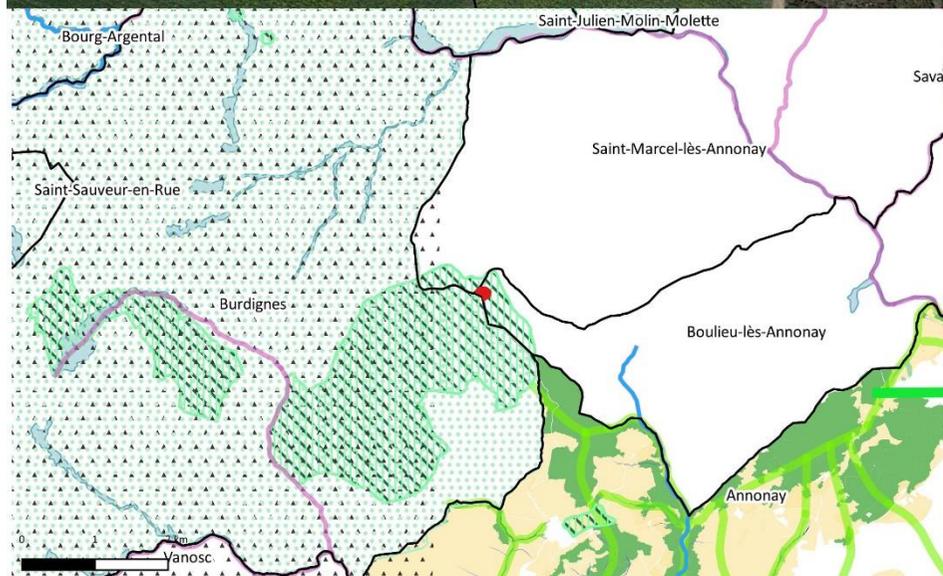
 Secteur de projet



*Friche herbacée*

Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 Habitats naturels : Naturaë  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturaë, mai 2023.

Figure 18 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP chemin du lavoir.



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
- Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

- Corridors terrestres
- Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoirs de biodiversité (forêt)
- Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 19 : Localisation de l'OAP chirol et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « Chirol » se localise à l'extrême ouest de la commune de Boulieu-lès-Annonay, au nord de la croix de Chirol. Ce secteur comprend une ferme et ses abords consacrés majoritairement au pâturage. Un petit linéaire arboré est également présent le long du chemin menant à la ferme.

**Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :**

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<p>Pâturages permanents mésotrophes - <i>code EUNIS : E2.1</i> : Cet habitat comporte une diversité végétale très faible. En effet, le couvert végétal est réduit en raison de la pression de pâturage. Quelques espèces nitrophiles indigènes (cirse des champs, plantin lancéolé) se développent dans le champ.</p> <p><b>Autres :</b> Bâtis (J) ; Alignement d'arbres (G5.1)</p>
<b>Flore</b>	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique faible au vu de la pression de pâturage. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
<b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b>	Pas d'enjeu écologique particulier. Cette OAP se compose essentiellement de prairie pâturée. Ces milieux herbacés, lorsque la pression de pâturage est forte, sont peu susceptibles d'héberger une entomofaune et une avifaune patrimoniale.
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<b>Le secteur possède une bonne fonctionnalité écologique.</b> En effet, le secteur se situe au cœur de milieux naturels boisés et agricoles ce qui lui confère une bonne fonctionnalité écologique. Les espèces animales peuvent transiter et utiliser le site pour leur alimentation.
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	Incidences prévisibles jugées faibles, les habitats ne possèdent aucun enjeu vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.
<b>Mesures (ER)</b>	<p>Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :</p> <p>44. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.</p> <p>45. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.</p> <p>46. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.</p> <p>47. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.</p>



*Prairies pâturées en arrière-plan*



*Allée bordée d'arbres*

## Expertise flore et habitats naturels

### PLUiH Annonay Rhône Agglo

#### Habitat naturel (Code EUNIS)

- E2.1 - Pâturages permanents mésotrophes
- G5.1 - Alignements d'arbres
- J - Zones bâties

 Secteur de projet

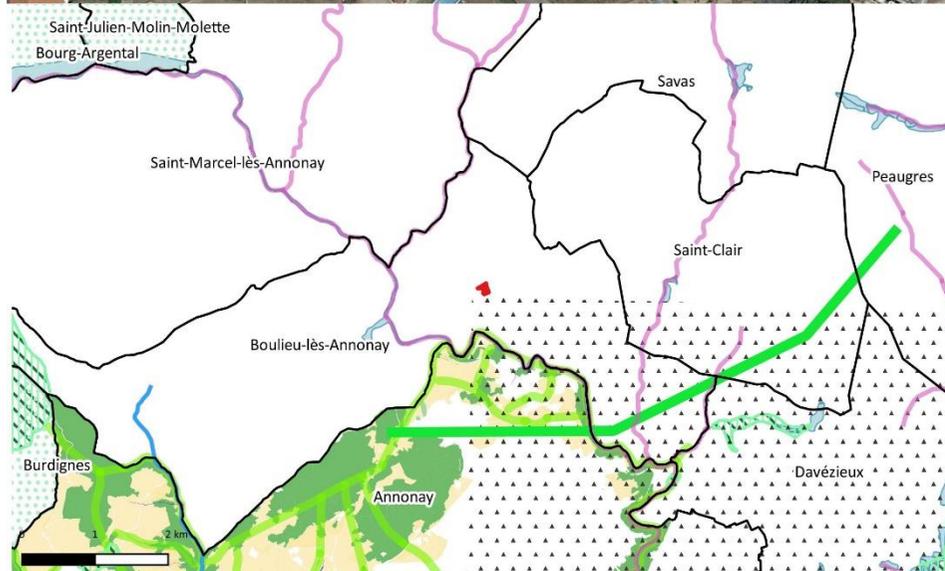
Sources :  
Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
Habitats naturels : Naturae  
Fond satellite : Google Satellite @2022  
Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
Cartographie réalisée par Naturae, mai 2023.



Figure 20 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP chirol.

# OAP Croix rouge

## 11. Commune de Boulieu-lès-Annonay



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
- Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

- Corridors terrestres
- Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoirs de biodiversité (forêt)
- Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 21 : Localisation de l'OAP croix rouge et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **Croix-rouge** » se localise à l'ouest de la commune de Boulieu-lès-Annonay au nord de la D820. Il se compose d'un habitat semi-naturels post-cultural (friche récente) qui ne présente pas d'enjeu particulier de conservation.

**Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :**

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<p><b>Habitat des plaines colonisées par de hautes herbacées nitrophiles - Code EUNIS : E5.11</b> : Cet habitat compose l'OAP dans sa quasi-totalité, et résulte de l'abandon récent d'un terrain agricole. La flore en présence est commune et rudérale telle que le plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>), le trèfle incarnan (<i>Trifolium incarnum</i>), ou encore le pâturin bulbeux (<i>Poa bulbosa</i>) et plusieurs espèces du genre Bromus.</p> <p><b>Fourrés médio-européens sur sols riches - code EUNIS : F3.11</b> : Cet habitat arbustif discontinu se compose majoritairement d'espèces arbustives et lianescentes pionnières telles que le prunellier (<i>Prunus spinosa</i>), le lierre (<i>Hedera helix</i>), ainsi que plusieurs espèces de ronces (<i>Rubus sp.</i>). Il se développe aux abords de la parcelle. Ponctuellement, des individus arborés âgés sont localisés.</p>
<b>Flore</b>	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique faible. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
<b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b>	Pas d'enjeu écologique particulier. Les habitats en présence sont communs et peu propices à l'installation d'une biodiversité rare et patrimoniale.
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<b>Le secteur possède une fonctionnalité écologique faible.</b> Aucun élément du SRCE n'est représenté localement, la situation particulièrement enclavée de cette OAP limite sa fonctionnalité écologique. De plus, l'habitat n'est pas particulièrement intéressant comme réservoir de biodiversité au vu de la faible diversité floristique.
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	<b>Incidences prévisibles jugées très faibles</b> , le secteur ne possède aucun enjeu vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.

<b>Mesures (ER)</b>	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :
	48. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.
	49. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.
	50. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.
	51. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



*Friche herbacée*



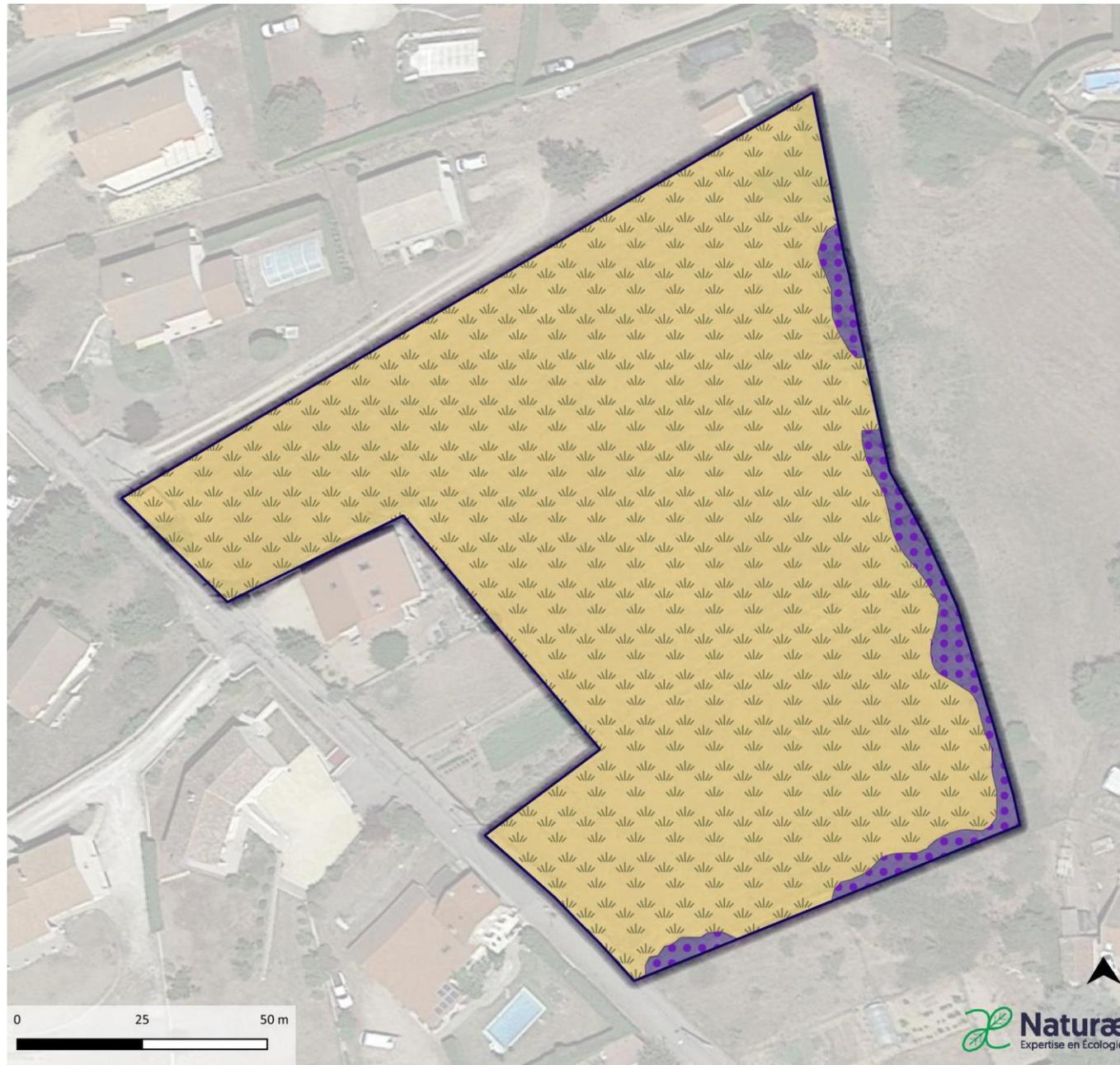
*Fourrés de lierre et ronces discontinus sur les bordures du site*

Expertise flore et habitats naturels  
PLUiH Annonay Rhône Agglo

Habitat naturel (Code EUNIS)

-  E5.11 - Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles
-  F3.11 - Fourrés médio-européens sur sols riches

 Secteur de projet

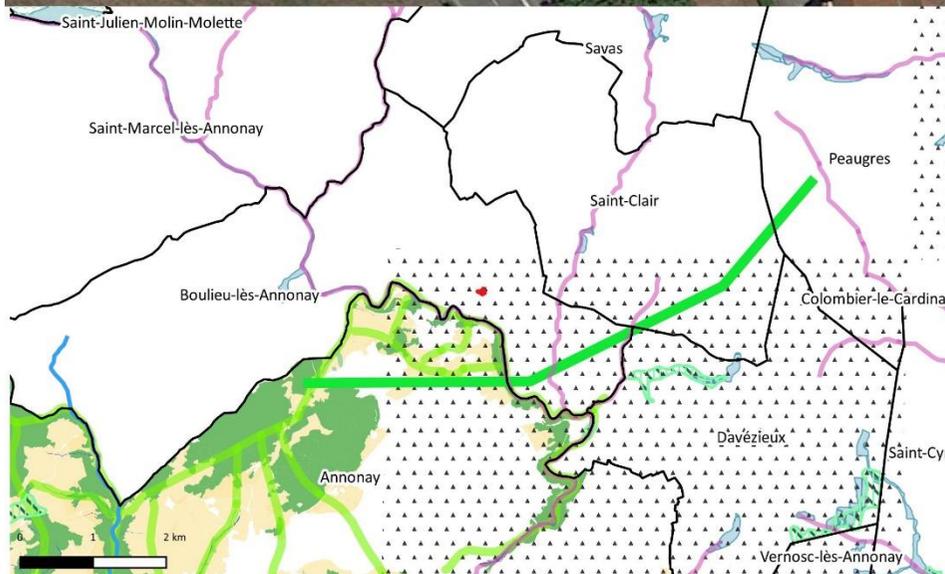


Sources :  
Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
Habitats naturels : Naturaë  
Fond satellite : Google Satellite @2022  
Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
Cartographie réalisée par Naturaë, mai 2023.

Figure 22 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP croix rouge.



- Trame Verte et Bleue du SRCE**
- Trame Verte**
- Corridors écologiques
  - Réservoirs de biodiversité
- Trame Bleue**
- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
  - Corridors aquatiques (cours d'eau)
- TVB communale d'Annonay**
- Corridors terrestres
  - Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
  - Réservoirs de biodiversité (forêt)
  - Réservoirs de biodiversité (zone humide)



**Espace Naturel Remarquable**

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

**Secteur d'étude**

- Secteur d'OAP
- Limites communales



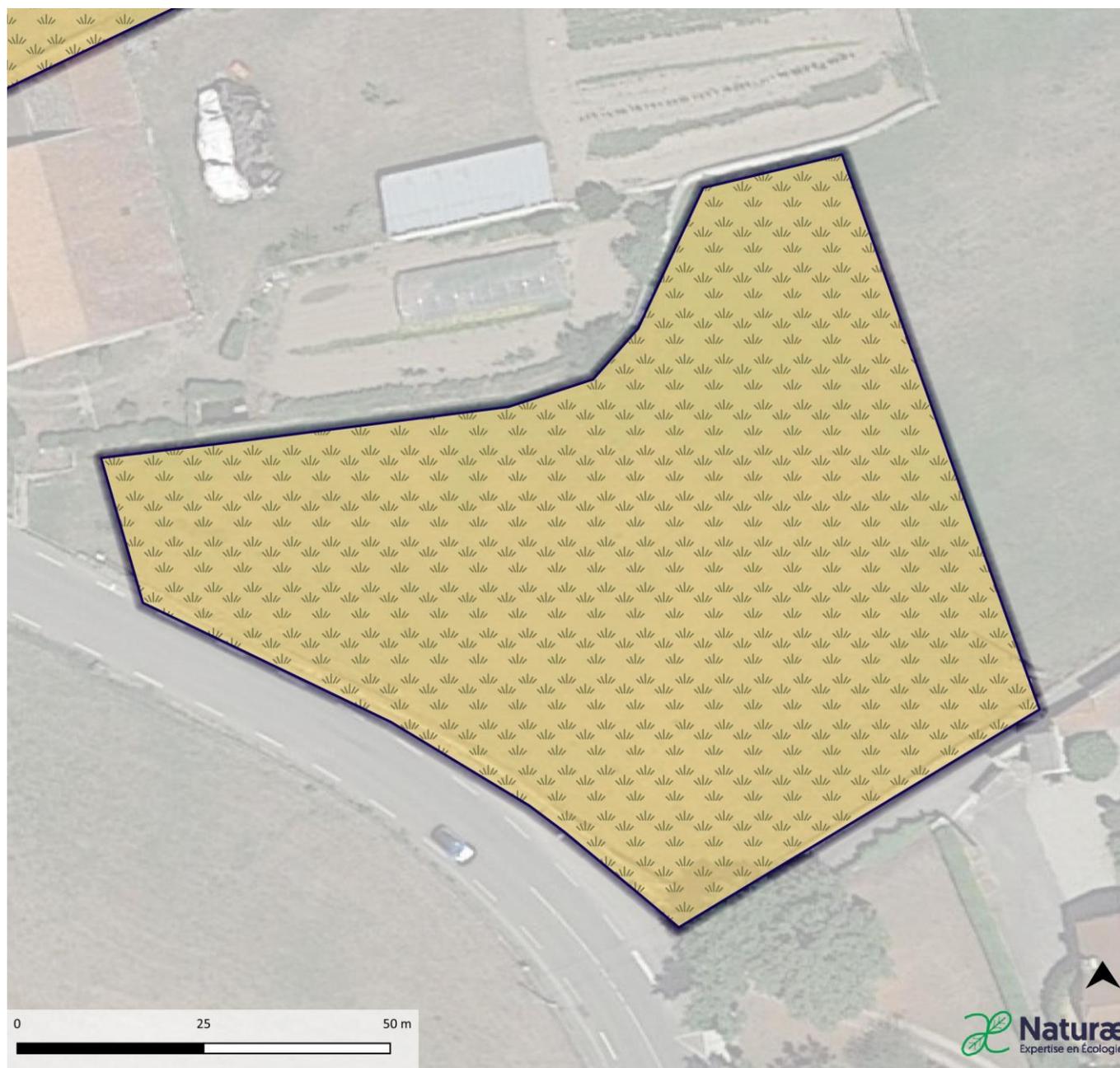
Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 23 : Localisation de l'OAP morel et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « Morel » se localise à l'est de la commune de Boulieu-lès-Annonay, entre la rue Camille Montgolfier et le chemin des Fontanes, et plus précisément au nord de la ferme Morel. Il se compose d'un habitat semi-naturel post-cultural.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<b>Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles – code EUNIS : E5.11</b> : Cet habitat correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de poacées pionnières telles que le dactyle aggloméré ( <i>Dactylis glomerata</i> ), l'avoine barbue ( <i>Avena barbata</i> ), ainsi que quelques espèces de bromes ( <i>Anisantha diandra</i> , <i>Anisantha sterilis</i> , <i>Bromus hordeaceus</i> ).
<b>Flore</b>	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
<b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b>	Enjeu de conservation faible. Cette OAP se compose de milieux ouverts peu diversifiés floristiquement, réduisant les potentialités d'installation d'une faune patrimoniale.
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<b>Le secteur possède une faible fonctionnalité écologique</b> : Aucun élément du SRCE n'est représenté localement, la situation particulièrement enclavée de cette OAP ainsi que l'homogénéité des habitats naturels limite sa fonctionnalité écologique.
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	Incidences prévisibles jugées faibles. Une friche sera impactée par l'urbanisation du secteur mais cette entité est faiblement intéressante vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.
<b>Mesures (ERC)</b>	Mesures de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : 52. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux. 53. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse. 54. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. 55. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.

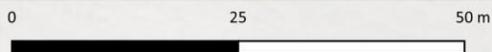


**Habitat naturel (Code EUNIS)**

 E5.11 - Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles

 Secteur de projet

*Friche herbacée*



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 Habitats naturels : Naturae  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, mai 2023.

Figure 24 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP morel.



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
- Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

- Corridors terrestres
- Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoirs de biodiversité (forêt)
- Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 25 : Localisation de l'OAP le rivet et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « Le Rivet » se localise à l'ouest de la commune de Boulieu-lès-Annonay. Cette parcelle prend place dans un secteur d'habitation peu dense et encore marqué par l'activité agricole. La parcelle se compose d'une prairie de post-pâturage, ponctuée au sud par un ancien abreuvoir encore en eaux autour duquel se développent une végétation à tendance hygrophile.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<p><b>Prairies de post pâturages – code EUNIS : E2.1</b> : Un cortège de graminées nitrophiles dominant cette prairie. On y observe notamment le brome fausse avoine (<i>Bromus hordeaceus</i>), le plantin (<i>Plantago lanceolata</i>). Aux alentours de l'ancien abreuvoir toujours en eaux, des patchs très denses de vulpin des prés (<i>Alopecurus pratensis</i>) ont été observés. Cette espèce hygrophile peut être indicatrice de zone humide.</p> <p><b>Eau stagnante artificielle - code EUNIS</b> : Cet habitat correspond à un ancien abreuvoir creusé dans le sol et toujours en eaux. Des individus matures de saules (<i>Salix sp.</i>) se développent aux abords.</p>
<b>Flore</b>	<p>La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Cependant, au vu des milieux potentiellement humides, des prospections supplémentaires en période favorable permettraient de confirmer l'absence d'enjeu floristique au sein de ce secteur.</p>
<b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b>	<p>Enjeux écologiques modérés. Les milieux ouverts (prairie de post-pâturage) sont susceptibles d'accueillir une entomofaune et avifaune patrimoniale. De plus, un point d'eau bordé de saules (<i>Salix triandra</i>) est localisé au sud de la parcelle, aux abords de cet ancien abreuvoir se développent des patchs denses de vulpin des prés, espèces caractéristiques de zones humides. La présence de zones humides sur ce secteur est donc potentielle.</p>
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<p><b>Le secteur possède une bonne fonctionnalité écologique</b> : Aucun élément du SRCE n'est représenté localement, cependant cette parcelle à une bonne connectivité écologique avec les milieux naturels alentours situés principalement au nord. Le point d'eau constitue également un microréservoir de biodiversité aquatique à l'échelle du site.</p>
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	<p>Incidences prévisibles jugées modérées. Des milieux agricoles seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.</p>

<b>Mesures (ERC)</b>	Mesures de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :
	56. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.
	57. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.
	58. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.
	59. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



*Ancien abreuvoir embroussaillé et comportant de vieux saules à ces abords*



*Prairie de post-pâturages homogène*

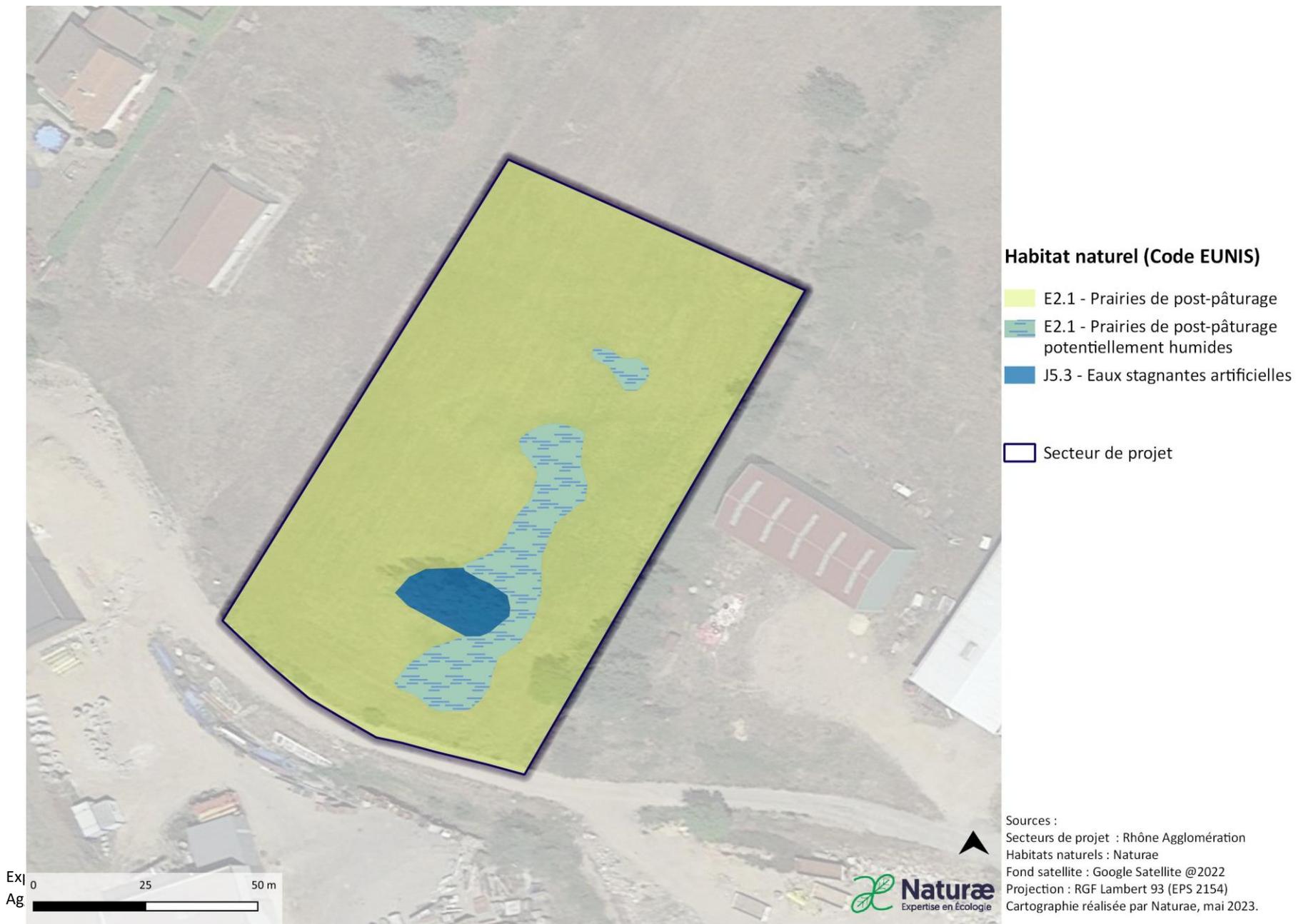
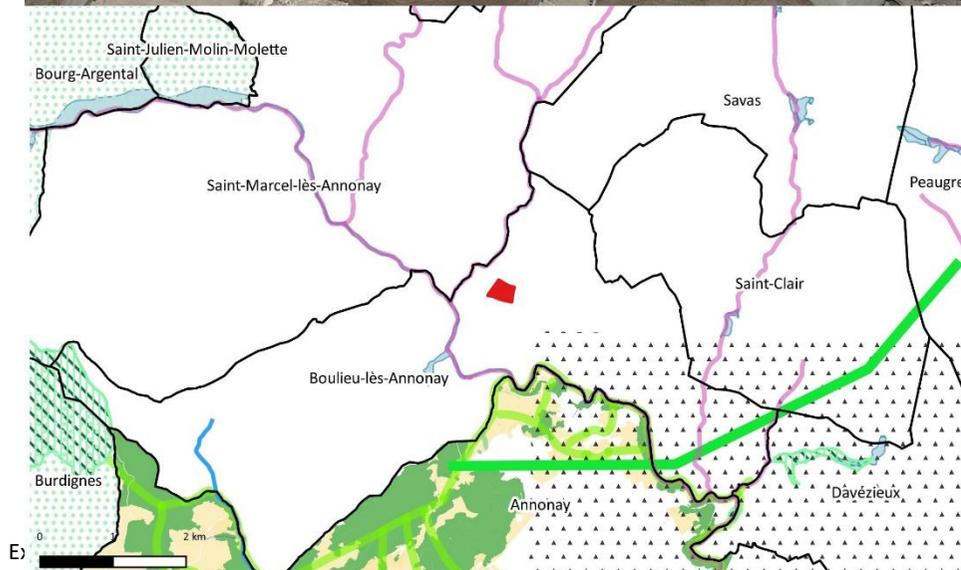


Figure 26 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP le rivet.

# OAP Le Rivet (extension)

## 14. Commune de Boulieu-lès-Annonay



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
- Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

- Corridors terrestres
- Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoirs de biodiversité (forêt)
- Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 27 : Localisation de l'OAP le rivet extension et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « Le Rivet (extension) » se localise au nord-ouest de la commune de Boulieu-lès-Annonay. Cette OAP se compose majoritairement d'habitats actuellement cultivés et en friche. Les parcelles sont délimitées ponctuellement par de petits murets en pierres sèches souvent embroussaillés de fourrés de ronces et de prunelliers. Les arbres sont peu nombreux sur ce secteur.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<p><b>Habitats naturels constituant l'OAP</b></p>	<p><b>Fourrés médio-européens sur sols riches - code EUNIS : F3.11</b> : Cet habitat arbustif homogène se compose majoritairement d'espèces pionnières, le prunellier (<i>Prunus spinosa</i>) ainsi que plusieurs espèces de ronces (<i>Rubus sp.</i>). Il se développe aux abords des anciennes pâtures.</p> <p><b>Monocultures intensives – code EUNIS : I1.1</b> : De grandes étendues de monoculture de blé sont présentes sur le secteur, notamment à l'ouest. Cet habitat monospécifique de céréales n'est pas propice à l'installation ou à l'utilisation de ce milieu par une biodiversité patrimoniale.</p> <p><b>Jardins maraîchers : code EUNIS - I2.22</b> : un petit secteur de jardin maraicher est localisé au nord de l'OAP. A cette période de l'année, la terre était labourée et les seuls cortèges végétaux observés correspondaient à des espèces rudérales communes telles que le chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>), le pourpier (<i>Portulaca oleracea</i>) ou encore le sorgho d'Alep (<i>Sorghum halepensis</i>).</p> <p><b>Friches : code EUNIS – I1.5</b> : Cet habitat correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers principalement la carotte (<i>Daucus carota</i>), le plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>) ou le millepertuis (<i>Hypericum perforatum</i>).</p> <p><b>Murs des vieilles villes – code EUNIS : J1.31</b> : Cet habitat compose les murs de soutènement d'anciennes terrasses agricoles, on peut y observer des espèces rupicoles telles que le grand orpin (<i>Hylotelephium maximum</i>), ou encore l'ombilic des rochers (<i>Umbilicus rupestris</i>). Localement, cet habitat est peu diversifié et endommagé (nombreuses discontinuités et zone écroulées).</p>
---	--

<b>Flore</b>	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
<b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b>	Enjeux écologiques faibles à modérés. Cette OAP se compose de milieux agricoles (monocultures) à faible enjeu de conservation. En effet ces milieux sont peu favorables à l'installation d'une biodiversité patrimoniale. En revanche, les friches peuvent héberger une entomofaune et avifaune à enjeu, ces habitats sont donc jugés à enjeu modéré.  De plus, les petits murets en pierres sèches et les arbres isolés peuvent potentiellement héberger respectivement une herpétofaune et avifaune patrimoniale.
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<b>Le secteur possède une fonctionnalité écologique moyenne.</b> Aucun élément du SRCE n'est représenté localement, cependant cette parcelle à une bonne connectivité écologique avec les milieux naturels alentours situés principalement au nord. Les friches pourraient représenter un lieu d'alimentation pour l'entomofaune et l'avifaune locale.
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	Incidences prévisibles jugées faibles. Des friches et milieux agricoles seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.
<b>Mesures (ERC)</b>	Mesures de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :  60. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.  61. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.  62. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.  63. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



*Friche*



*Monoculture de blé et de colza*



*Petit murets et fourrés de prunellier sur les abords des parcelles*

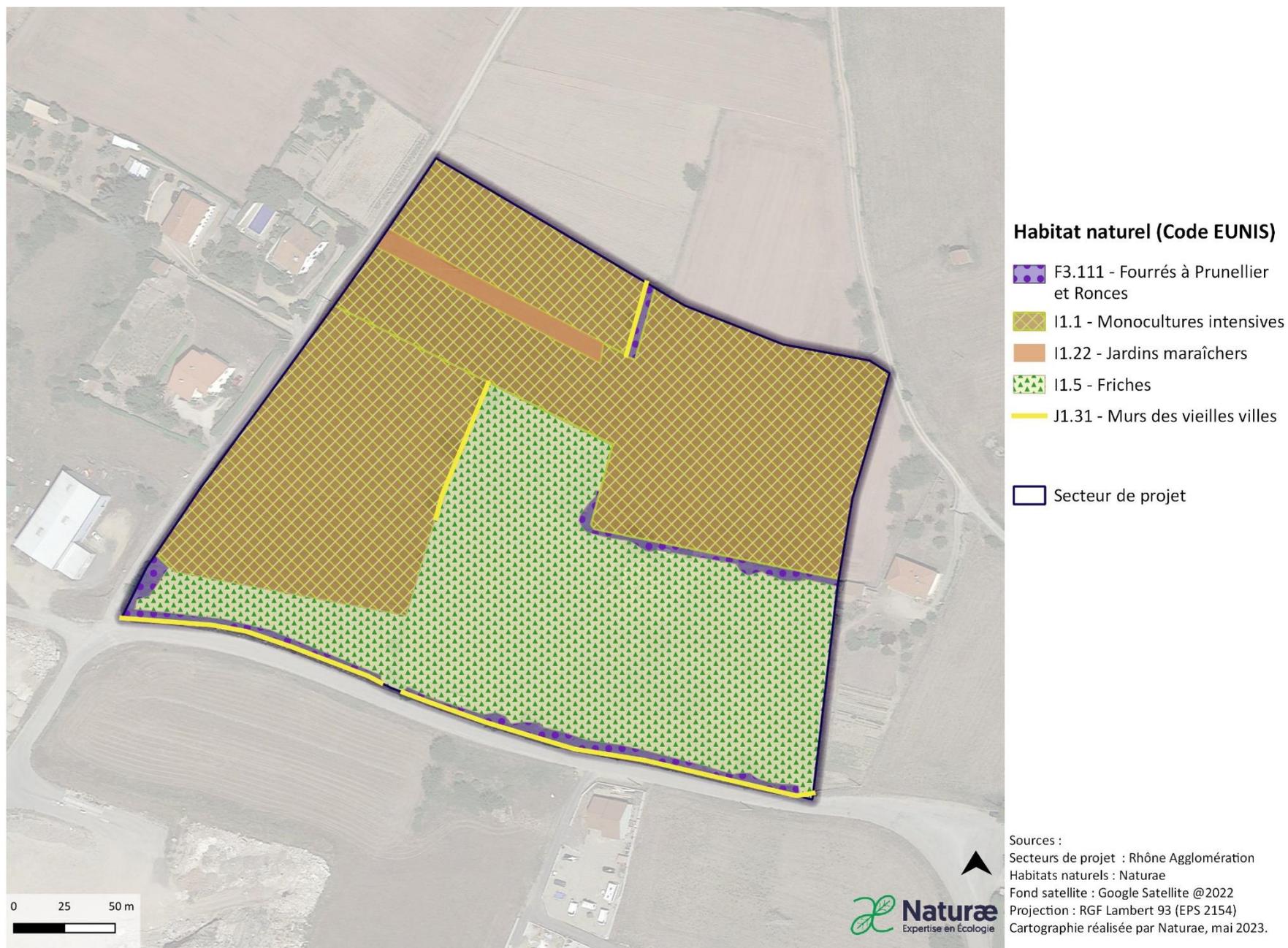
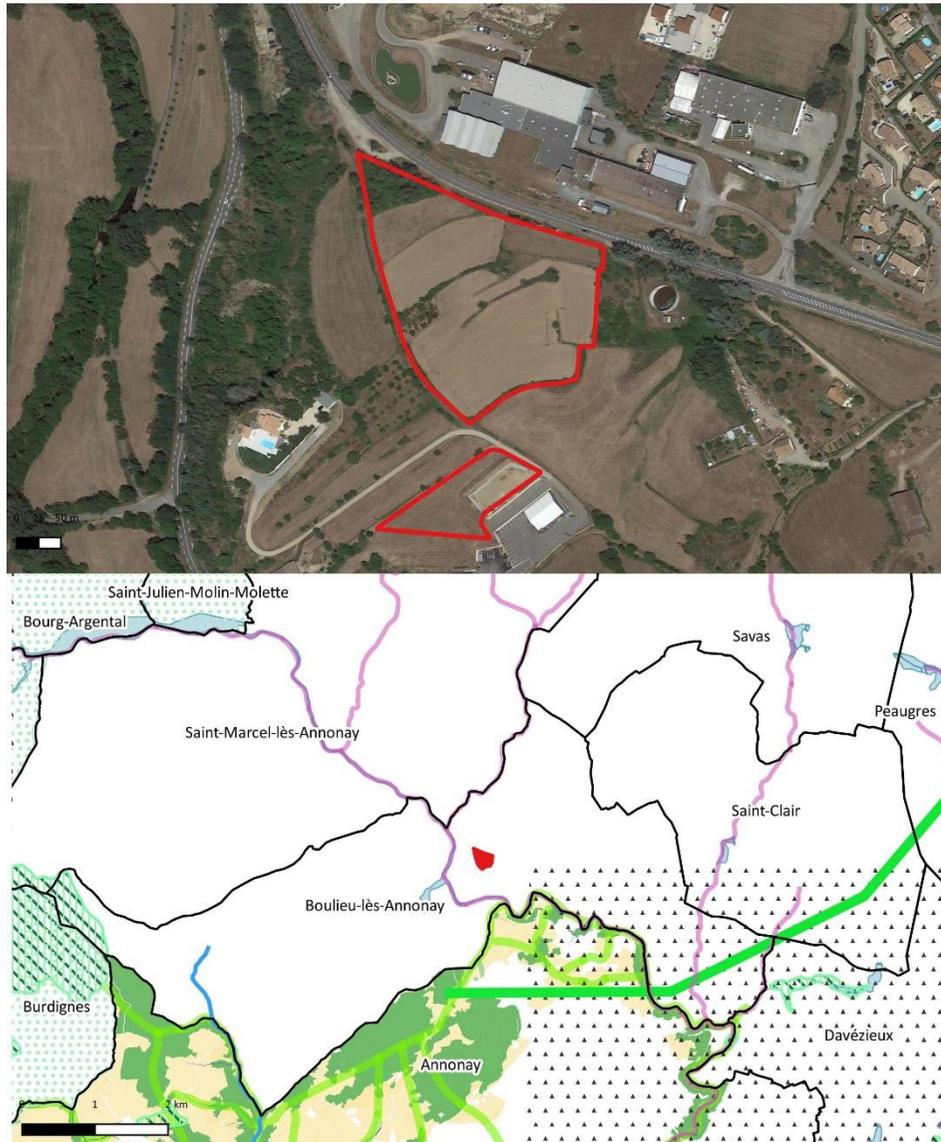


Figure 28 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP le rivet extension.



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
- Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

- Corridors terrestres
- Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoirs de biodiversité (forêt)
- Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiropteres)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 29 : Localisation de l'OAP rivet et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « Rivet » se localise à l'ouest de la tache urbaine de Boulieu-lès-Annonay, sous la RD820 et correspond à une mosaïque de milieux agricoles, post culturaux et boisés. Cet habitat semi-naturel est marqué par l'anthropisation du fait de sa proximité au village et de sa fauche régulière. Les espèces végétales en présence sont rudérales et communes pour le département.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<p><b>Habitats naturels constituant l'OAP</b></p>	<p><b>Habitats des plaines colonisées par de hautes herbacées nitrophiles – code EUNIS : E5.11</b> : Cet habitat correspond à une friche herbacée, régulièrement fauchée, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers tels que la carotte (<i>Daucus carotta</i>), le chiendent pied-de-poule (<i>Cynodon dactylon</i>), le plantin lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>). La friche retrouvée au nord présente une diversité floristique plus élevée, on observe ponctuellement du bleuet (<i>Centaurea cyanus</i>) et de l'achillée millefeuilles (<i>Achillea millefolium</i>).</p> <p><b>Fourrés médio-européens sur sols riches - code EUNIS : F3.11</b> : Cet habitat arbustif homogène se compose majoritairement d'espèces pionnières telles que le prunellier (<i>Prunus spinosa</i>) ainsi que plusieurs espèces de ronces (<i>Rubus sp.</i>). Il se développe aux abords des parcelles.</p> <p><b>Boisements mésotrophes et eutrophes à Quercus, Caprinus, Fraxinus, Acer, Tilia et Ulmus – code EUNIS : G1.A</b> : Cet habitat a recolonisé une ancienne parcelle agricole au nord du site. Il se compose principalement d'individus matures de chênes pédonculés (<i>Quercus robur</i>), de frênes élevés (<i>Fraxinus excelsior</i>), et de merisiers (<i>Prunus avium</i>).</p> <p><b>Monocultures intensives – code EUNIS : I1.1</b> : De grandes étendues de monoculture de blé sont présentes sur le secteur. Cet habitat monospécifique de céréales n'est pas propice à l'installation ou à l'utilisation de ce milieu par une biodiversité patrimoniale.</p> <p><b>Murs des vieilles villes – code EUNIS : J1.31</b> : Cet habitat compose les murs de soutènement d'anciennes terrasses agricoles, on peut y observer des espèces rupicoles telles que le grand orpin (<i>Hylotelephium maximum</i>), ou encore l'ombilic des rochers (<i>Umbilicus rupestris</i>). Localement, cet habitat est peu diversifié floristiquement.</p>
---	--

	<b>Autres</b> : Les habitats restants comprennent des vergers (G1.D) et zones bâties (J)
<b>Flore</b>	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
<b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b>	Enjeux écologiques faibles à modérés. Cette OAP se compose d'une part de monocultures à faible enjeu de conservation, et d'autre part de milieux ouverts pouvant héberger une entomofaune et avifaune à enjeu, les enjeux écologiques sont donc contrastés sur le secteur.  Les murets en pierres sèches présentent également un intérêt pour l'herpétofaune patrimoniale.
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<b>Le secteur possède bonne fonctionnalité écologique.</b> Aucun élément du SRCE n'est représenté localement, cependant cette parcelle à une bonne connectivité écologique avec les milieux naturels alentours situés principalement au nord. La fonctionnalité du site est jugée bonne.
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	Incidences prévisibles jugées faibles. Des monocultures et milieux post-cultureux seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.
<b>Mesures (ERC)</b>	Mesures d'évitement et de réductions des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels :  64. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.  65. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.  66. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.  67. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



*Monoculture de blé*



*Friche herbacée diversifiée au nord du site*



*Fourré de pruneliers*



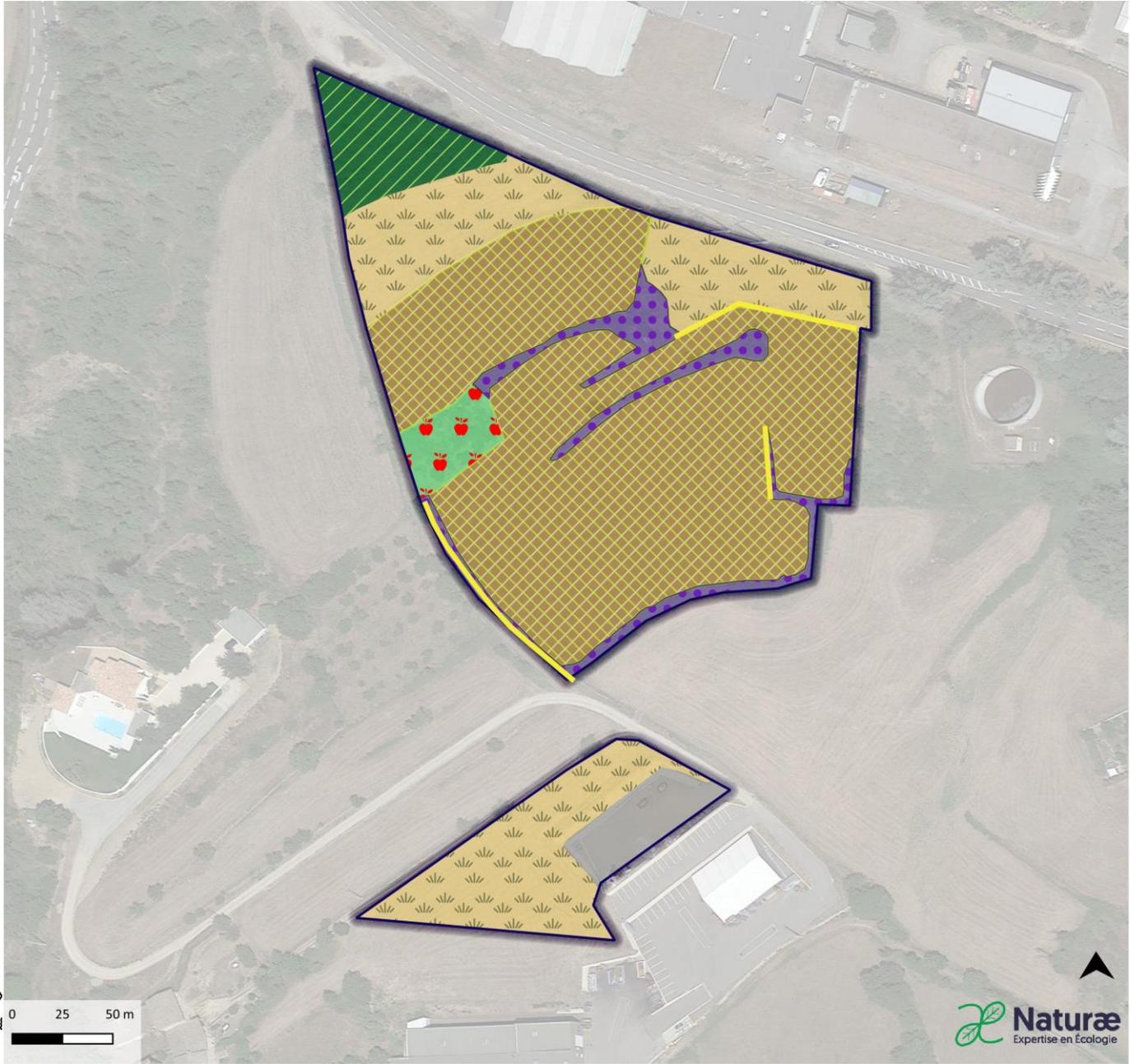
*Muret en pierres sèches*



*Boisement mésotrophe pionnier*



*Vergers de cerisiers*



**Habitat naturel (Code EUNIS)**

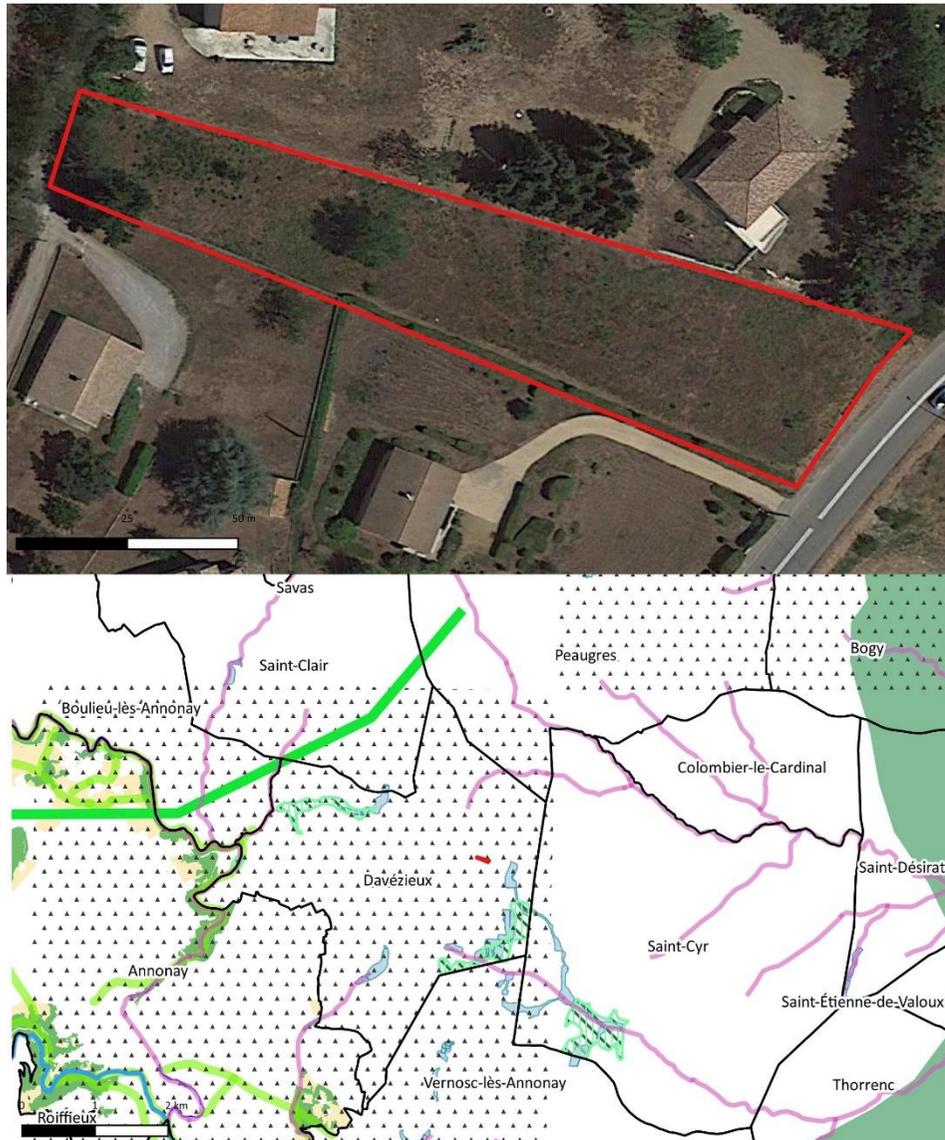
-  E5.11 - Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles
-  F3.111 - Fourrés à Prunellier et Ronces
-  G1.A - Boisements mésotrophes et eutrophes à Quercus, Caprinus, Fraxinus, Acer, Tilia, Ulmus
-  G1.D - Vergers
-  I1.1 - Monocultures intensives
-  J - Zones bâties
-  J1.31 - Murs des vieilles villes
-  Secteur de projet

Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 Habitats naturels : Naturaë  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturaë, mai 2023.

Figure 30 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP rivet.

# OAP Rue du Lavoir

## 16. Commune de Davézieux



- Trame Verte et Bleue du SRCE**
- Trame Verte**
- █ Corridors écologiques
  - Réservoirs de biodiversité
- Trame Bleue**
- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
  - Corridors aquatiques (cours d'eau)
- TVB communale d'Annonay**
- █ Corridors terrestres
  - Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
  - Réservoirs de biodiversité (forêt)
  - Réservoirs de biodiversité (zone humide)

**Espace Naturel Remarquable**

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

**Secteur d'étude**

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

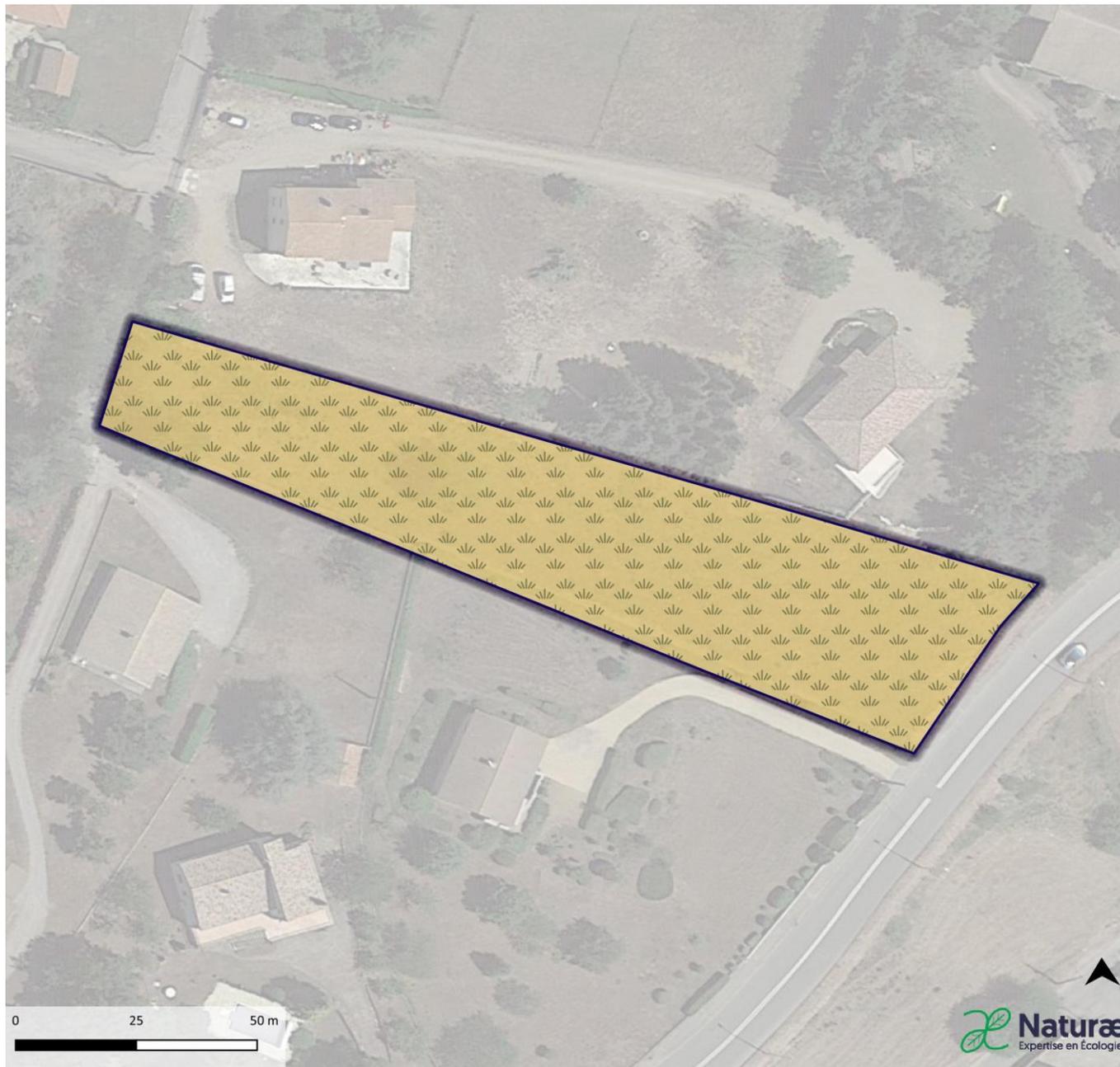
Figure 31 : Localisation de l'OAP rue du Lavoir et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « Rue du Lavoir » se localise à l'ouest de la commune de Davézieux, dans un secteur densément construit et correspond à une parcelle enfrichée enclavée entre plusieurs habitations. Les espèces végétales en présence sont rudérales et communes pour le département.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<b>Habitats des plaines colonisées par de hautes herbacées nitrophiles – code EUNIS : E5.11</b> : Cet habitat correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers tels que la carotte ( <i>Daucus carotta</i> ), l'avoine barbue ( <i>Avena barbata</i> ), le dactyle aggloméré ( <i>Dactylis glomerata subsp. glomerata</i> ), le plantin lancéolé ( <i>Plantago lanceolata</i> ) ou encore la sauge des prés ( <i>Salvia pratensis</i> ).
<b>Flore</b>	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
<b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b>	Pas d'enjeu écologique particulier.
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<b>Le secteur possède une très faible fonctionnalité écologique.</b> Enclavé au cœur du centre urbain de la commune de Peaugres et composé principalement de milieux ouverts herbacés, ce secteur ne présente en l'état pas de rôle prégnant dans la fonctionnalité écologique du territoire.
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	Incidences prévisibles jugées faibles. Des friches et des secteurs très anthropisés seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.
<b>Mesures (ERC)</b>	Mesures d'évitement et de réductions des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels : 68. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux. 69. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse. 70. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.

	71. <b>MR05</b> : Création de haie multistrates diversifiées.
	72. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



**Habitat naturel (Code EUNIS)**

 E5.11 - Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles

 Secteur de projet

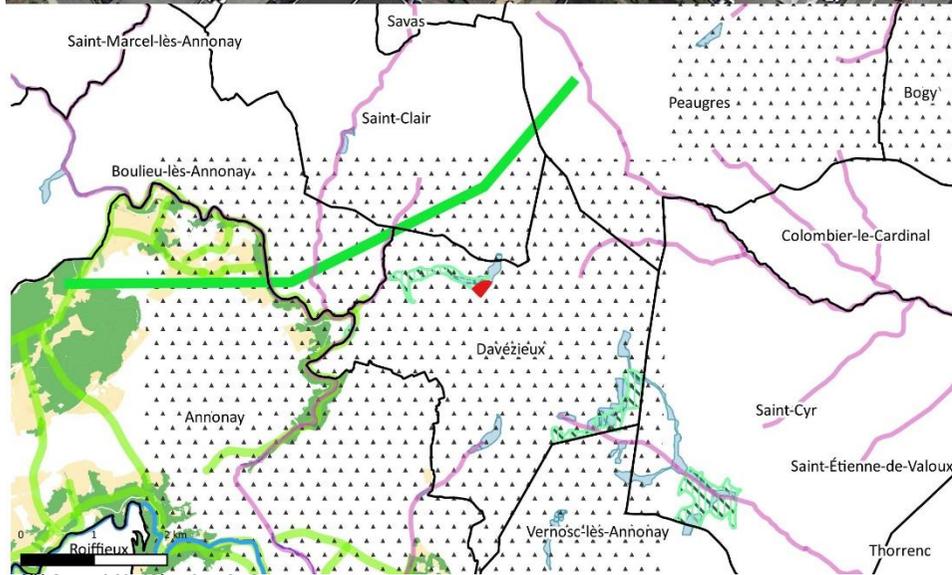
*Friche herbacée haute*

Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 Habitats naturels : Naturae  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, mai 2023.

Figure 32 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP rue du lavoir.

# OAP La Lombardie

## 17. Commune de Davézieux



- Trame Verte et Bleue du SRCE**
- Trame Verte**
- Corridors écologiques
  - Réservoirs de biodiversité
- Trame Bleue**
- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
  - Corridors aquatiques (cours d'eau)
- TVB communale d'Annonay**
- Corridors terrestres
  - Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
  - Réservoirs de biodiversité (forêt)
  - Réservoirs de biodiversité (zone humide)
- Espace Naturel Remarquable**
- Parc Naturel Régional
  - Natura 2000 ZPS
  - Natura 2000 ZSC
  - Plan National d'Action (chiroptères)
  - Plan National d'Action (loutre d'Europe)
  - ZNIEFF I
  - ZNIEFF II
- Secteur d'étude**
- Secteur d'OAP
  - Limites communales



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 33 : Localisation de l'OAP la Lombardie et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « La Lombardie » se localise au nord de la tache urbaine de Davézieux, à l'interface entre milieu naturel et secteur industriel. Il se compose de prairies. Ce milieu est dominé par des espèces prairiales et communes pour le département.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<p><b>Prairies de fauche planitaires subatlantiques : code EUNIS – E2.22</b> : Cet habitat ouvert présente une grande diversité floristique, on observe des espèces telles que le brachypode de Phénicie (<i>Brachypodium phoenicoides</i>), le trèfle incana (<i>Trifolium incanum</i>), la flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>), la renoncule bulbeuse (<i>Ranunculus bulbosus</i>) ou encore l'orchis bouffon (<i>Anacamptis morio subs.morio</i>). Cet habitat inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitat se compose néanmoins d'une flore tempérée à large distribution.</p> <p><b>Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces - code EUNIS : FA.4</b> : Cet habitat se développe aux abords de la parcelle. Il est discontinu et pauvre en espèce.</p>
<b>Flore</b>	<p>La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique élevée. Les espèces sont cependant communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.</p>
<b>Enjeux milieux naturels</b>	<p>Enjeux écologiques modérés. Les prairies de fauche sont inscrites à l'Annexe I de la Directive Habitat, possèdent un enjeu de conservation modéré.</p>
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<p><b>Le secteur possède une bonne fonctionnalité écologique.</b> Aucun élément du SRCE n'est représenté localement. En revanche, l'OAP est situé dans un secteur à dominante naturelle et connecté aux milieux naturels alentour. De plus, on retrouve un boisement ainsi qu'une étendue d'eau en bordure nord du secteur de projet, accroissant la biodiversité et augmentant la fonctionnalité » du site.</p>
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	<p><b>Incidences prévisibles jugées modérées.</b> Des prairies de fauches seront impactées par l'urbanisation du secteur, cette entité est concernée par la Directive Habitat.</p>

<b>Mesures (ERC)</b>	Mesures d'évitement et de réductions des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels :
	73. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.
	74. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.
	75. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.
	76. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



### Habitat naturel (Code EUNIS)

-  E2.22 - Prairies de fauche planitaires subatlantiques
-  FA.4 - Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces

 Secteur de projet

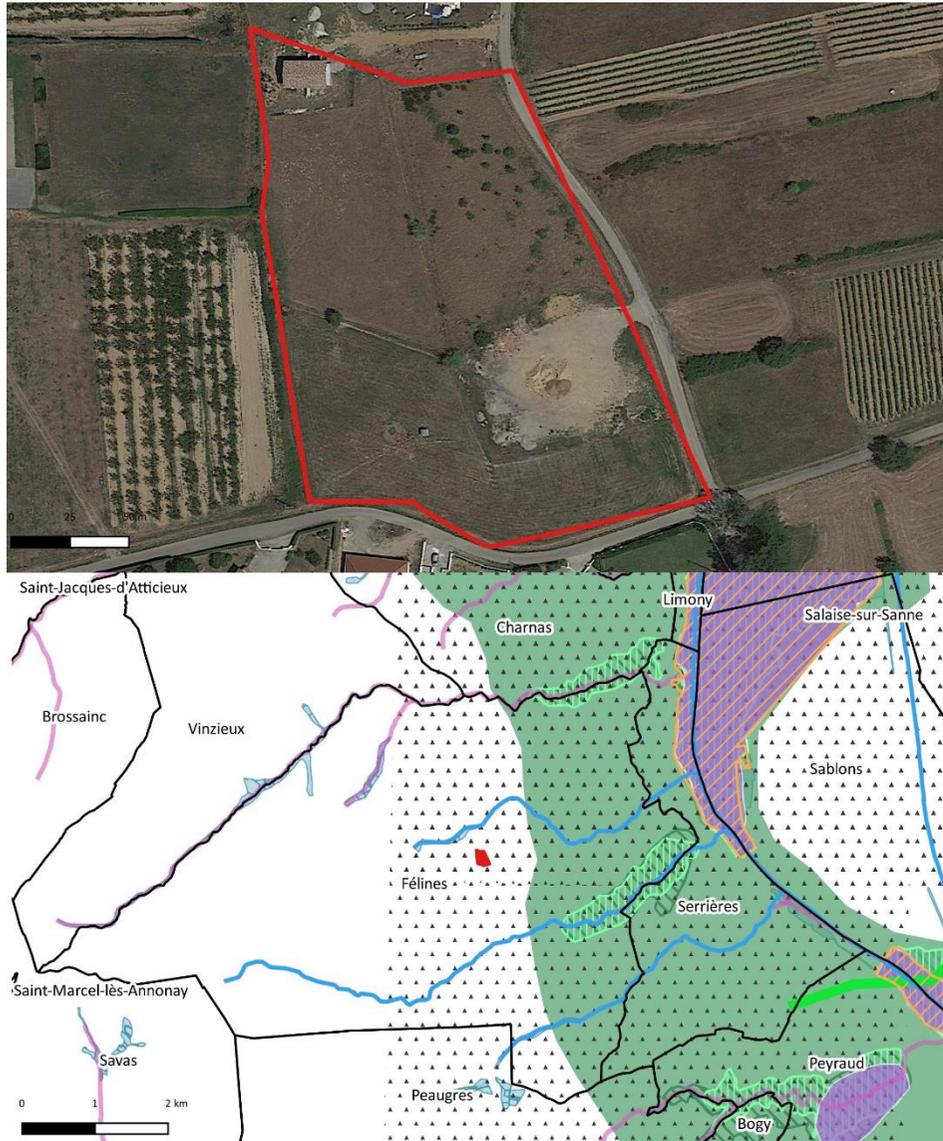
Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 Habitats naturels : Naturae  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, mai 2023.



Figure 34 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP la Lombardie

# OAP Guilhots/Vieron

## 18. Commune de Félines



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
- Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

- Corridors terrestres
- Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoirs de biodiversité (forêt)
- Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 35 : Localisation de l'OAP Guilhots/Vieron et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « Guilhots/Vieron » se localise à l'est de la tache urbaine de Félines, à la transition entre quartier résidentiel et milieux agricoles. Il se compose globalement d'un habitat semi-naturel pastoral, d'un espace enrichi et d'un espace de dépôt de matériel. Ces milieux anthropisés sont dominés par des espèces rudérales et communes pour le département.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<p><b>Habitats naturels constituant l'OAP</b></p>	<p><b>Pelouse à <i>Brachypodium phoenicoides</i> x Fourrés médio-européens sur sols riches – Code EUNIS :</b> Cette pelouse se développe sur un terrain anciennement pastoral, le brachypode de Phénicie forme une population dense et homogène, laissant peu d'espace au développement d'autres espèces herbacées. Ponctuellement, des arbustes pionniers tels que l'églantier (<i>Rosa canina</i>), des ronces (<i>Rubus sp.</i>) ainsi que des prunelliers (<i>Prunus spinosa</i>) se développent.</p> <p><b>Pâturages permanents mésotrophes – code EUNIS : E2.1 :</b> Cet habitat correspond à une pelouse rase pâturée comportant de nombreuses espèces nitrophiles telles que le barbon Andropogon (<i>Botriochloa barbinodis</i>) ou le cirse commun (<i>Cirsium vulgare</i>).</p> <p><b>Communauté d'espèces rudérales x Dépôts de déchets – code EUNIS : E5.12 x J6 :</b> Cet habitat rudéral se développe sur une zone de dépôt de terres et matériel de construction. Un cortège d'espèces affectionnant les milieux perturbés se développent comme le chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>), le pipathère faux millet (<i>Olopteuum milleaceum</i>).</p> <p><b>Formation à genêt à balais – code EUNIS : F3.142 :</b> Cet</p> <p><b>Autres habitats : Zones piétinée (H5.6),</b> habitat sans végétation résultant des allers-retours répétés d'engin motorisés ; <b>Dépôts de déchets (J6),</b> habitat avec végétation rudérale parsemée ; <b>Zones bâties (J),</b> habitation privée.</p>
<p><b>Flore</b></p>	<p>La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.</p>

<b>Enjeux milieux naturels</b>	Pas d'enjeu écologique particulier. L'AOP se compose de pâtures, de zone rudérale à enjeu faible de conservation. Seules les friches herbacées et arbustives sont susceptibles d'accueillir une avifaune patrimoniale.
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<b>Le secteur possède fonctionnalité écologique moyenne.</b> Aucun élément du SRCE n'est représenté localement. Situé dans un secteur d'habitation peu dense, il n'est enclavé que sur sa partie ouest. Sa partie est se trouve en effet reliée aux milieux ouverts agricoles, rendant possible l'utilisation du site par de nombreuses espèces animales. En revanche, en raison de sa proximité au centre urbain, ce secteur ne présente en l'état pas de rôle prégnant dans la fonctionnalité écologique du territoire.
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	<b>Incidences prévisibles jugées faibles.</b> Des milieux agropastoraux seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.
<b>Mesures (ER)</b>	<p>Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels :</p> <p>77. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.</p> <p>78. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.</p> <p>79. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.</p> <p>80. <b>MR05</b> : Création de haie multistrates diversifiées.</p> <p>81. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.</p>



*Pâturage ovin*

## Expertise flore et habitats naturels

### PLUiH Annonay Rhône Agglo

#### Habitat naturel (Code EUNIS)

-  E1.2A x F3.11 - Pelouses à Brachypodium phoenicoides X Fourrés médio-européens sur sols riches
-  E2.1 - Pâturages permanents mésotrophes
-  E5.12 x J6 - Communautés d'espèces rudérales X Dépôts de déchets
-  F3.142 - Formations à Genêt à balais
-  H5.6 - Zones piétinées
-  J - Zones bâties
-  J6 - Dépôts de déchets

 Secteur de projet

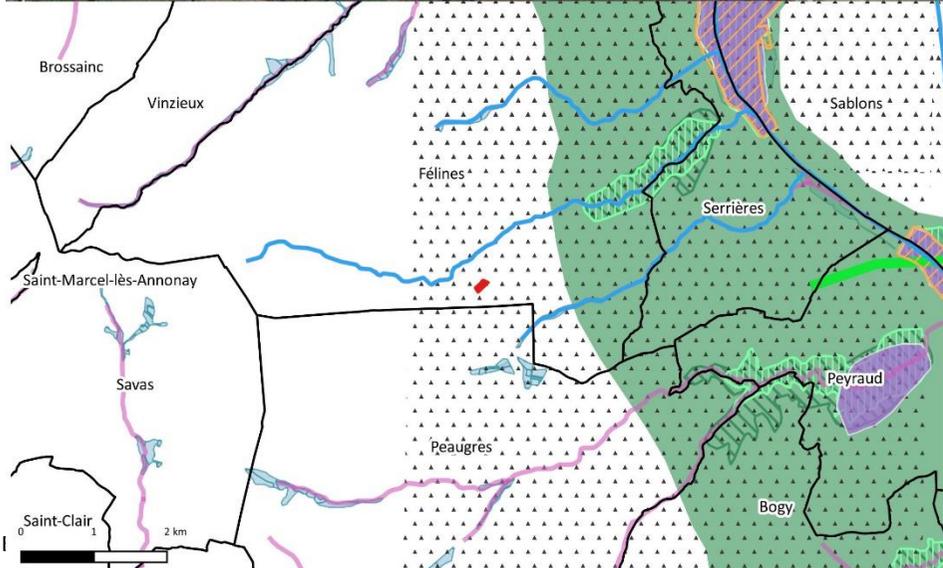
Sources :  
Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
Habitats naturels : Naturae  
Fond satellite : Google Satellite @2022  
Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
Cartographie réalisée par Naturae, mai 2023.



Figure 36 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP Guihots /Vieron.

# OAP Le Flacher

## 19. Commune de Félines



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

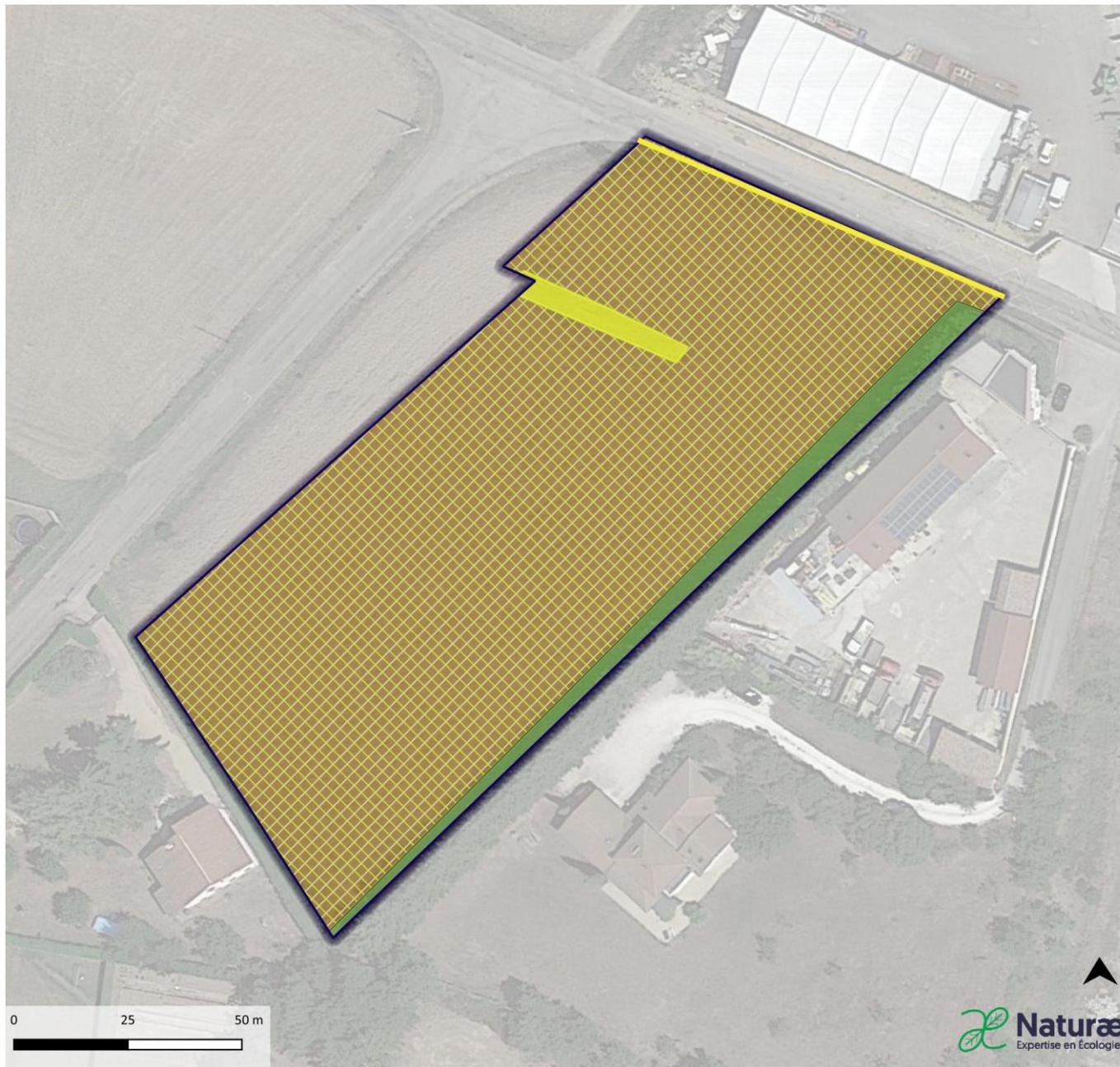
Figure 37 : Localisation de l'OAP le flacher et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **Le Flacher** » se localise au sud de la commune de Félines et à l'ouest de l'avenue du Rachet et se compose principalement d'une monoculture de céréale unique friche présentant peu d'intérêt écologique.

**Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :**

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<p><b>Monocultures intensives – code EUNIS : I1.1</b> : La parcelle se compose de monoculture de céréale. Cet habitat monospécifique n'est pas propice à l'installation ou à l'utilisation de ce milieu par une biodiversité patrimoniale.</p> <p><b>Murs des vieilles villes – code EUNIS : J1.31</b> : Cet habitat compose un petit mur de soutènement au nord et au centre de la parcelle, on peut y observer des espèces rupicoles telles que l'Asplénium (<i>Asplenium ceterach</i>) ou encore l'ombilic des rochers (<i>Umbilicus rupestris</i>).</p> <p><b>Autres habitats</b> : Alignement de cyprès (G5.1)</p>
<b>Flore</b>	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique modérée. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
<b>Enjeux milieux naturels</b>	Pas d'enjeu écologique particulier. Les habitats en présence sont anthropiques et peu propices à l'installation d'une biodiversité rare et patrimoniale. L'AOP se compose d'une monoculture non susceptible d'accueillir une biodiversité patrimoniale. En revanche, les murets en pierres sèches pourraient accueillir un herpétofaune à enjeu.
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<b>Le secteur possède une fonctionnalité écologique modérée.</b> Les bois servent de zone refuge pour la petite faune, notamment pour les oiseaux qui apprécient les fourrés et potentiellement des chiroptères. Cet effet refuge est intéressant dans le contexte de l'aire d'étude, les bois étant peu fréquents dans les environs.
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	Incidences prévisibles jugées faibles. Des monocultures seront impactées par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels. De plus, aucun élément du SRCE n'est représenté localement.

<b>Mesures (ER)</b>	Mesures d'évitement et de réductions des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels :
	82. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.
	83. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.
	84. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.
	85. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.
86. <b>MR07</b> : Réalisation de sondage pédologiques pour la caractérisation de zones humides.	



**Habitat naturel (Code EUNIS)**

- G5.1 - Alignements d'arbres
- I1.1 - Monocultures intensives
- J1.31 - Murs des vieilles villes

Secteur de projet

:he

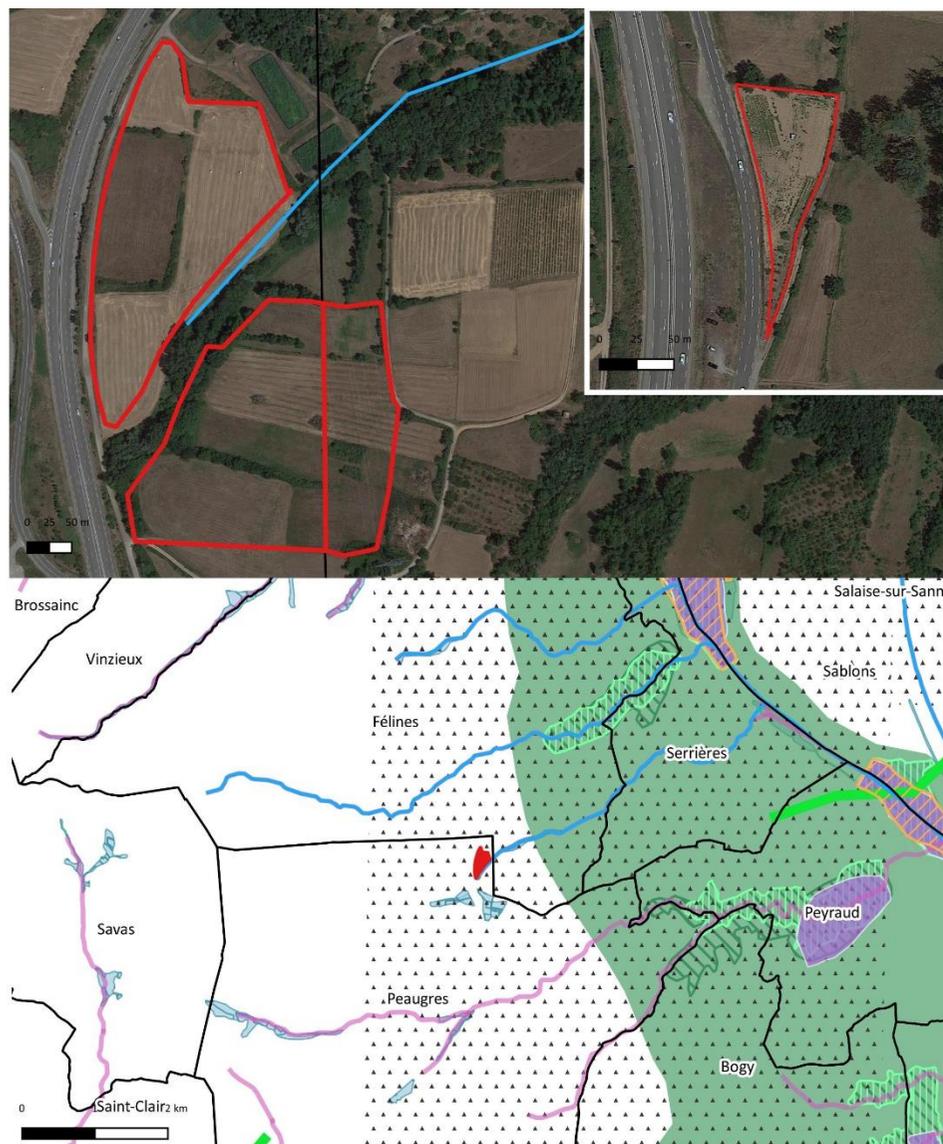
Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 Habitats naturels : Naturae  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, mai 2023.



Figure 38 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP le flacher.

# ZAE La Boissonette

## 20. Commune de Féline et Peaugres



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
- Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

- Corridors terrestres
- Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoirs de biodiversité (forêt)
- Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 39 : Localisation de l'OAP boissonette et espaces naturels remarquables.

Le secteur de ZAE « **La boissonette** » est répartie entre les communes de Félines et de Peaugrès. Il se compose d'habitats agricoles, post-cultureux et boisés, répartis de part et d'autre d'un petit cours d'eau, le ruisseau de la Mourre.

**Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :**

<p><b>Habitats naturels constituant l'OAP</b></p>	<p><b>Friches – code EUNIS : I1.5</b> : Cet habitat correspond à des friches herbacées récentes, caractérisées par une forte dominance de carottes (<i>Daucus carota</i>), espèce caractéristique de ce milieu. On retrouve également d'autres espèces rudérales comme le plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>) ou le millepertuis (<i>Hypericum perforatum</i>). Ce milieu est tout à fait représentatif de cet habitat. Le séneçon du cap (<i>Senecio inaequidens</i>), espèce exotique envahissante, forme des populations denses par endroit.</p> <p>Au niveau de la parcelle 1168, un petit patch présentant une espèce de jonc non identifié (période non propice à l'identification de cette espèce), ainsi qu'une dizaine d'individus de cardamine des prés (<i>Cardamina pratensis</i>) a été identifié. Ces espèces pourraient être le marqueur d'une zone humide. Un inventaire floristique en période favorable ainsi que la recherche de traces d'hydromorphie dans le sol permettraient d'écarter ou de confirmer cette hypothèse.</p> <p><b>Fourrés à Prunellier et Ronces – code EUNIS : F3.111</b> : Cet habitat compose les bordures des parcelles agricoles et friches, il est dominé par les ronces (<i>Rubus SP</i>) et le prunellier (<i>Prunus spinosa</i>).</p> <p><b>Formations à genêt à balais – code EUNIS : F3.142</b> : Cet habitat pionnier se développe en marge d'une monoculture et forme une végétation monospécifique et dense.</p> <p><b>Haie d'espèces indigènes pauvres en espèces – code EUNIS : FA</b> :</p> <p><b>Boisements mésotrophes et eutrophes à Quercus, Caprinus, Fraxinus, Acer, Tilia et Ulmus – code EUNIS : G1.A</b> : Cet habitat se développe en amont des ripisylves du ruisseau de la Mourre. Il se compose principalement d'individus matures de chênes pédonculés (<i>Quercus robur</i>), de frênes élevés (<i>Fraxinus excelsior</i>), et de merisiers (<i>Prunus avium</i>).</p>
---	--

	<p><b>Monocultures intensives – code EUNIS : 11.1</b> : De grandes étendues de monoculture de blé sont présentes sur le secteur, notamment au nord et au sud. Cet habitat monospécifique de céréale n'est pas propice à l'installation ou à l'utilisation de ce milieu par une biodiversité patrimoniale.</p> <p><b>Jardins maraîchers : code EUNIS - 12.22</b> : un petit secteur de jardin maraîcher est localisé sur la parcelle complètement au sud de la ZAE. A cette période de l'année, la terre était labourée et les seuls cortèges végétaux observés correspondaient à des espèces rudérales communes telles que le chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>), le pourpier (<i>Portulaca oleracea</i>) ou encore le sorgho d'Alep (<i>Sorghum halepensis</i>).</p>
<b>Flore</b>	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique contrastée en fonction des différents habitats. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue à l'exception du patch de prairie potentiellement humide, ou des espèces rares pourraient être présentes.
<b>Enjeux milieux naturels</b>	Enjeux écologiques majoritairement faibles et ponctuellement forts. Les monocultures de blé ne présentent pas d'enjeu, les friches et fourrés quant à eux sont d'intérêt faible en termes d'habitat mais sont susceptibles d'héberger une entomofaune et avifaune à enjeu. Enfin, le petit patch de prairie potentiellement humide est d'enjeu fort (parcelle 1168).
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<b>Le secteur possède une fonctionnalité écologique très bonne.</b> Un corridor de biodiversité (ruisseau de la Mourre) du SRCE est localisé entre les deux secteurs (nord et sud) de la ZAE, hors périmètre d'opération. La mosaïque de haies, d'habitats arbustifs et arborés ainsi que les friches apportent au site une bonne fonctionnalité, offrant aux espèces de nombreux microréservoirs et corridors écologiques.
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	<b>Incidences prévisibles jugées modérées à fortes.</b> Des boisements et prairies potentiellement humides d'enjeux modérés à fort seront impactés par l'urbanisation du secteur.
<b>Mesures (ER)</b>	<p>Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :</p> <p>87. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.</p> <p>88. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.</p> <p>89. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.</p> <p>90. <b>MR04</b> : Intervention d'un chiroptérologue avant destruction des gîtes potentiels arboricoles et bâtis.</p> <p>91. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.</p>



*Friches*



*Fourrés à Prunellier et Ronces*

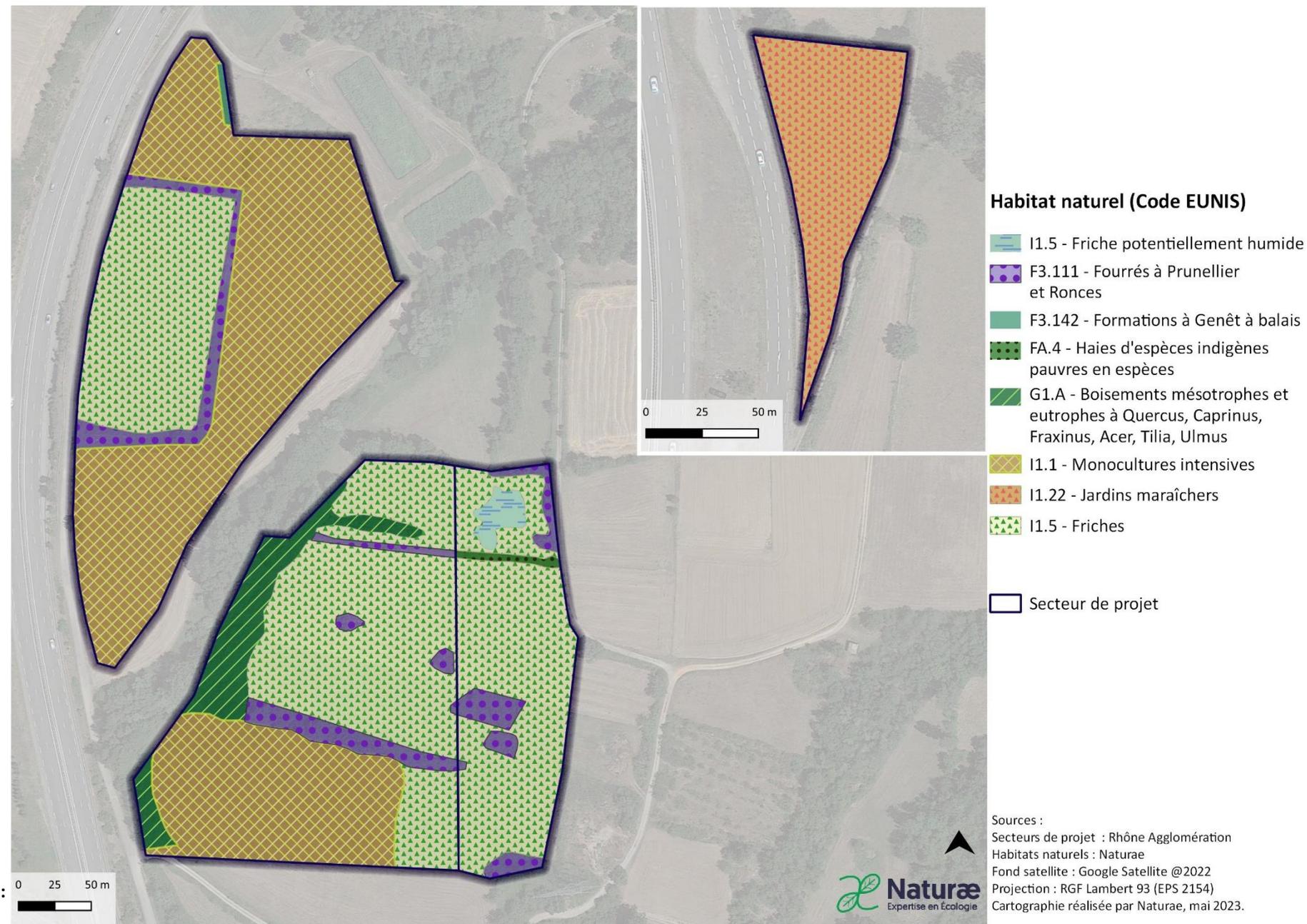
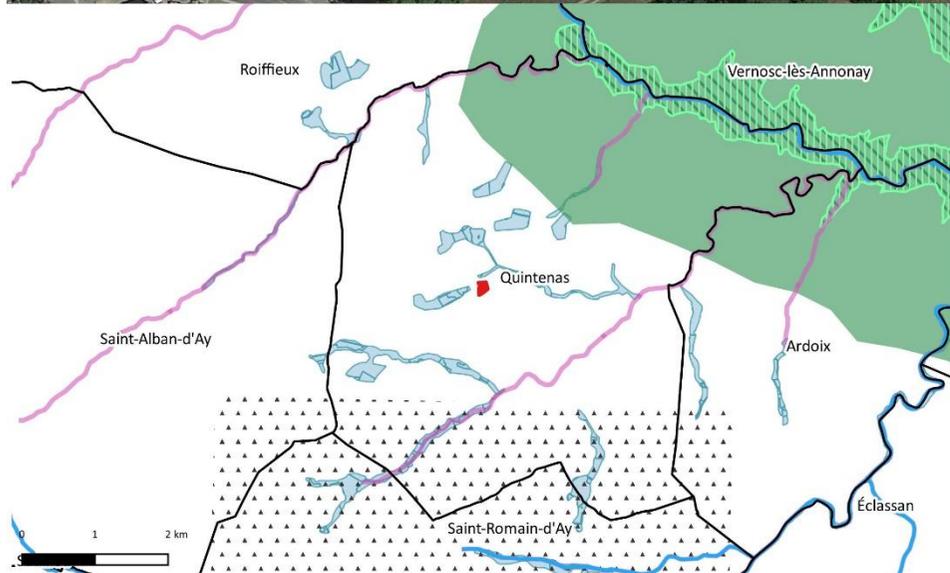
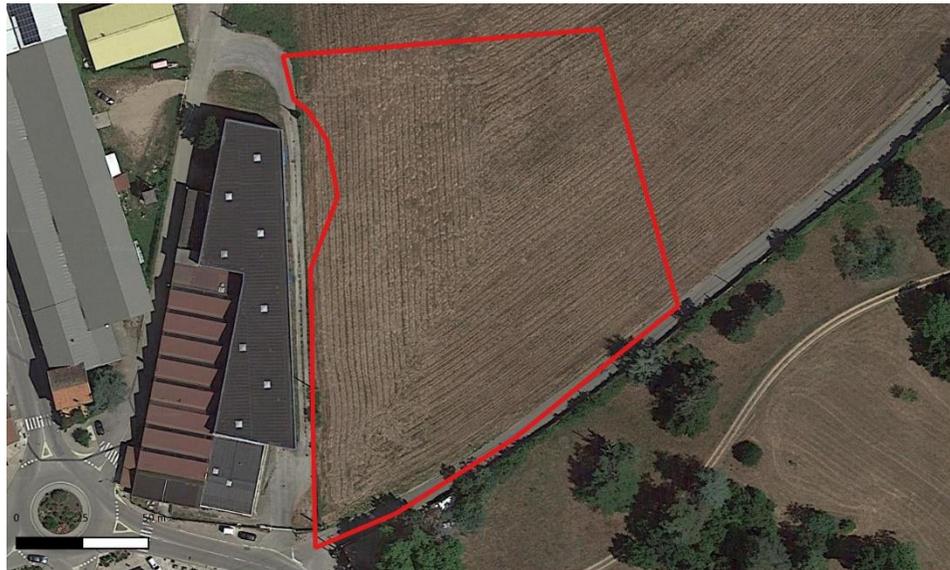


Figure 40 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP boissonette.



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
- Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

- Corridors terrestres
- Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoirs de biodiversité (forêt)
- Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 41 : Localisation de l'OAP Le Pontet et espaces naturels remarquables.

Le secteur de ZAE « **Le Pontet** » se localise au centre de la commune de Quintenas à l'est de la route du Heaume. Il se compose d'un habitat agricole.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<b>Monocultures intensives – code EUNIS : 11.1</b> : De grandes étendues de monoculture de blé sont présentes sur le secteur, notamment au nord et au sud. Cet habitat monospécifique de céréale n'est pas propice à l'installation ou à l'utilisation de ce milieu par une biodiversité patrimoniale.
<b>Flore</b>	La flore présente sur le secteur est monospécifique. Sur les abords de la parcelle, quelques espèces rudérales se développent mais aucune espèce végétale patrimoniale n'est potentielle.
<b>Enjeux milieux naturels</b>	Pas d'enjeu écologique notable. La parcelle se compose de monocultures non propices au développement de la biodiversité.
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<b>Le secteur possède une mauvaise fonctionnalité écologique.</b> Aucun élément du SRCE n'est représenté localement, de plus ce milieu agricole a très peu de chance d'être utilisé par la faune locale.
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	Incidences prévisibles jugées nulles.
<b>Mesures (ER)</b>	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : 92. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux. 93. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse. 94. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. 95. <b>MR04</b> : Intervention d'un chiroptérologue avant destruction des gîtes potentiels arboricoles et bâtis. 96. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune. 97. <b>MR08</b> : Réaliser un inventaire floristique en période favorable.



*Cultures et jardins maraîchers*



*Petits jardins ornementaux et domestique*



### Habitat naturel (Code EUNIS)

 I1.13 - Petites monocultures intensives (< 1ha)

 J - Zones bâties

 Secteur de projet

Sources :  
Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
Habitats naturels : Naturae  
Fond satellite : Google Satellite @2022  
Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
Cartographie réalisée par Naturae, mai 2023.

Figure 42 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP Le Pontet.



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
- Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

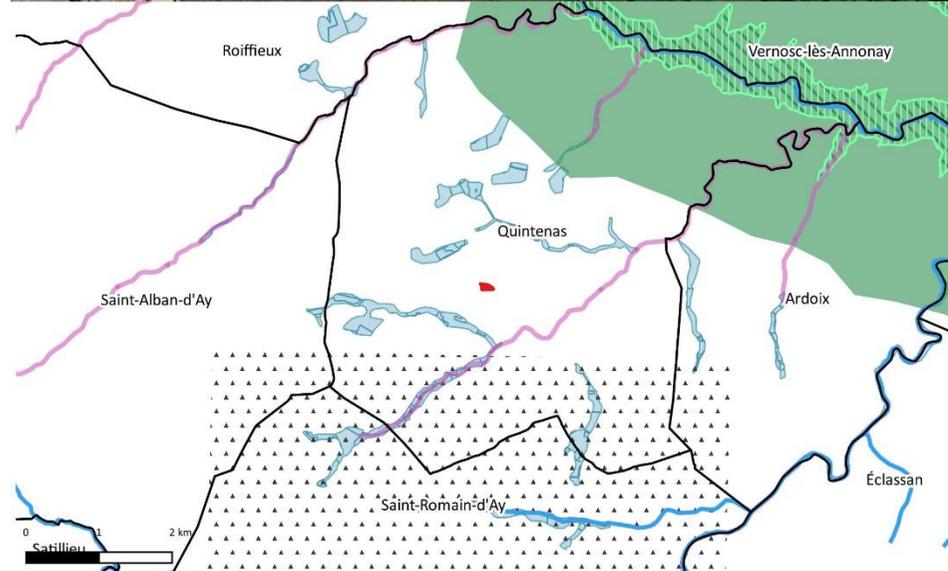
- Corridors terrestres
- Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoirs de biodiversité (forêt)
- Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 43: Localisation d l'OAP la chapelle.

Le secteur d'OAP « **La chapelle** » se localise au sud de la commune de Quintenas à l'est de la rue des Thermes. Il se compose d'un habitat de friche herbacée et arbustive et d'un habitat de culture abritant quelques espèces messicoles.

**Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :**

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<p><b>Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles – code EUNIS : E5.11</b> : Cet habitat se développe dans un petit secteur et se trouve caractérisé par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers tels que la carotte (<i>Daucus carotta</i>), l'avoine barbue (<i>Avena barbata</i>), et le dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata subsp. glomerata</i>).</p> <p><b>Vergers X Fourrés médio-européen sur sols riches – code EUNIS : G1.D x F3.11</b> : à l'extrême est du site un petit secteur est laissé à l'abandon. D'anciens arbres fruitiers persistent parmi les pruneliers (<i>Prunus spinosa</i>).</p> <p><b>Friches – code EUNIS : I1.5</b> : Cet habitat compose la majorité du site est correspond à l'abandon récent d'une parcelle agricole, ou une jachère. La diversité floristique observée y est commune au vu du travail du sol récent.</p> <p><b>Autres habitats</b> : petits jardins privés (I2.2) et bâtis (J), habitats anthropiques sans enjeu de conservation.</p>
<b>Flore</b>	<p>La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les potentialités de présence d'espèces patrimoniales sont rares.</p>
<b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b>	<p>Enjeu écologique faible. Les habitats en présence sont communs, néanmoins ils sont susceptibles d'accueillir une entomofaune et avifaune patrimoniale.</p>
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<p><b>Le secteur possède une mauvaise fonctionnalité écologique.</b> Aucun élément du SRCE n'est représenté localement, de plus, le secteur d'OAP est particulièrement enclavé et composé d'habitats anthropisés réduisant fortement sa fonctionnalité écologique.</p>
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	<p><b>Incidences prévisibles jugées faibles.</b> Les habitats seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.</p>

<b>Mesures (ER)</b>	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :
	98. <b>ME02</b> : Balisage et évitement des stations de flore protégée.
	99. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.
	100. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.
	101. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.
	102. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



*Cultures et jardins maraîchers x Pâturage à ivraie vivace*



*Friche*

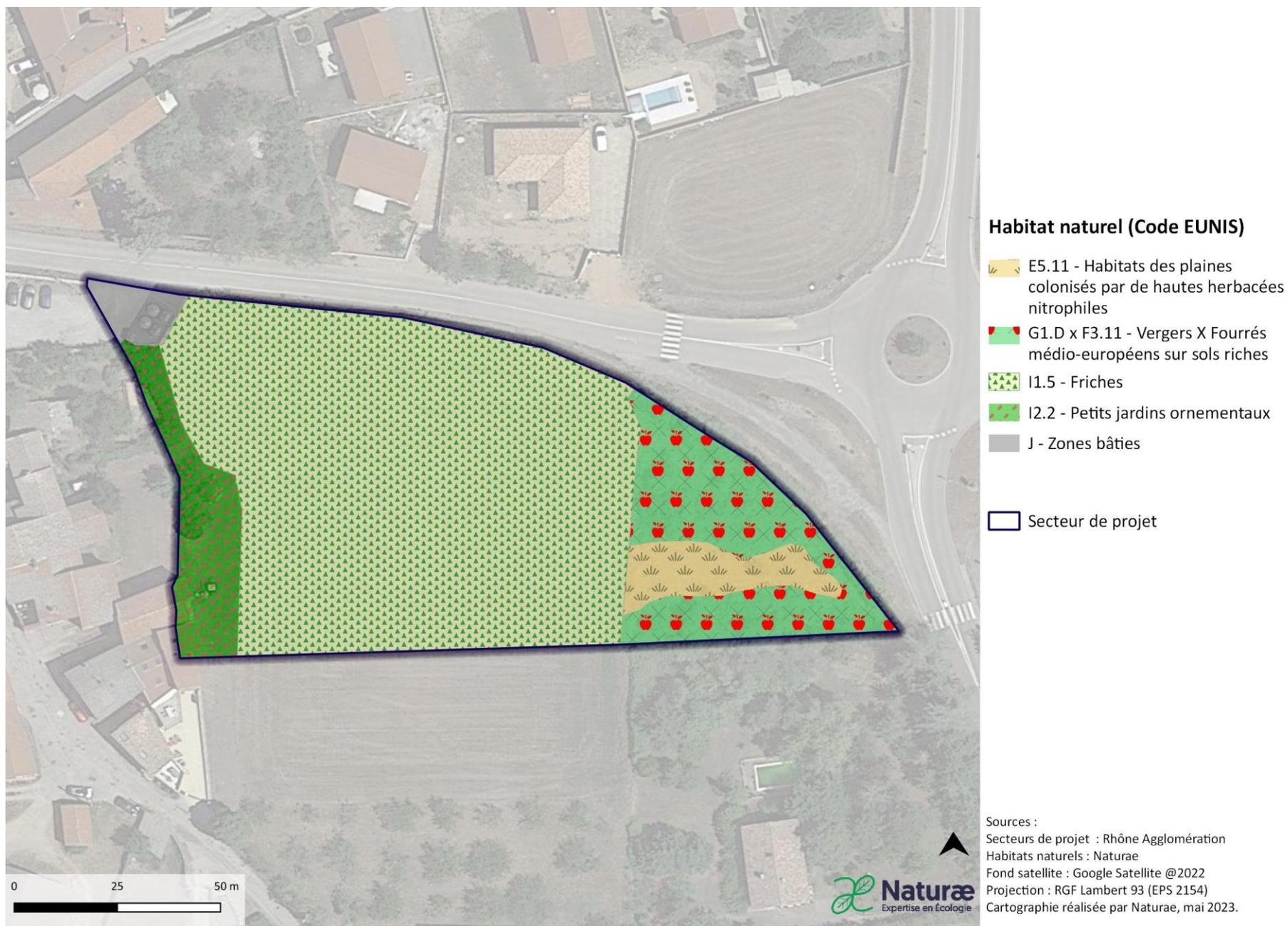
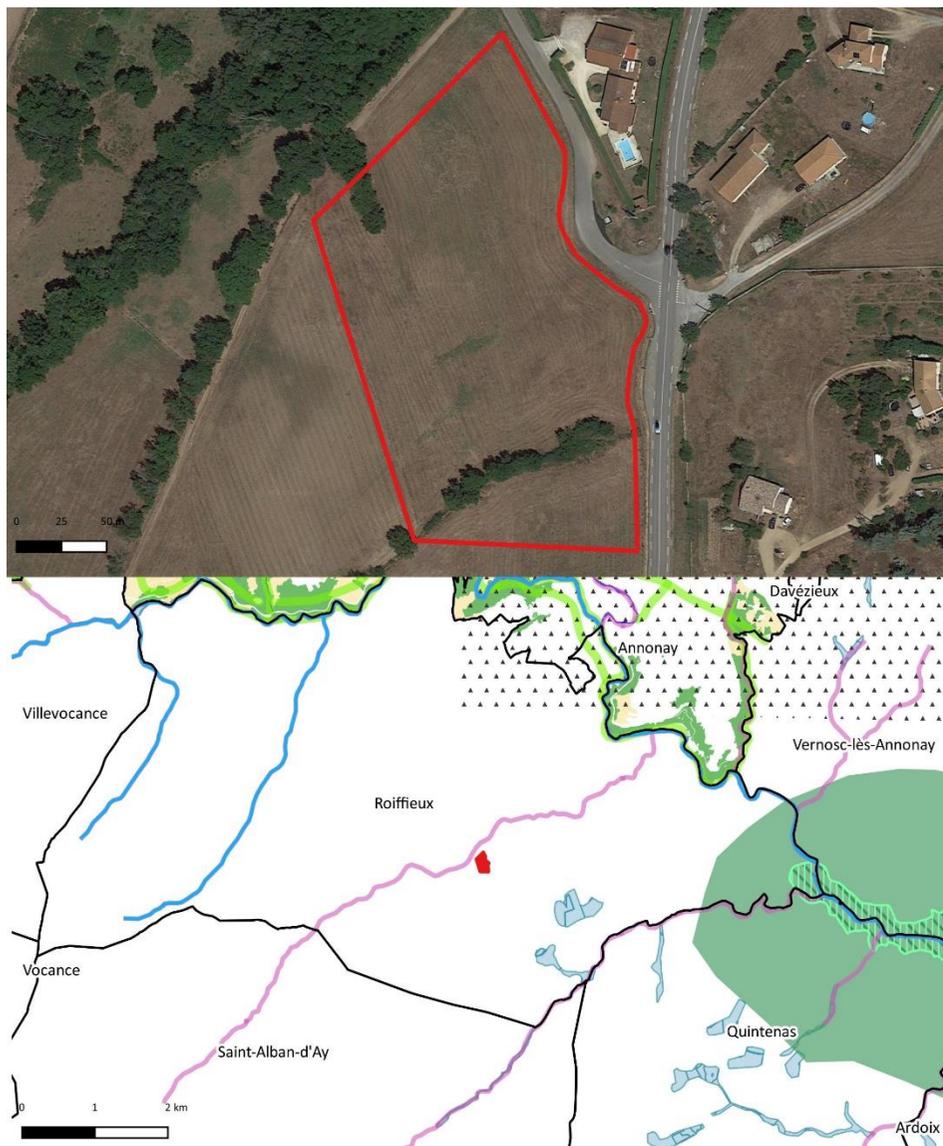


Figure 44 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP la chapelle.



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
- Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

- Corridors terrestres
- Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoirs de biodiversité (forêt)
- Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 45 : Localisation de l'OAP les cluzeaux et espaces naturels remarquables.

Le secteur de ZAE « **Les Cluseaux** » se situe sur la commune de Roiffieux, de part et d'autre de la route de la Croix des tours. Il se compose d'habitats semi-naturels et agricoles post-culturels ne présentant pas d'enjeu particulier.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentés dans le tableau suivant :

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<p><b>Prairies de fauche planitaires subatlantiques : code EUNIS – E2.22</b> : Les espèces dominantes observées sont le fromental (<i>Arrhenatherum elatius</i>), le plantin lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>), le trèfle incana (<i>Trifolium incanum</i>). En lisière, des espèces ombrophiles telles que le coucou (<i>Primula eliator</i>) sont également présentes.</p> <p><b>Haies d'espèces indigènes pauvre en espèces – code EUNIS : FA</b> : Cet habitat délimite les parcelles agricoles et se compose principalement de chênes pédonculés (<i>Quercus robur</i>).</p>
<b>Flore</b>	<p>La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique modérée. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.</p>
<b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b>	<p>Enjeux écologiques modérés. Les prairies de fauches sont rattachées à l'habitat Natura 2000 : 6510 "pelouses maigres de fauche de basse altitude" d'enjeu de conservation modéré. De plus, cet habitat ouvert est susceptible d'accueillir une entomofaune et avifaune patrimoniale.</p>
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	<p>Incidences prévisibles jugées modérées. Des habitats naturels d'intérêt communautaire à l'échelle de l'Union Européenne seront impactés par l'urbanisation du secteur.</p>
<b>Mesures (ER)</b>	<p>Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :</p> <p>103. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.</p> <p>104. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.</p> <p>105. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.</p> <p>106. <b>MR04</b> : Intervention d'un chiroptérologue avant destruction des gîtes potentiels arboricoles et bâtis.</p>

107. **MR06** : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



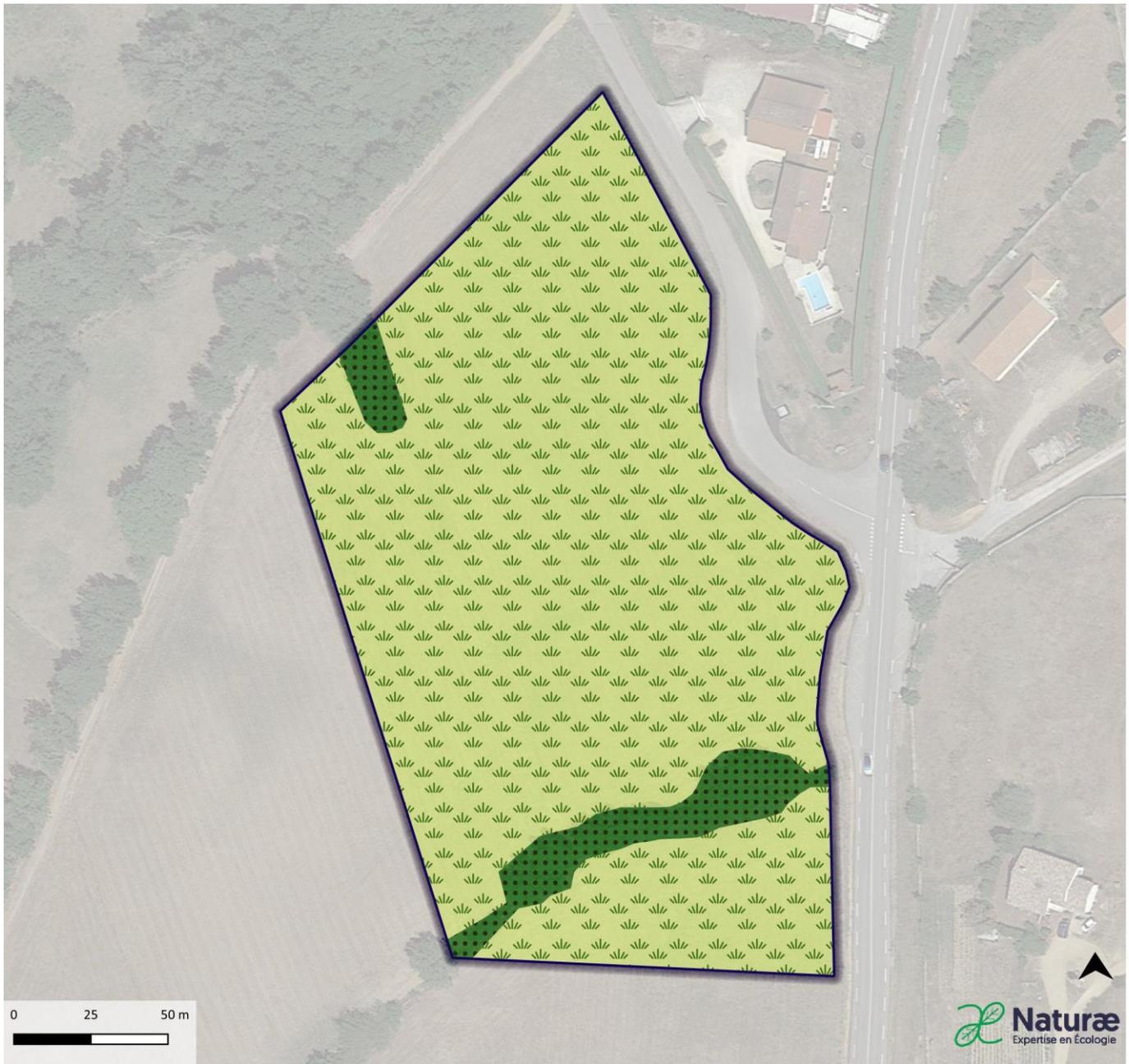
*Friche*



*Cultures et jardins maraîchers ; Bâtiments résidentiels des villages et périphéries urbaines x Grand jardins ornementaux*



*Friche*



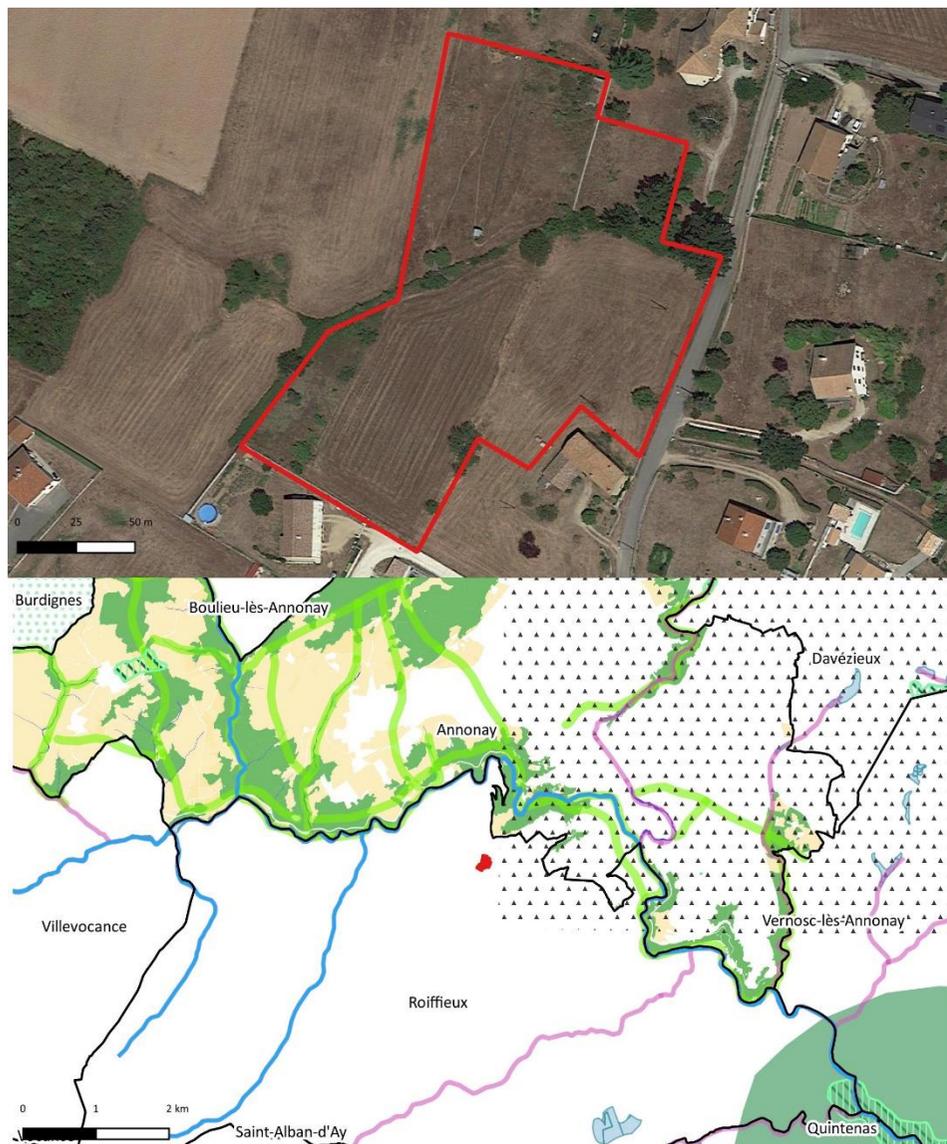
**Habitat naturel (Code EUNIS)**

-  E2.22 - Prairies de fauche planitaires subatlantiques
-  FA.4 - Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces

 Secteur de projet

Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 Habitats naturels : Naturae  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, mai 2023.

Figure 46 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP les Cluzeaux.



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
- Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

- Corridors terrestres
- Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoirs de biodiversité (forêt)
- Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 47 : Localisation de l'OAP frange Ouest chemin de l'auvergnat et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP **Franche ouest/chemin de l'Auvergnat** se localise au nord de la commune de Roiffieux à l'est de la route du Pont de la bique. Il se compose majoritairement de friches et de pâtures.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<p><b>Friches – code EUNIS : I1.5</b> : Cet habitat se compose de friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers principalement la carotte (<i>Daucus carota</i>), le plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>) ou l'avoine barbue (<i>Avena barbata</i>). Cet habitat présente plusieurs faciès plus ou moins secs et dominés par la carotte ou par la petite oseille (<i>Rumex acetosella</i>), qui marque l'acidité du terrain.</p> <p><b>Pâturages permanents mésotrophes – code EUNIS : E2.1</b> : Cet habitat correspond à une pelouse rase pâturée comportant de nombreuses espèces nitrophiles telles que le barbon Andropogon (<i>Botriochloa barbinodis</i>) ou le cirse commun (<i>Cirsium vulgare</i>).</p> <p><b>Fourrés à Prunelliers et Ronces – code EUNIS : F3.111</b> : Cet habitat se développe sur la limite entre la parcelle de friche et la parcelle privée, le long du muret en pierres sèches. Il est dominé par les ronces (<i>Rubus SP</i>) et le prunellier (<i>Prunus spinosa</i>).</p> <p><b>Murs des vieilles villes – code EUNIS : J1.31</b> : Cet habitat se compose d'un petit mur séparant les deux parcelles, on y observe peu d'espèces rupicoles car les fourrés de prunelliers se développent aux abords, empêchant à une flore héliophile de se développer.</p> <p><b>Autres habitats</b> : Jardins privés (I2.2) et zones bâties (J)</p>
<b>Flore</b>	<p>La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique modérée. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.</p>
<b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b>	<p>Enjeu écologique faible. Les habitats naturels et la flore ne présentent pas d'enjeu de conservation. En revanche ces milieux ouverts et arbustifs sont susceptibles d'accueillir une entomofaune et avifaune patrimoniale.</p>

<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	Aucun élément du SRCE n'est représenté localement. En revanche, le secteur d'OAP est situé dans un secteur à dominante naturelle et connecté aux milieux alentours. La fonctionnalité écologique et donc jugée bonne.
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	<b>Incidences prévisibles jugées faibles.</b> Les habitats seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.
<b>Mesures (ER)</b>	<p>Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :</p> <p>108. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.</p> <p>109. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.</p> <p>110. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.</p> <p>111. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.</p>



*Friche*

## Expertise flore et habitats naturels

### PLUiH Annonay Rhône Agglo

#### Habitat naturel (Code EUNIS)

-  E2.1 - Pâturages permanents mésotrophes
-  F3.111 - Fourrés à Prunellier et Ronces
-  I1.5 - Friches
-  I1.5 x F3.11 - Friches x Fourrés médio-européens sur sols riches
-  I2.2 - Petits jardins domestiques
-  J1.31 - Murs des vieilles villes

 Secteur de projet

Sources :  
Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
Habitats naturels : Naturae  
Fond satellite : Google Satellite @2022  
Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
Cartographie réalisée par Naturae, mai 2023.

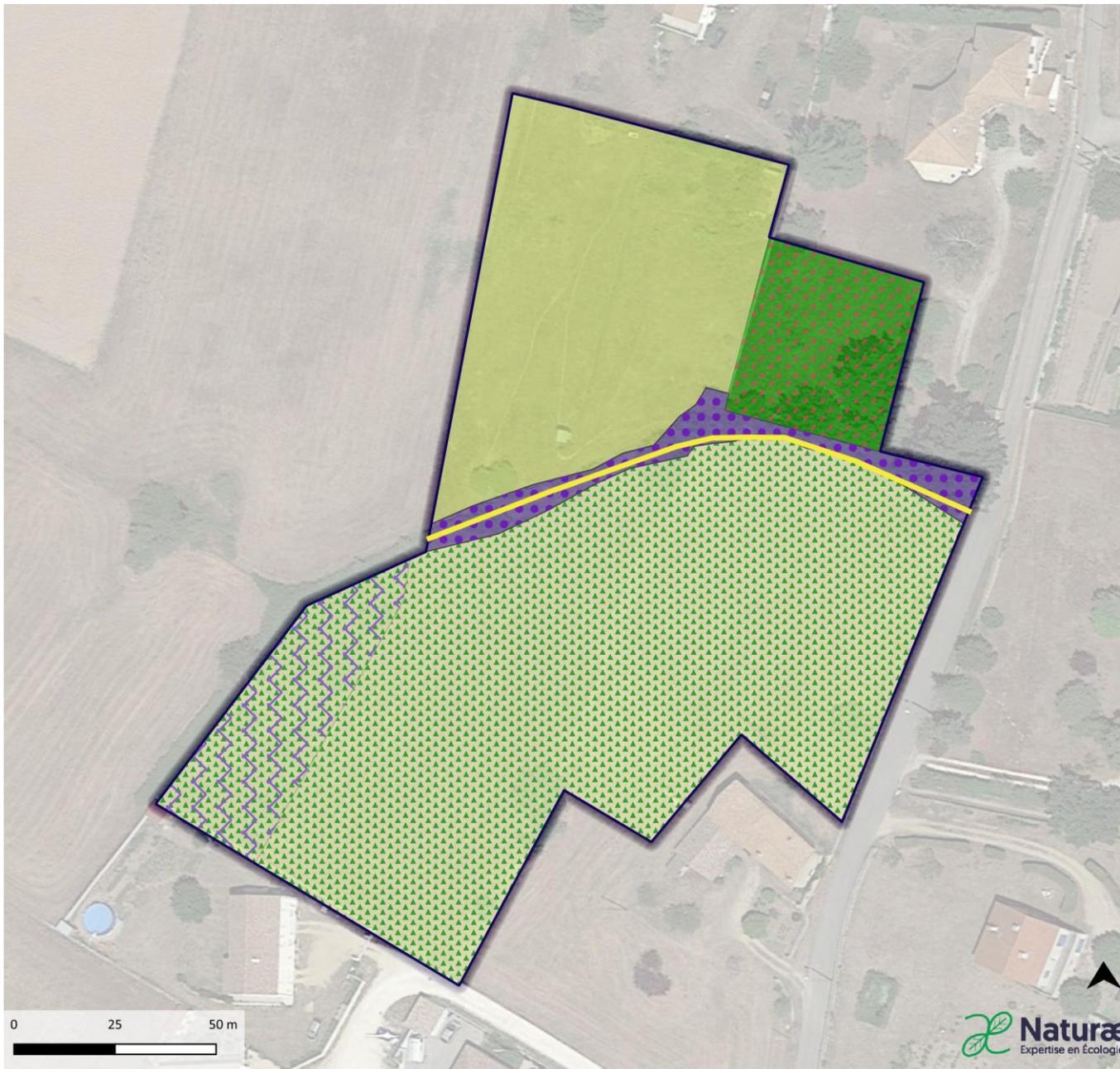
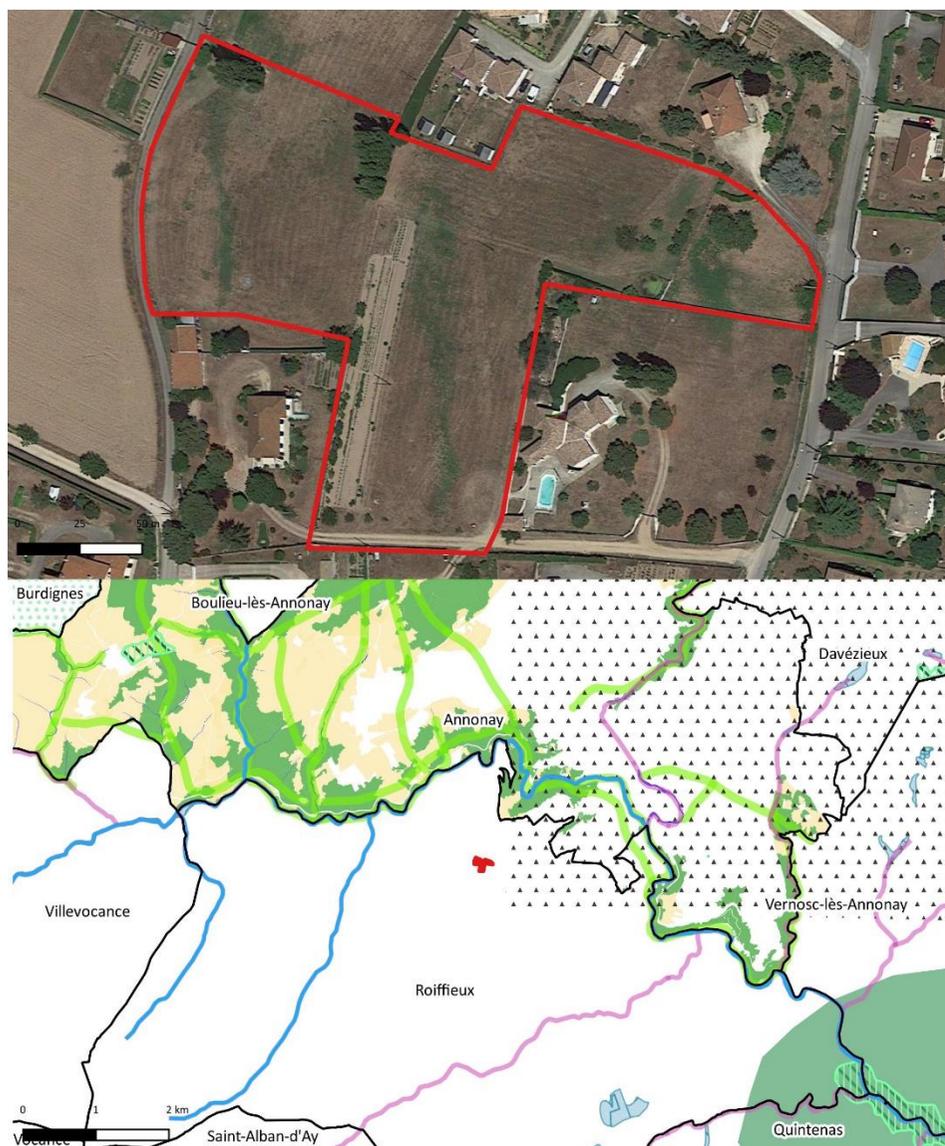


Figure 48 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP frange Ouest chemin de l'auvergnat.



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
- Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

- Corridors terrestres
- Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoirs de biodiversité (forêt)
- Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



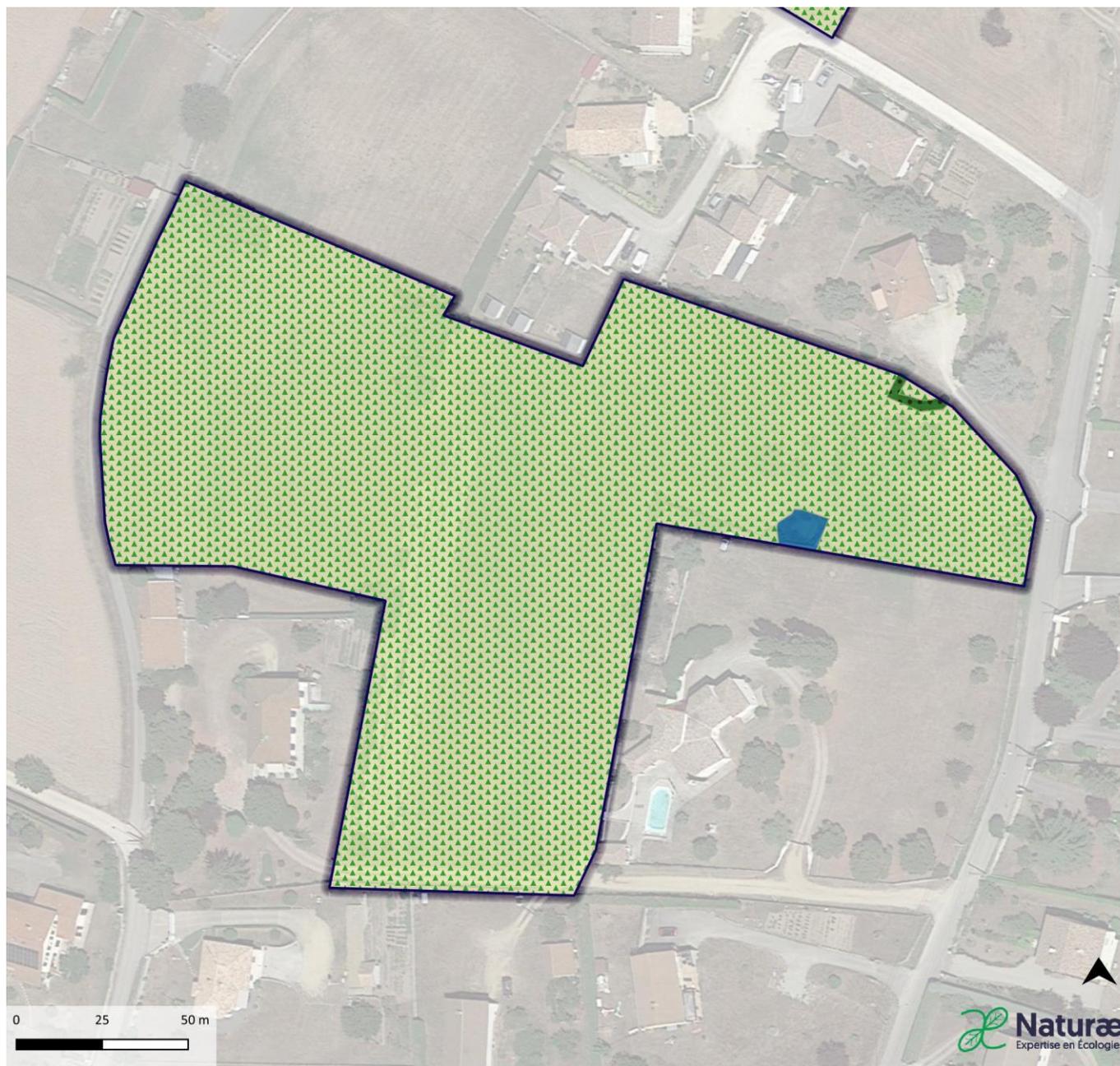
Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 49 : Localisation de l'OAP frange ouest chemin de la plaine et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **Franche ouest/ chemin de la Plaine** » se localise au nord de la commune de Roiffieux dans un quartier résidentiel. Il se compose d'un habitat de friche, à priori sans enjeu particulier. Cependant, l'accès au site a été interdit par le propriétaire et aucune prospection n'a pu être réalisée. Les milieux ont donc dû être appréhendés de loin.

**Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :**

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<p><b>Friches – code EUNIS : E5.11</b> : Cet habitat compose la quasi-totalité de l'OAP abritant une flore rudérale typique de ce milieu mais peu diversifiée. Le milieu est très sec par endroit.</p> <p>Autres habitats : Haies d'espèces indigènes pauvres en espèce (FA) ; Eaux stagnantes très artificielles (J5.3), ce dernier milieu n'a pas pu être appréhendé, il serait important de vérifier l'absence d'enjeu floristique ainsi que de zone humide avant toutes opérations.</p>
<b>Flore</b>	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique faible. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
<b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b>	Enjeux écologiques faibles. Les habitats en présence sont communs.
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	Le secteur possède une fonctionnalité écologique faible. Aucun élément du SRCE n'est représenté localement. De plus, le secteur d'OAP est situé dans un secteur enclavé par des habitats diffus.
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	Incidences prévisibles jugées faibles. Les habitats seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.
<b>Mesures (ER)</b>	<p>Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :</p> <p>112. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.</p> <p>113. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.</p> <p>114. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.</p> <p><b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.</p>



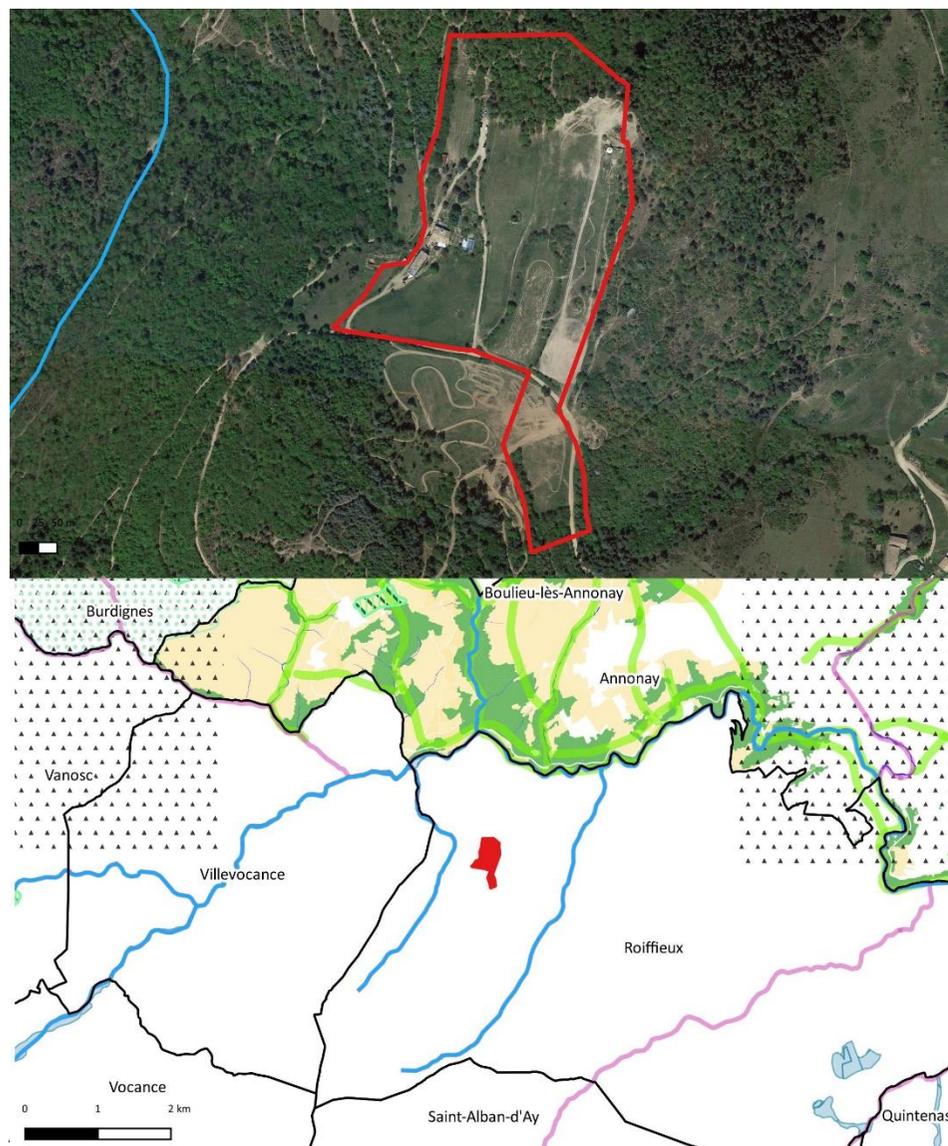
**Habitat naturel (Code EUNIS)**

- FA.4 - Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces
- I1.5 - Friches
- J5.3 - Eaux stagnantes artificielles

Secteur de projet

Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 Habitats naturels : Naturaë  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturaë, mai 2023.

Figure 50 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP frange ouest chemin de la plaine.



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
- Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

- Corridors terrestres
- Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoirs de biodiversité (forêt)
- Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturæ, avril 2023.

Figure 51 : Localisation de l'OAP la gorre et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « La Gorre » se localise au nord-ouest de la commune de Roiffieux, dans un secteur naturel très peu artificialisé. La parcelle est divisée en deux habitats distincts : une prairie fauchée au sud ainsi qu'un ancien verger de cerisiers au nord. Ces milieux sont dominés par des espèces prairiales communes pour le département.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<p><b>Habitats naturels constituant l'OAP</b></p>	<p><b>Pâturages permanents mésotrophes – code EUNIS : E2.1</b> : Cet habitat est très présent sur le site, il correspond à des pâturages équités à végétation rase ou de nombreuses espèces nitrophiles sont observables telles que le pâturin annuel (<i>Poa annua</i>) ou le barbon Andropogon (<i>Botriochloa barbinodis</i>).</p> <p><b>Chênaies acidophiles– code EUNIS : G1.8</b> : Cet habitat occupe le nord et le sud du secteur de projet. Ces boisements de chênes pédonculés comportent également des frênes élevés (<i>Fraxinus excelsior</i>) ainsi que des merisiers (<i>Prunus avium</i>). Par endroit, le sous-bois comporte une strate arbustive composée essentiellement de genêt à balais (<i>Genista scoparius</i>).</p> <p><b>Fourrés médio-européens sur sol riches – code EUNIS : F3.11</b> : Cet habitat compose les bordures des parcelles agricoles et friches, il est dominé par les ronces (<i>Rubus SP</i>) et le prunellier (<i>Prunus spinosa</i>).</p> <p><b>Pinède à <i>Pinus sylvestris</i> médio-européenne – code EUNIS : G3.42</b> : Ces pinèdes se développent à l'est du secteur, la strate arbustive se compose de fourrés denses de genêt à balais (<i>Genista scoparius</i>).</p> <p><b>Autres habitats</b> : Zones piétinées (H5.6), cet habitat sans végétation résulte du passage répété d'engin sur les chemins ou sur des zones de dépôts de bois ; petits jardins domestiques et maisons (J1 x I2.2), ces espaces n'ont pas été prospectés.</p>
<p><b>Flore</b></p>	<p>La flore présente sur le secteur comporte une grande richesse spécifique au vu des habitats naturels contrastés. Les espèces observées sont communes mais les potentialités que des espèces patrimoniales se développent dans les habitats boisés sont fortes.</p>

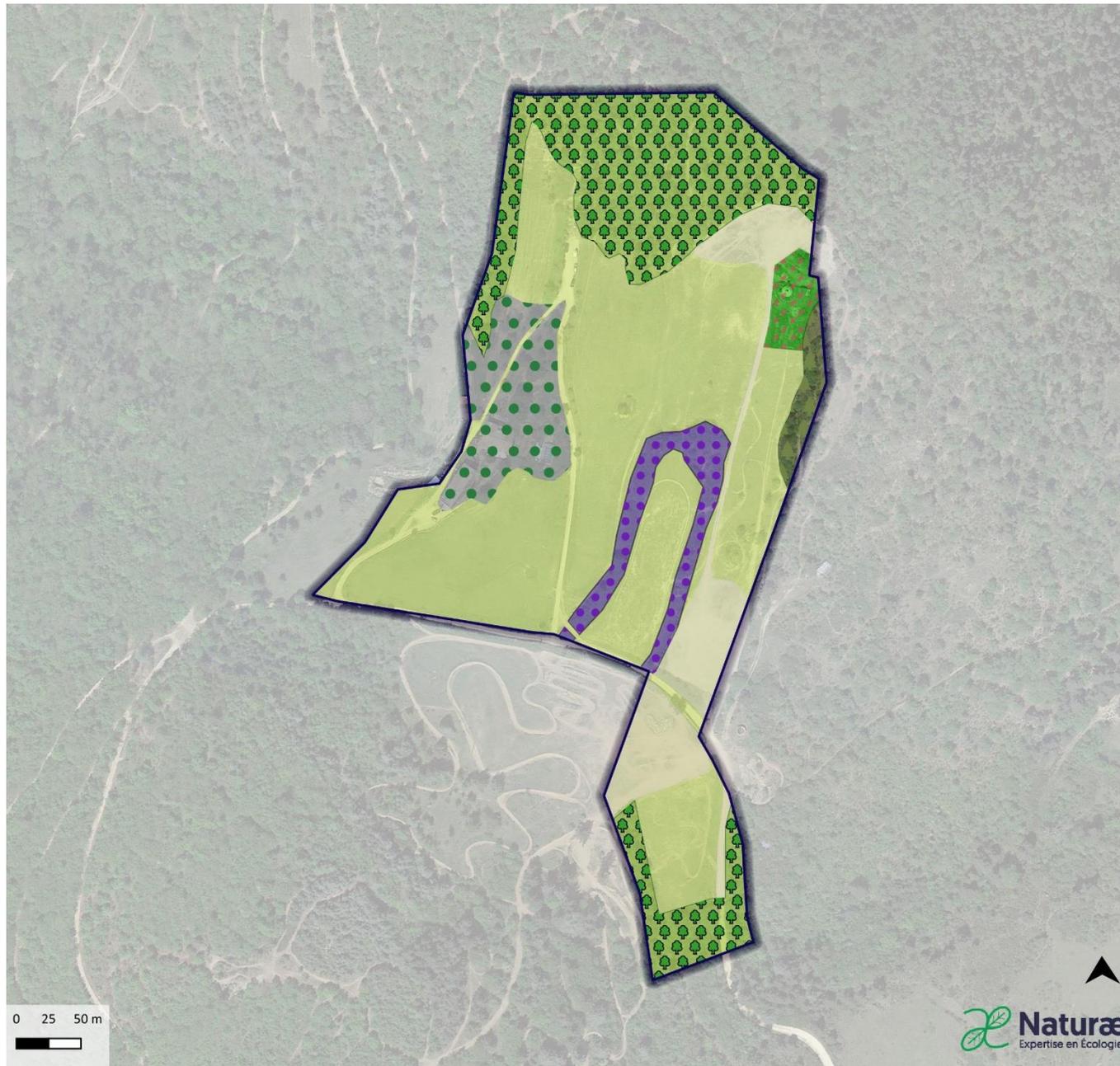
<b>Enjeux milieux naturels</b>	Enjeu écologique modéré à fort. Les boisements de chênes et de pins sylvestres sont jugés d'enjeux modérés à forts au vu de la régression des milieux forestiers et de leur importance en tant que réservoir de biodiversité.
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<b>Le secteur possède une très bonne fonctionnalité écologique.</b> Aucun élément du SRCE n'est représenté localement, mais le site, de par sa localisation au cœur de massifs boisés, comporte une très bonne fonctionnalité écologique et des grands réservoirs de biodiversité au niveau de ses boisements et milieux ouverts.
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	<b>Incidences prévisibles jugées modérés à fortes.</b> Des milieux boisés seront impactés par l'urbanisation du secteur, ces entités représentent un enjeu de conservation pour la flore et les habitats naturels.
<b>Mesures (ER)</b>	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels : 115. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux. 116. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse. 117. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. 118. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



*Prairie récemment fauchées*



*Verger de cerisier en friche*



### Habitat naturel (Code EUNIS)

- E2.1 - Pâturages permanents mésotrophes
- F3.11 - Fourrés médio-européens sur sols riches
- G1.8 - Boisement acidophiles dominés par Quercus
- G3.42 - Pinèdes à Pinus sylvestris médio-européennes
- H5.6 - Zones piétinées
- I2.2 - Petits jardins domestiques
- J1 x I2.2 - Bâtiments des villes et des villages X Petits jardins domestiques

Secteur de projet

Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 Habitats naturels : Naturae  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, mai 2023.

Figure 52 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP la gorre.

# OAP Cabanes

## 27. Commune de Saint-Julien-De-Vocance



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

-  Corridors écologiques
-  Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

-  Réservoirs de biodiversité (zones humides)
-  Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

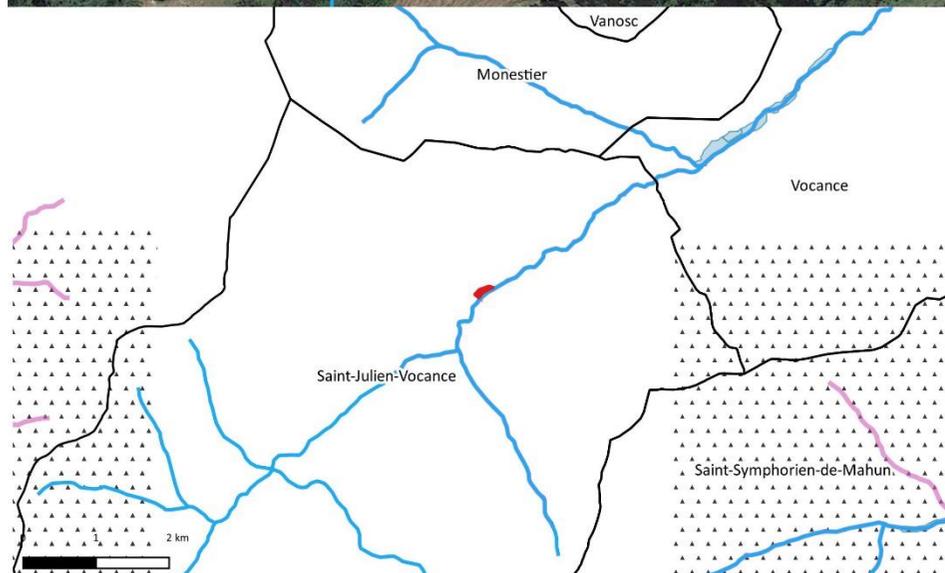
-  Corridors terrestres
-  Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
-  Réservoirs de biodiversité (forêt)
-  Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

-  Parc Naturel Régional
-  Natura 2000 ZPS
-  Natura 2000 ZSC
-  Plan National d'Action (chiroptères)
-  Plan National d'Action (loutre d'Europe)
-  ZNIEFF I
-  ZNIEFF II

### Secteur d'étude

-  Secteur d'OAP
-  Limites communales



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 53 : Localisation de l'OAP cabanes et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « Cabanes » se localise au centre de la commune de Saint-Julien-Vocance, au cœur d'un secteur à végétation boisée. Cette parcelle longe notamment la Cance et ses ripisylves. Des habitations légères de location saisonnières (tipis, cabanes en bois) sont régulièrement disposées sur la frange sud du site. Cette parcelle privée a été observée depuis l'extérieur.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<p><b>Hêtraie neutrophile médio-européenne – code EUNIS : G1.63</b> : Boisement dominé par des individus matures d'hêtres (<i>Fagus sylvatica</i>), le sous-bois est peu dense et peu de végétation herbacée a été aperçue. Cet habitat est majoritaire sur le secteur d'OAP, au sud il est parsemé d'habitation légère. Le boisement est ainsi moins dense et le sol piétiné.</p> <p><b>Sapinière neutrophile hercynio-alpines – code EUNIS : G3.112</b> : Boisement d'épicéa monospécifique et homogène. Peu de diversité végétale est attendue dans ce type de milieu.</p>
<b>Flore</b>	La flore présente sur le secteur est susceptible d'être riche. Les espèces aperçues sont cependant communes et au vu des habitats naturels boisés en présence il est probable que des espèces végétales patrimoniales s'y développent.
<b>Enjeux milieux naturels</b>	Enjeu écologique modéré à fort. Les boisements de hêtres et d'épicéas sont jugés d'enjeux modérés à forts au vu de la régression des milieux forestiers et de leur importance en tant que réservoirs de biodiversité. En tant qu'habitat inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitat, les prairies de fauche représentent elles aussi un enjeu modéré, d'autant plus qu'elles sont susceptibles d'accueillir une entomofaune et avifaune patrimoniale.
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<b>Le secteur possède une bonne fonctionnalité écologique.</b> Aucun élément du SRCE n'est représenté localement. Cependant, de par sa localisation au cœur de massifs boisés, ce dernier comporte une bonne fonctionnalité écologique ainsi que des petits réservoirs de biodiversité au niveau de ses boisements et milieux ouverts. De plus, la Cance représente un corridor écologique important et en bon état écologique à l'échelle de la commune.
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	Incidences prévisibles jugées fortes. Des milieux forestiers seront impactés par l'urbanisation du secteur.
<b>Mesures (ER)</b>	<p>Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels :</p> <p>119. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.</p> <p>120. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.</p>

	121. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.
	122. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.

## Expertise flore et habitats naturels

### PLUiH Annonay Rhône Agglo

#### Habitat naturel (Code EUNIS)

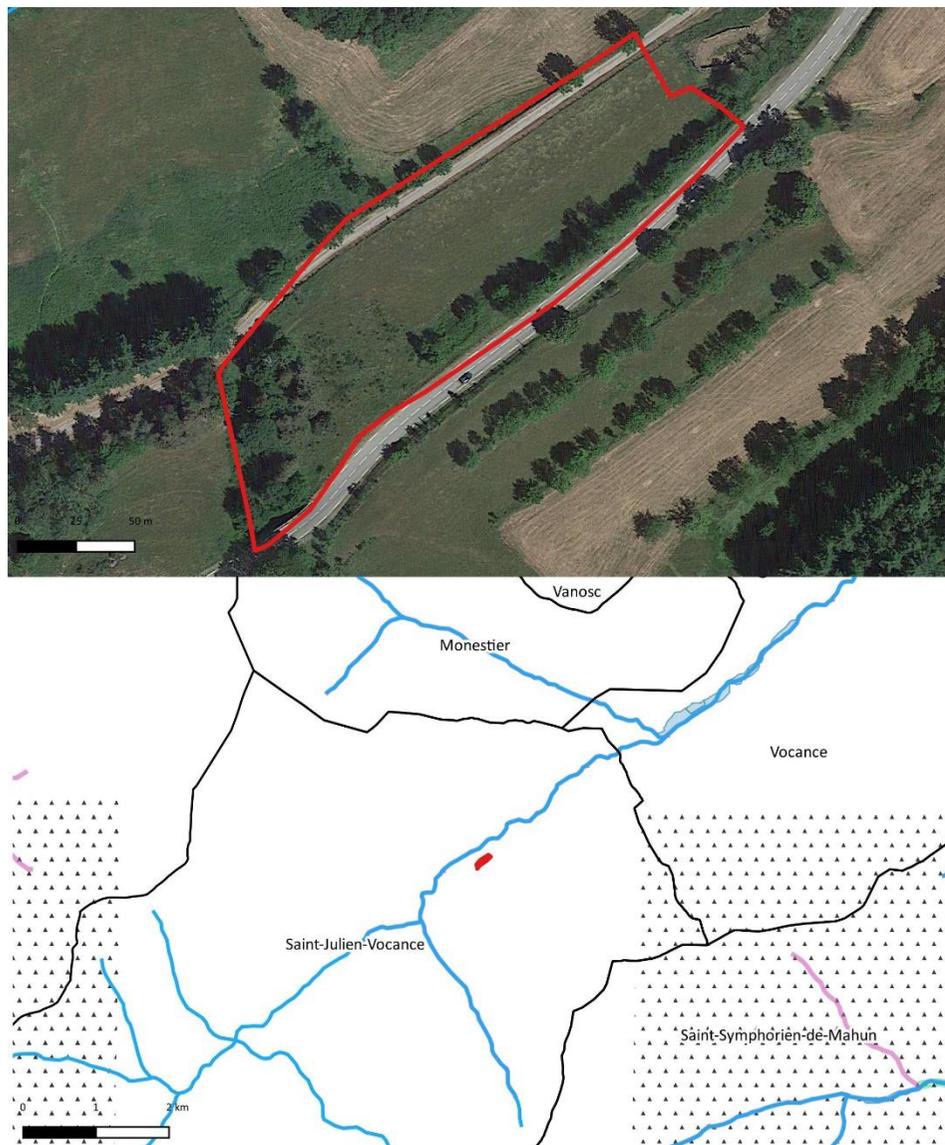
-  G1.63 - Hêtraies neutrophiles médio-européenne
-  G1.63 x J2.1 - Hêtraies neutrophiles médio-européenne X Habitats résidentiels dispersés
-  G3.112 - Sapinières neutrophiles hercynio-alpines

 Secteur de projet



Sources :  
Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
Habitats naturels : Naturae  
Fond satellite : Google Satellite @2022  
Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
Cartographie réalisée par Naturae, mai 2023.

Figure 54 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP cabanes.



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
- Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

- Corridors terrestres
- Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoirs de biodiversité (forêt)
- Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 55 : Localisation de l'OAP parking et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **Parking** » se localise à l'est de la commune de Saint-Julien-Vocance, le long de la route départementale. Il se compose principalement d'une prairie de fauche ainsi que d'un petit boisement à l'ouest.

**Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :**

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<p><b>Prairies de fauche planitaires subatlantiques : code EUNIS – E2.22 :</b> Les espèces dominantes observées sont le fromental (<i>Arrhenatherum elatius</i>), le plantin lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>), le trèfle incana (<i>Trifolium incanum</i>), la flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>) ou encore le saxifrage. Un secteur commence à être colonisé par le genêt à balais (<i>Cytisus scoparius</i>).</p> <p><b>Pinède à <i>Pinus sylvestris</i> médio-européenne – code EUNIS : G3.42 :</b> Ces pinèdes se développent à l'ouest du secteur, des individus âgés de châtaigniers sont également présents.</p> <p><b>Hêtraie neutrophile médio-européenne – code EUNIS : G1.63 :</b> Un alignement dense de hêtres (<i>Fagus sylvatica</i>) présent le long de la route RD. Cet habitat dégradé présente peu d'intérêt.</p> <p><b>Autres :</b> Les habitats restants n'accueillent pas de végétation et comprennent des routes et voies d'accès ainsi que des habitations résidentielles.</p>
<b>Flore</b>	<p>La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique modérée. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.</p>
<b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b>	<p>Enjeu écologique modéré à fort. Les boisements de pin à l'ouest sont jugés d'enjeux modérés au vu de la maturité de certains individus pouvant héberger une entomofaune et chiroptérofaune patrimoniale. Les prairies représentent elles aussi un enjeu modéré, car inscrite à la Directive Habitat. Susceptible d'accueillir une entomofaune et avifaune patrimoniale.</p>
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<p><b>La fonctionnalité du site est jugée bonne.</b> Aucun élément du SRCE n'est représenté localement, mais le site, de par sa localisation au cœur de massifs boisés, comporte une bonne fonctionnalité écologique et des petits réservoirs de biodiversité au niveau de ses boisements et milieux ouverts.</p>
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	<p><b>Incidences prévisibles jugées modérées.</b> Un habitat d'intérêt communautaire pour l'union européenne ainsi qu'un habitat boisé seront impactés par l'urbanisation du secteur mais à l'exception de la Typhaie ces entités sont faiblement intéressantes pour la biodiversité.</p>

<b>Mesures (ER)</b>	<p>Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :</p> <p>123. <b>ME01</b> : Evitement de la destruction d'habitats à enjeu de conservation.</p> <p>124. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.</p> <p>125. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.</p> <p>126. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.</p> <p>127. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.</p> <p>128. <b>MR08</b> : Réaliser un inventaire floristique en période favorable.</p>
---------------------	--



*Secteur de maraîchage récemment abandonné et colonisé par des espèces pionnières.*



*Secteur enrichi au nord*



*Vergers d'arbres fruitiers*



### Habitat naturel (Code EUNIS)

-  E2.22 - Prairies de fauche planitaires subatlantiques
-  E2.22 x F3.142 - Prairies de fauche planitaires subatlantiques X Formations à Genêt à balais
-  G1.63 - Hêtraies neutrophiles médio-européenne
-  G3.42 - Pinèdes à Pinus sylvestris médio-européennes
-  J - Zones bâties

 Secteur de projet

Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 Habitats naturels : Naturaë  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturaë, mai 2023.

Figure 56 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP parking.

# ZAE Prablanc/Archier

## 29. Commune de Saint-Julien-Vocance



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

-  Corridors écologiques
-  Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

-  Réservoirs de biodiversité (zones humides)
-  Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

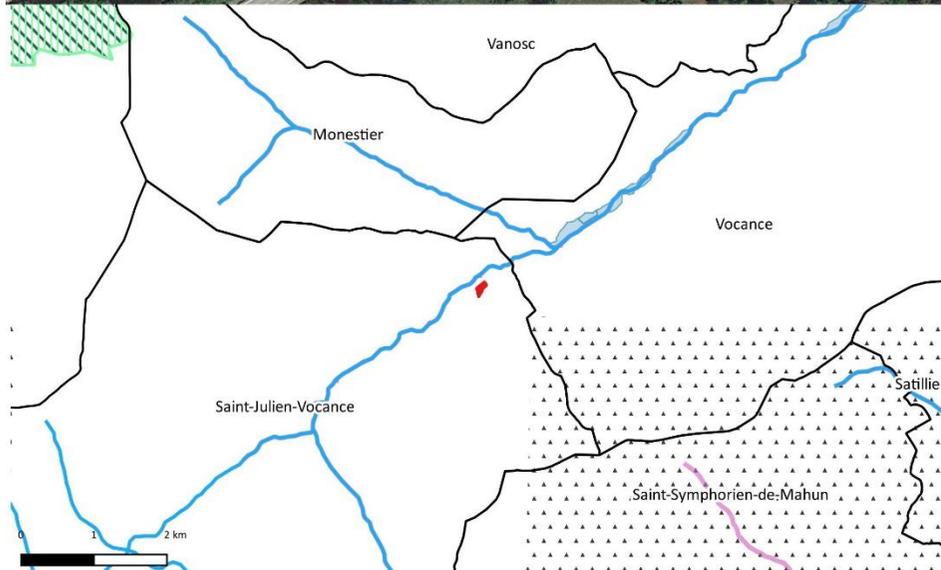
-  Corridors terrestres
-  Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
-  Réservoirs de biodiversité (forêt)
-  Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

-  Parc Naturel Régional
-  Natura 2000 ZPS
-  Natura 2000 ZSC
-  Plan National d'Action (chiroptères)
-  Plan National d'Action (loutre d'Europe)
-  ZNIEFF I
-  ZNIEFF II

### Secteur d'étude

-  Secteur d'OAP
-  Limites communales



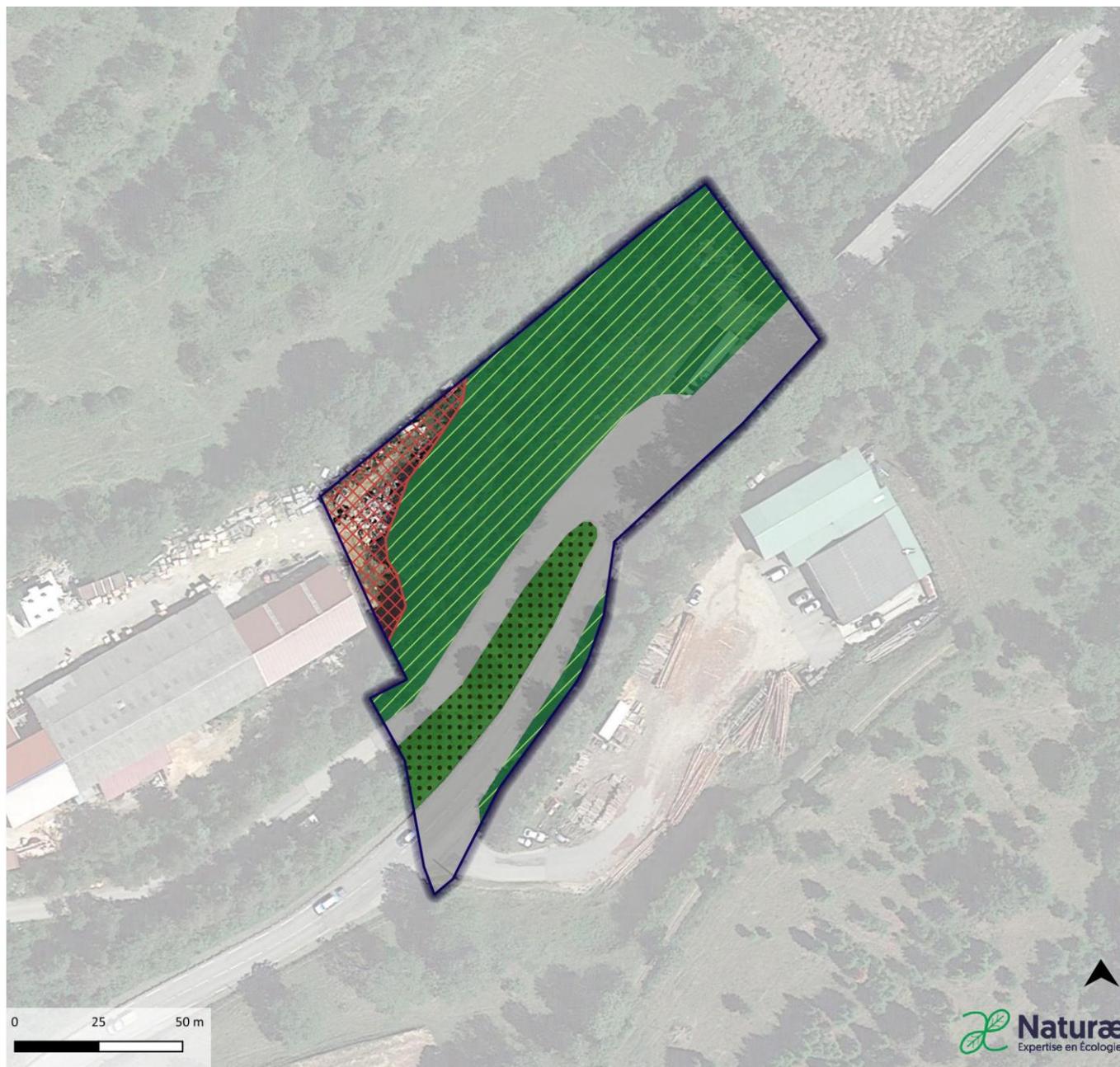
Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 57 : Localisation de l'OAP Prablanc / Archier et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **STD\_44** » se localise au sud de la commune de Saint-Désirat à l'est du chemin Chatelet. Il se compose d'un habitat de friche ne présentant pas d'enjeux particuliers.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<b>Habitats des plaines colonisées par de hautes herbacées nitrophiles - code EUNIS : E5.11</b> : Cet habitat est une pâture nitrophile avec une végétation clairsemée et n'a donc que très peu de valeur patrimoniale.
<b>Flore</b>	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique modérée. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
<b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b>	Pas d'enjeu écologique particulier. Les habitats en présence sont communs et peu propices à l'installation d'une biodiversité rare et patrimoniale.
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<b>Le secteur possède une fonctionnalité écologique très faible.</b> L'habitat présent est très anthropisé.
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	Incidences prévisibles jugées faibles. Les habitats seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.
<b>Mesures (ER)</b>	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : 129. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux. 130. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse. 131. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. 132. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



### Habitat naturel (Code EUNIS)

- FA.4 - Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces
- G1.A1 - Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus, Fraxinus et Carpinus betulus
- J - Zones bâties
- J6 - Dépôts de déchets
- Secteur de projet

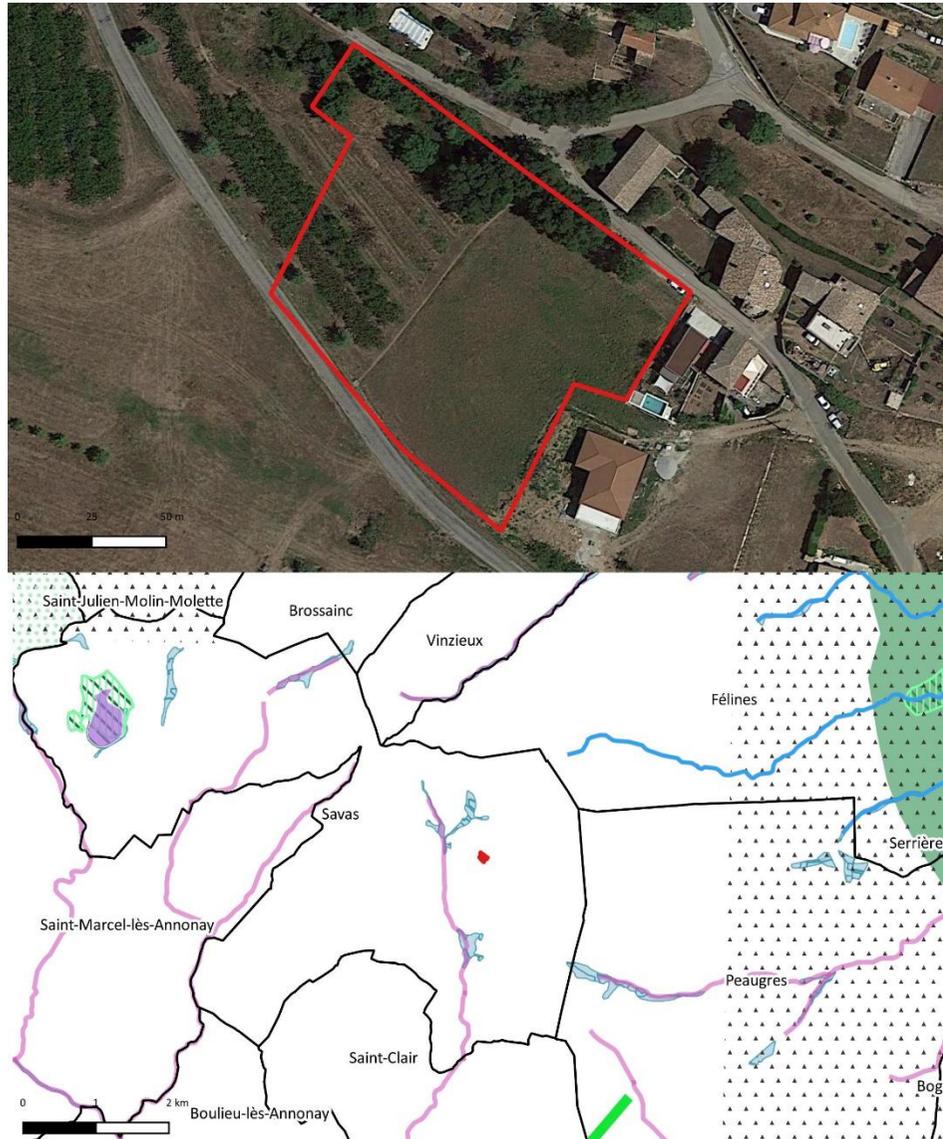
Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 Habitats naturels : Naturae  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, mai 2023.



Figure 58 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP Prablanc / Archier.

# OAP Centre village

## 30. Commune de Savas



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

-  Corridors écologiques
-  Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

-  Réservoirs de biodiversité (zones humides)
-  Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

-  Corridors terrestres
-  Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
-  Réservoirs de biodiversité (forêt)
-  Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

-  Parc Naturel Régional
-  Natura 2000 ZPS
-  Natura 2000 ZSC
-  Plan National d'Action (chiroptères)
-  Plan National d'Action (loutre d'Europe)
-  ZNIEFF I
-  ZNIEFF II

### Secteur d'étude

-  Secteur d'OAP
-  Limites communales



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 59 : Localisation de l'OAP centre village et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « STD\_45 » se localise à l'ouest de la commune de Saint-Désirat au nord du chemin du Ruisseau. Il se compose d'habitats semi-naturels et agricoles post-culturaux qui ne présentent pas d'enjeu particulier.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<p><b>Habitats naturels constituant l'OAP</b></p>	<p><b>Friches – code EUNIS : I1.5</b> : Cet habitat compose 30 % de l'OAP, il correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers principalement la carotte (<i>Daucus carota</i>), le Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>) ou le Trèfle des prés (<i>Trifolium pratense</i>).</p> <p><b>Vergers d'arbres fruitiers - Code EUNIS : G1.D4</b> : Cet habitat compose 30% de l'OAP. A l'exception des arbres fruitiers les espèces présentes dans la strate herbacée correspondent à celles de la friche.</p> <p><b>Cultures et jardins maraîchers - Code EUNIS : I1</b> : Cet habitat compose 30% de l'OAP.</p> <p><b>Grands jardins ornementaux - Code EUNIS : J1.2</b> : Cet habitat compose 10% de l'OAP.</p> <p><b>Fourrés à Prunellier et Ronces - Code EUNIS : F3.111</b> : Cet habitat compose 30% de l'OAP.</p> <p><b>Autres</b> : Les habitats restants n'accueillent pas de végétation et comprennent des routes et voies d'accès, ainsi que des habitations résidentielles.</p>
<p><b>Flore</b></p>	<p>La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique modérée. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.</p>
<p><b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b></p>	<p>Pas d'enjeu écologique particulier. Les habitats en présence sont communs et peu propices à l'installation d'une biodiversité rare et patrimoniale.</p>

<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<b>Le secteur possède une fonctionnalité écologique modérée.</b> Les bois servent de zone refuge pour la petite faune, notamment pour les oiseaux qui apprécient les fourrés et, potentiellement, pour les chiroptères. Cet effet refuge est intéressant dans le contexte de l'aire d'étude, les bois étant peu fréquents dans les environs.
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	Incidences prévisibles jugées faibles. Les habitats seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.
<b>Mesures (ER)</b>	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : 133. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux. 134. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse. 135. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. 136. <b>MR04</b> : Intervention d'un chiroptérologue avant destruction des gîtes potentiels arboricoles et bâtis. 137. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



Friche



*Fourrés à Prunellier et Ronce*



*Fourrés à Prunellier et Ronce*



*Cultures et jardins maraîchers*

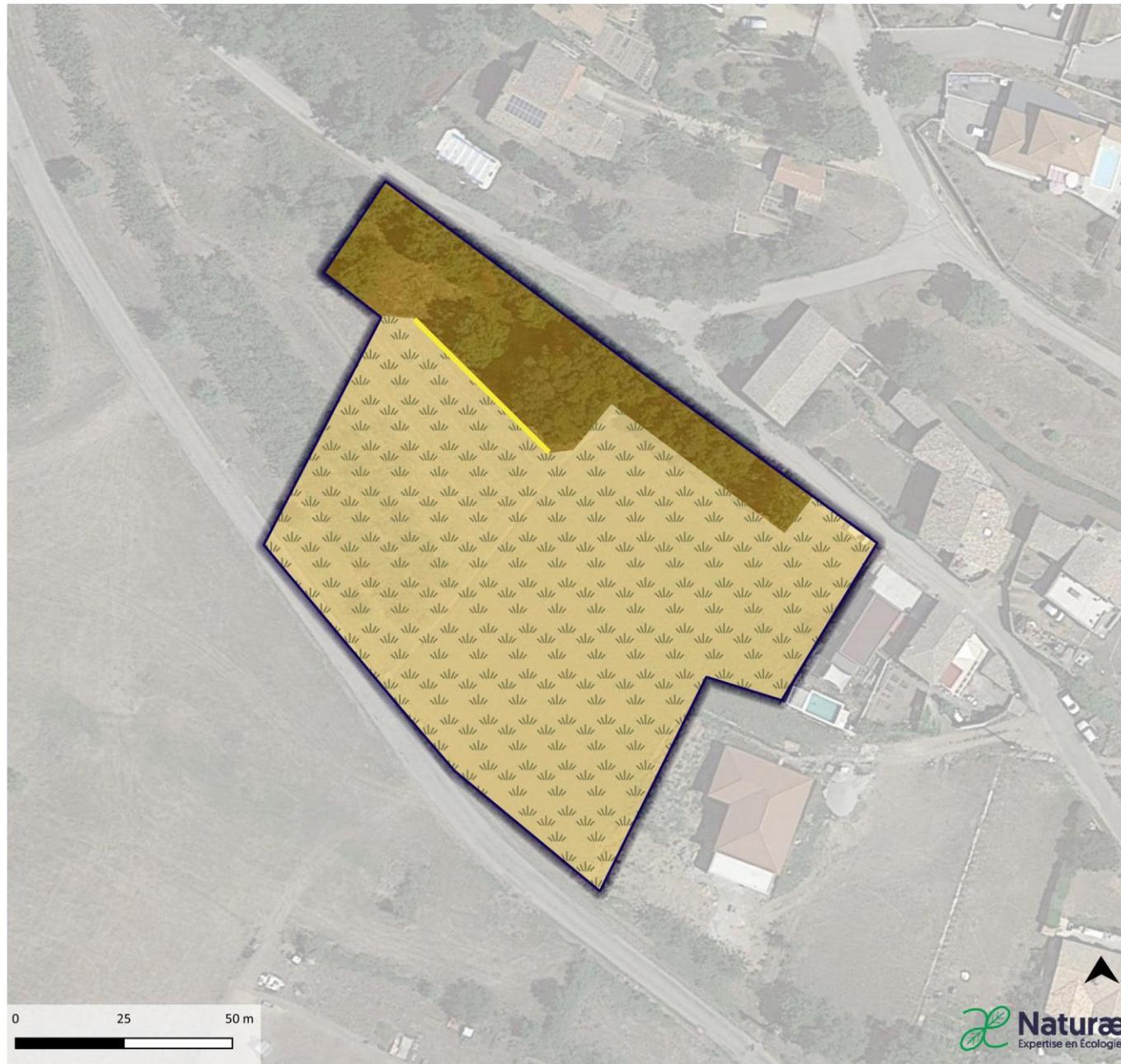
## Expertise flore et habitats naturels

PLUiH Annonay Rhône Agglo

### Habitat naturel (Code EUNIS)

-  E5.11 - Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles
-  I2.3 x G1.A6 - Ormaies non riveraines X zone de jardin abandonné
-  J1.31 - Murs des vieilles villes

 Secteur de projet



Sources :

Secteurs de projet : Rhône Agglomération

Habitats naturels : Naturae

Fond satellite : Google Satellite @2022

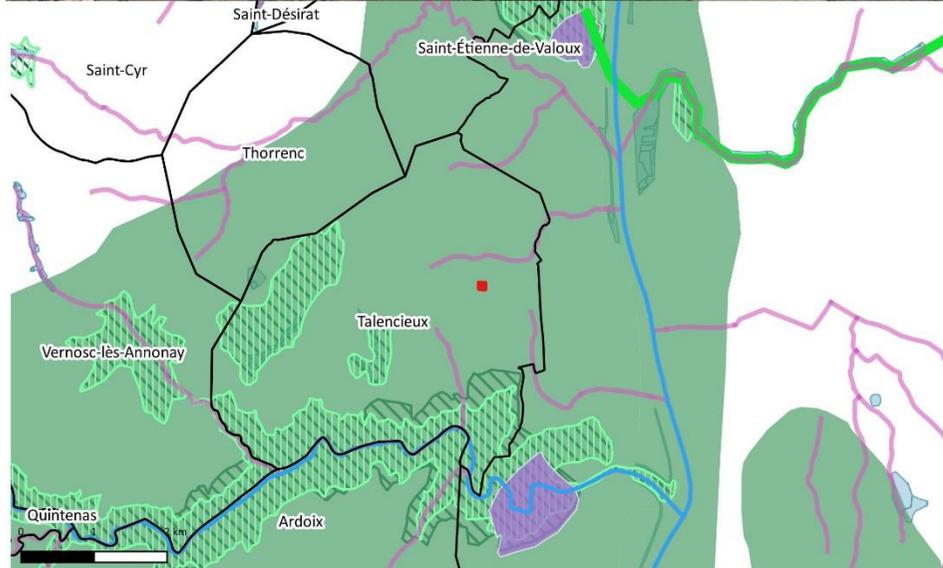
Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)

Cartographie réalisée par Naturae, mai 2023.

Figure 60 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP centre village.

# ZAE Cru des pins - Menuiserie

## 31. Commune de Talencieux



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
- Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

- Corridors terrestres
- Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoirs de biodiversité (forêt)
- Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



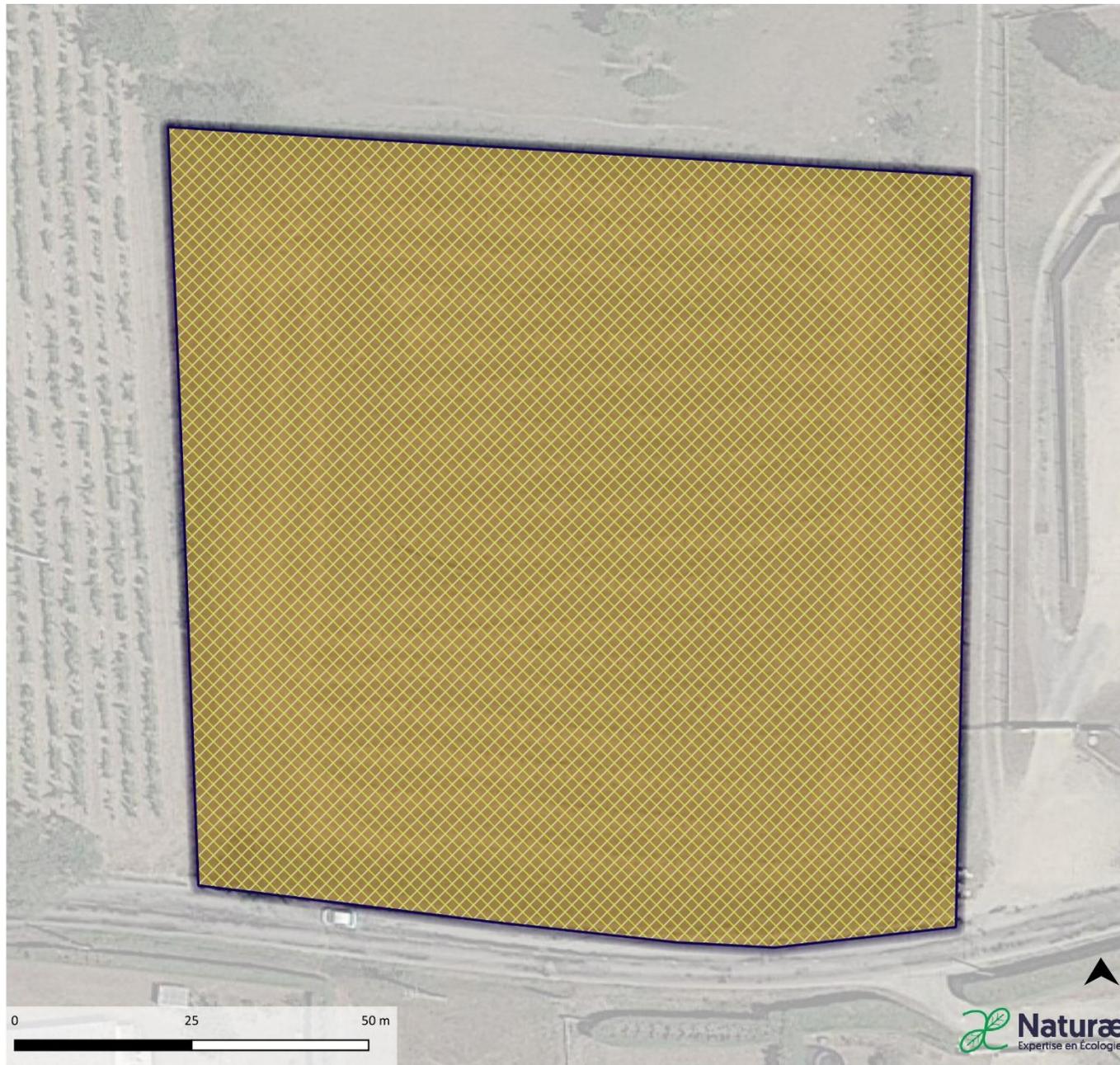
Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturaë, avril 2023.

Figure 61 : Localisation de l'OAP cru des pins menuiserie et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **STD\_46** » se localise à l'ouest de la commune de Saint-Désirat et de la route de Brunieux. Il se compose uniquement d'un jardin privé qui ne présente pas d'enjeu.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<b>Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles - Code EUNIS : E5.11</b> : parcelle privée non accessible.
<b>Flore</b>	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique faible. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
<b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b>	Pas d'enjeu écologique particulier. Les habitats en présence sont communs et peu propices à l'installation d'une biodiversité rare et patrimoniale.
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<b>Le secteur possède une fonctionnalité écologique quasi nulle.</b> Les habitats présents sont très anthropisés.
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	Incidences prévisibles jugées nulles sur la flore et les habitats naturels. Les habitats ne possèdent aucun enjeu pour la biodiversité.
<b>Mesures (ER)</b>	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : 138. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux. 139. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse. 140. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. 141. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



**Habitat naturel (Code EUNIS)**

 I1.1 - Monocultures intensives

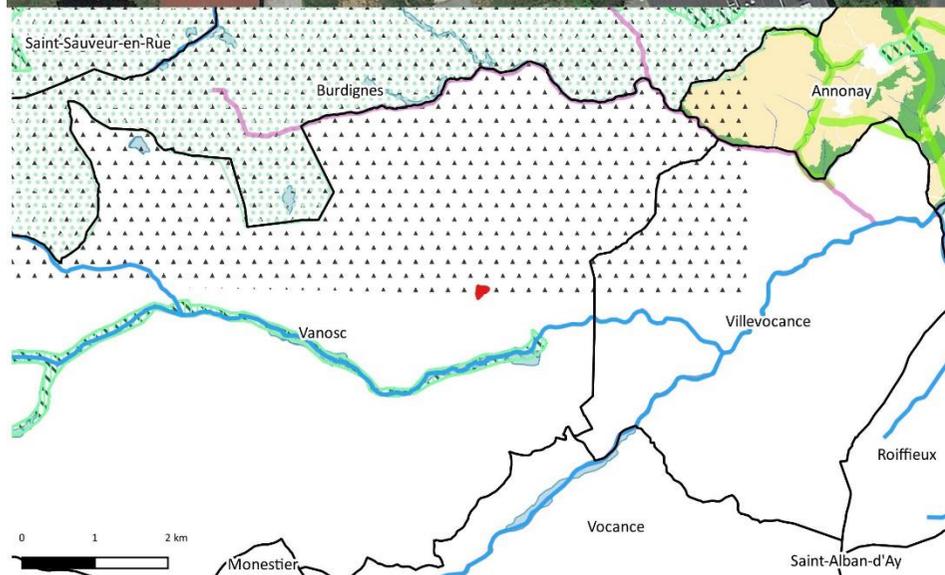
 Secteur de projet

Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 Habitats naturels : Naturae  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, mai 2023.

Figure 62 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP cru des pins menuiserie.

# ZAE Impasse des cars

## 32. Commune de Vanosc



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
- Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

- Corridors terrestres
- Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoirs de biodiversité (forêt)
- Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 63 : Localisation de l'OAP impasse des cars et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **STD\_47** » se localise sur la commune de Saint-Désirat au sud de la rue des Marigands. Il se compose d'habitats semi-naturels et agricoles post-culturels ne présentant pas d'enjeux particuliers. Quelques individus de Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*), espèce invasive, sont présents dans l'habitat de friche.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<p><b>Friches et jachères ou terres arables récemment abandonnées – code EUNIS : I1.5</b> : Cet habitat compose 50 % de l'OAP, il correspond à une friche herbacée sèche tondue ou pâturée.</p> <p><b>Vergers d'arbres fruitiers - Code EUNIS : G1.D4</b> : Cet habitat compose 20% de l'OAP. A l'exception des arbres fruitiers, les espèces présentes dans la strate herbacée correspondent à celles de la friche.</p> <p><b>Cultures et jardins maraîchers - Code EUNIS : I1</b> : Cet habitat compose 15% de l'OAP et ne possède pas d'enjeu.</p> <p><b>Grands jardins ornementaux - Code EUNIS : J1.2</b> : Cet habitat compose 15% de l'OAP et ne possède pas d'enjeu.</p>
<b>Flore</b>	<p>La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique modérée. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.</p>
<b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b>	<p>Pas d'enjeu écologique particulier. Les habitats en présence sont communs et peu propices à l'installation d'une biodiversité rare et patrimoniale. Quelques individus de robinier faux acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>), espèce invasive, sont présents dans la friche.</p>
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<p>Le secteur possède une fonctionnalité écologique faible. Les habitats présents sont anthropisés.</p>
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	<p>Incidences prévisibles jugées faibles. Les habitats seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.</p>

<b>Mesures (ER)</b>	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :
	142. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.
	143. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.
	144. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.
	145. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



*Verger d'arbre fruitiers*



*Cultures et jardins maraîchers*



*Friche*

## Expertise flore et habitats naturels

### PLUiH Annonay Rhône Agglo

#### Habitat naturel (Code EUNIS)

-  E5.11 - Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles
-  FA.4 - Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces
-  G1.A - Boisements mésotrophes et eutrophes à Quercus, Caprinus, Fraxinus, Acer, Tilia, Ulmus
-  H5.6 - Zones piétinées
-  I1.22 - Jardins maraîchers
-  I2.2 - Petits jardins domestiques

 Secteur de projet

Sources :  
Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
Habitats naturels : Naturae  
Fond satellite : Google Satellite @2022  
Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
Cartographie réalisée par Naturae, mai 2023.

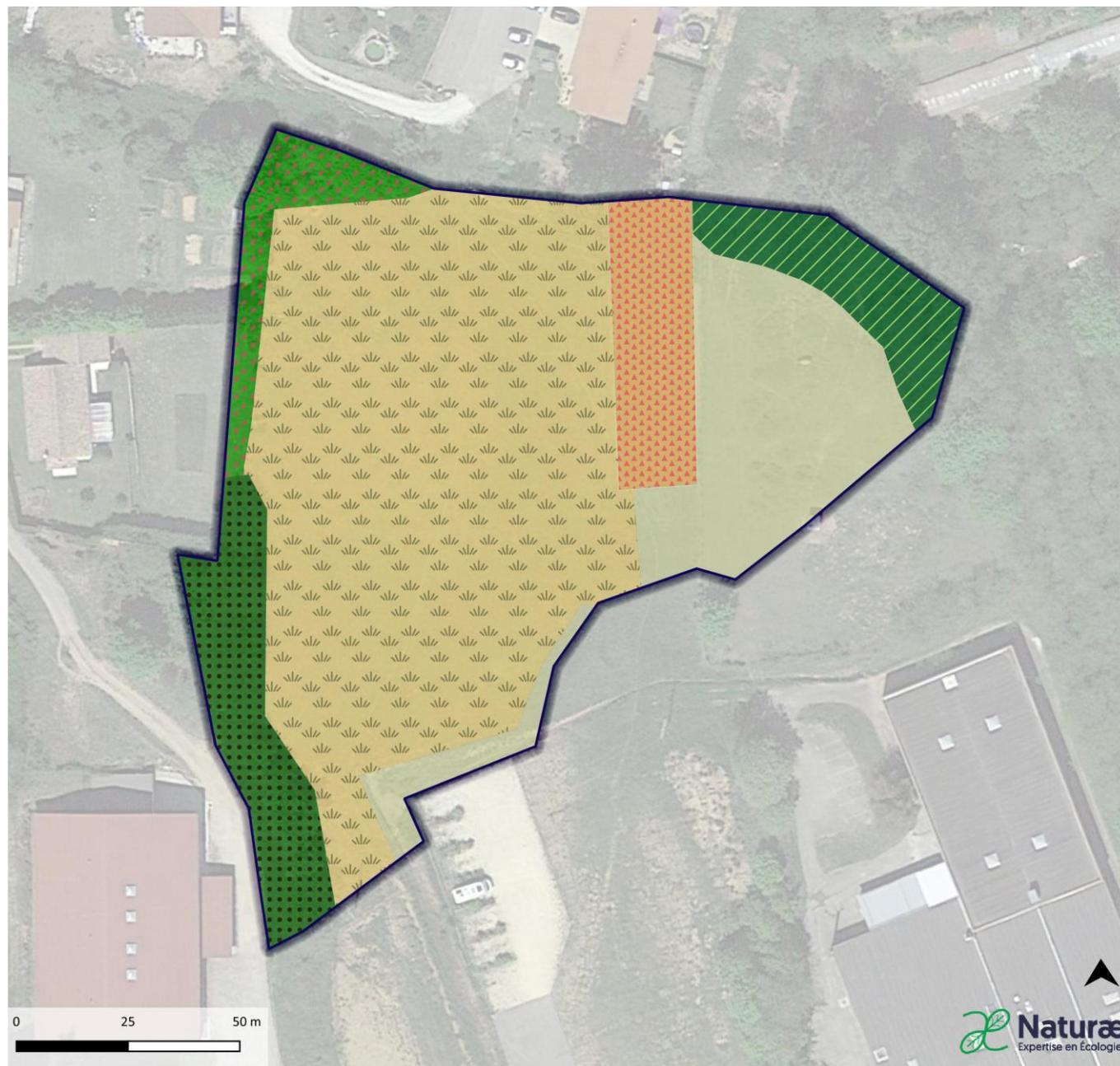
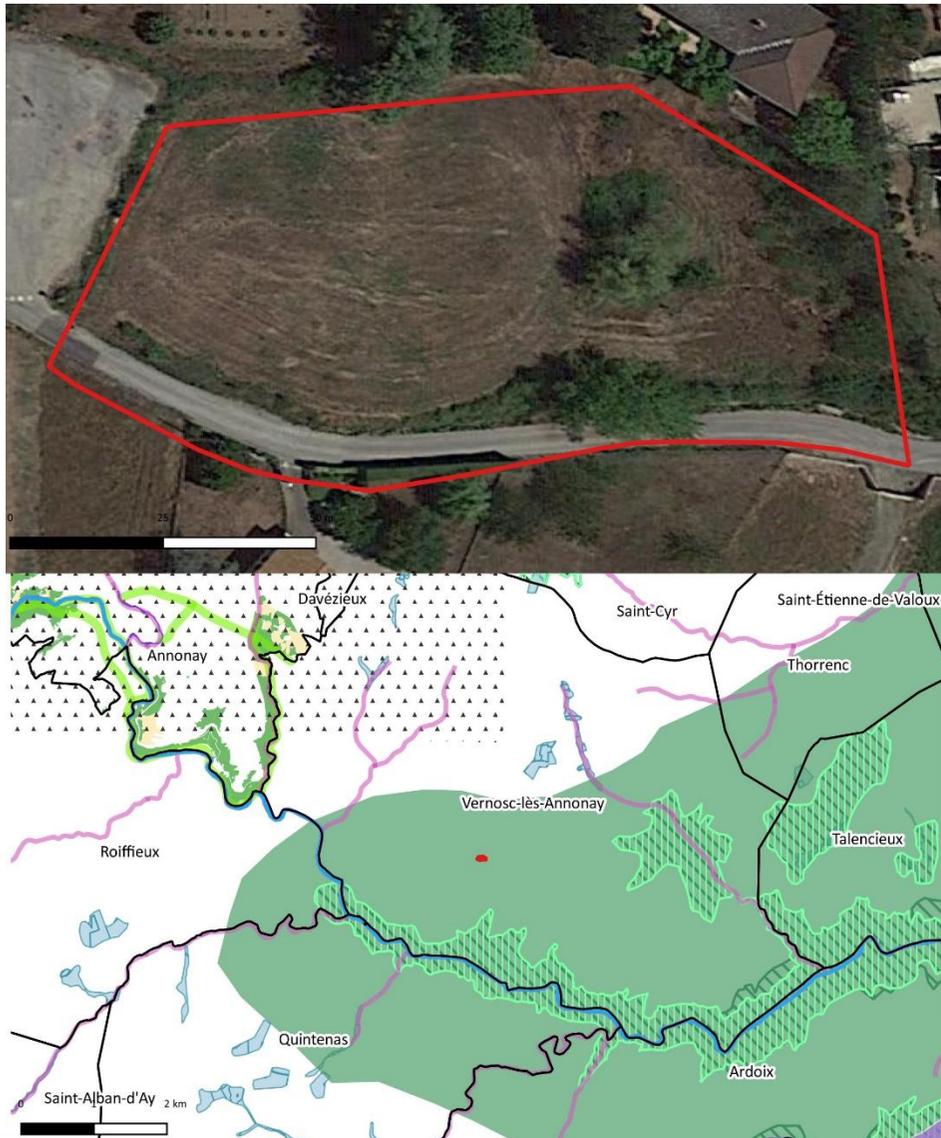


Figure 64 : Cartographie des habitats naturels sur l'OAP impasse des cars.

# OAP Rue du plantas

## 33. Commune de Vernosc



### Trame Verte et Bleue du SRCE TVB communale d'Annonay

#### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
- Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

- Corridors terrestres
- Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoirs de biodiversité (forêt)
- Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 65 : Localisation de l'OAP rue des plantas et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « STJA\_48 » se localise au nord de la tache urbaine de Saint-Jacques d'Atticieux, au cœur d'un boisement de chênes partiellement enclavé par des habitations peu denses. Il se compose d'habitats naturels en bon état de conservation et plus particulièrement de boisements.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<b>Chênaies acidophiles thermophiles des chaînes hercyniennes occidentales – code EUNIS : G1.872</b> : Cet habitat occupe la totalité du secteur de projet à l'exception de quelques zones bâties correspondant aux voies d'accès et maisons privées. Il correspond à un boisement clair de chênes sessiles, comportant une strate arbustive composée essentiellement de genêt à balais ( <i>Genista scoparius</i> ).
<b>Flore</b>	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes. Cependant des inventaires en période favorable permettraient d'avoir une meilleure prise en compte des enjeux floristiques sur ce secteur. En effet des espèces telles que le cytise allongé ( <i>Cytisus elongatus</i> ) qui affectionne les lisières forestières.
<b>Enjeux milieux naturels</b>	Les boisements de chênes sessiles ont un enjeu faible à modéré, en effet ce boisement dense représente un petit réservoir de biodiversité à l'échelle communale.
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<b>Le secteur possède une fonctionnalité écologique moyenne.</b> Situé à l'interface entre un secteur d'habitation peu dense et un boisement compact, il n'est enclavé que sur sa partie ouest. Sa partie Est en effet se trouve reliée à des milieux naturels de boisements, rendant possible l'utilisation du site par de nombreuses espèces animales. En revanche, en raison de sa proximité au centre urbain, ce secteur ne présente en l'état pas de rôle prégnant dans la fonctionnalité écologique du territoire.
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	Incidences prévisibles jugées faibles à modérées. Des milieux forestiers seront impactés par l'urbanisation du secteur, cette entité peut être intéressante pour une grande diversité d'espèces animales.
<b>Mesures (ER)</b>	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels : 146. <b>ME01</b> : Evitement de la destruction d'habitats à enjeu de conservation. 147. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux. 148. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse. 149. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. 150. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



*Chênaie à chênes sessiles*



*Strate arbustive à genêts*

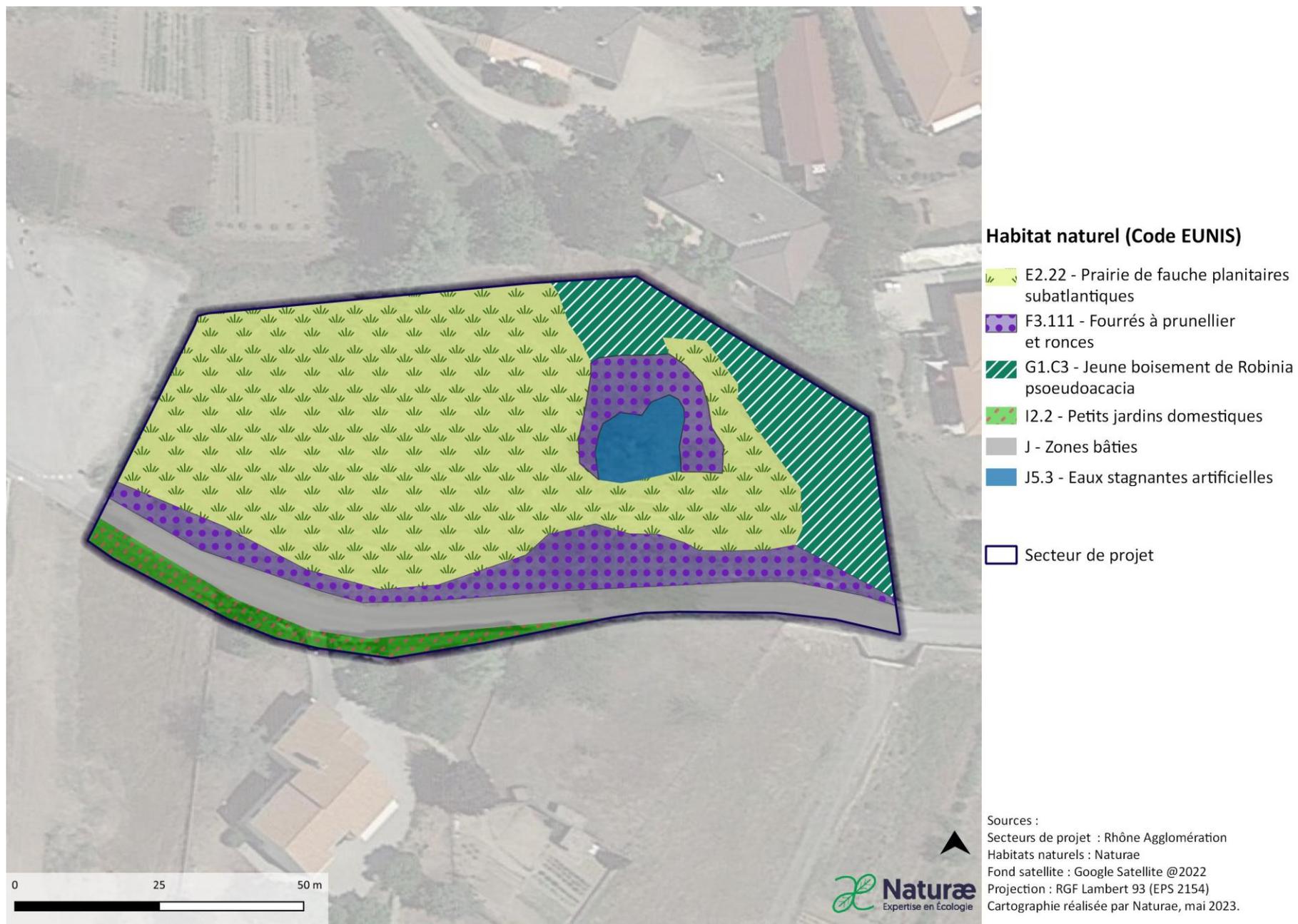
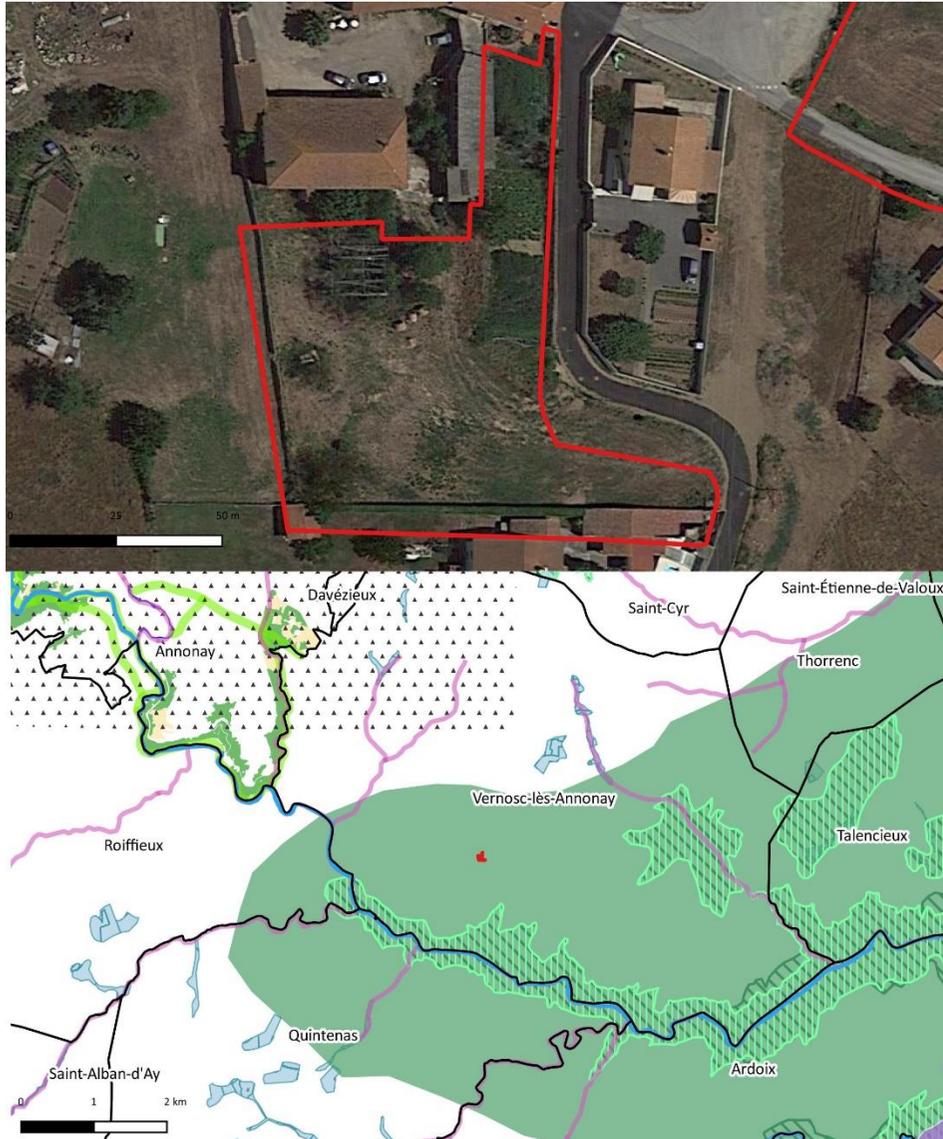


Figure 66 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP rue des plantas.

# OAP Malherbe

## 34. Commune de Vernosc



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
- Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

- Corridors terrestres
- Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoirs de biodiversité (forêt)
- Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales

Sources :

Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.



Figure 67 : Localisation de l'OAP malherbe.

Le secteur d'OAP « STJA\_49 » se localise au sud de la tache urbaine de Saint-Jacques-d'Atticieux. Il se compose d'habitats agricoles et post-cultureux arbustifs et boisés. Ce milieu est dominé par des espèces rudérales et communes pour le département.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<p><b>Prairies de fauche planitaires subatlantiques - code EUNIS : E2.22</b> : Cet habitat compose 20 % de l'OAP. Les espèces dominantes observées à cette période de l'année sont le fromental (<i>Arrhenatherum elatius</i>), le dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>) et la centaurée jacée (<i>Centaurea jacea</i>).</p> <p><b>Prés-bois caducifoliés – code EUNIS : G5.61</b> : Cet habitat compose près de 35 % de l'OAP, il est présent à des stades initiaux (boisements clairsemés composés d'une majorité d'individus jeunes et à végétation arbustive dominante) ainsi que des stades plus matures (boisement de frênes, cerisier et noyers matures avec une végétation arborée dominante). Cet habitat résulte de la cicatrization plus ou moins récente de terres autrefois cultivées.</p> <p><b>Formations tempérées à <i>Cytisus scoparius</i> – code EUNIS : F3.14</b> : Cet habitat occupe 15 % de l'OAP, il se compose d'une strate arbustive homogène composée de genêt à balais (<i>Cytisus scoparius</i>), ponctuée par des patchs de ronces (<i>Rubus sp.</i>).</p> <p><b>Autres habitats</b> : Fourrés à pruneliers et ronces subatlantiques (code EUNIS : F3.111).</p>
<b>Flore</b>	<p>La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.</p>
<b>Enjeux milieux naturels</b>	<p>Pas d'enjeu écologique particulier. Les habitats naturels en présence résultent de la recolonisation récente de terres agricoles abandonnées et présentent des enjeux de conservation faibles.</p>
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<p><b>Le secteur possède une bonne fonctionnalité écologique.</b> Situé à l'interface entre un secteur d'habitation peu dense et les zones agricoles et naturelles, ce secteur boisé peut avoir la fonction de réservoir de biodiversité pour la faune. En revanche, en raison de sa proximité au centre urbain, ce secteur ne présente en l'état pas de rôle prégnant dans la fonctionnalité écologique du territoire.</p>
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	<p>Incidences prévisibles jugées faibles à modérées. Des milieux cultureux et post-cultureux arbustifs et boisés susceptibles de servir de refuge pour la biodiversité à la faune seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats.</p>
<b>Mesures (ER)</b>	<p>Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels :</p>

- |  |  |
|--|--|
|  | 151. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.                              |
|  | 152. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.                             |
|  | 153. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. |
|  | 154. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.            |
|  | 155. <b>MR08</b> : Réaliser un inventaire floristique en période favorable.          |



*Jeune boisement composé majoritairement de frênes*



*Prairies de fauches*



*Formations tempérées à genêts*

## Expertise flore et habitats naturels

### PLUiH Annonay Rhône Agglo

#### Habitat naturel (Code EUNIS)

-  E5.11 - Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles
-  I1.22 - Jardins maraîchers
-  I2.2 - Petits jardins domestiques
-  J1.31 - Murs des vieilles villes

 Secteur de projet

Sources :  
Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
Habitats naturels : Naturae  
Fond satellite : Google Satellite @2022  
Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
Cartographie réalisée par Naturae, mai 2023.

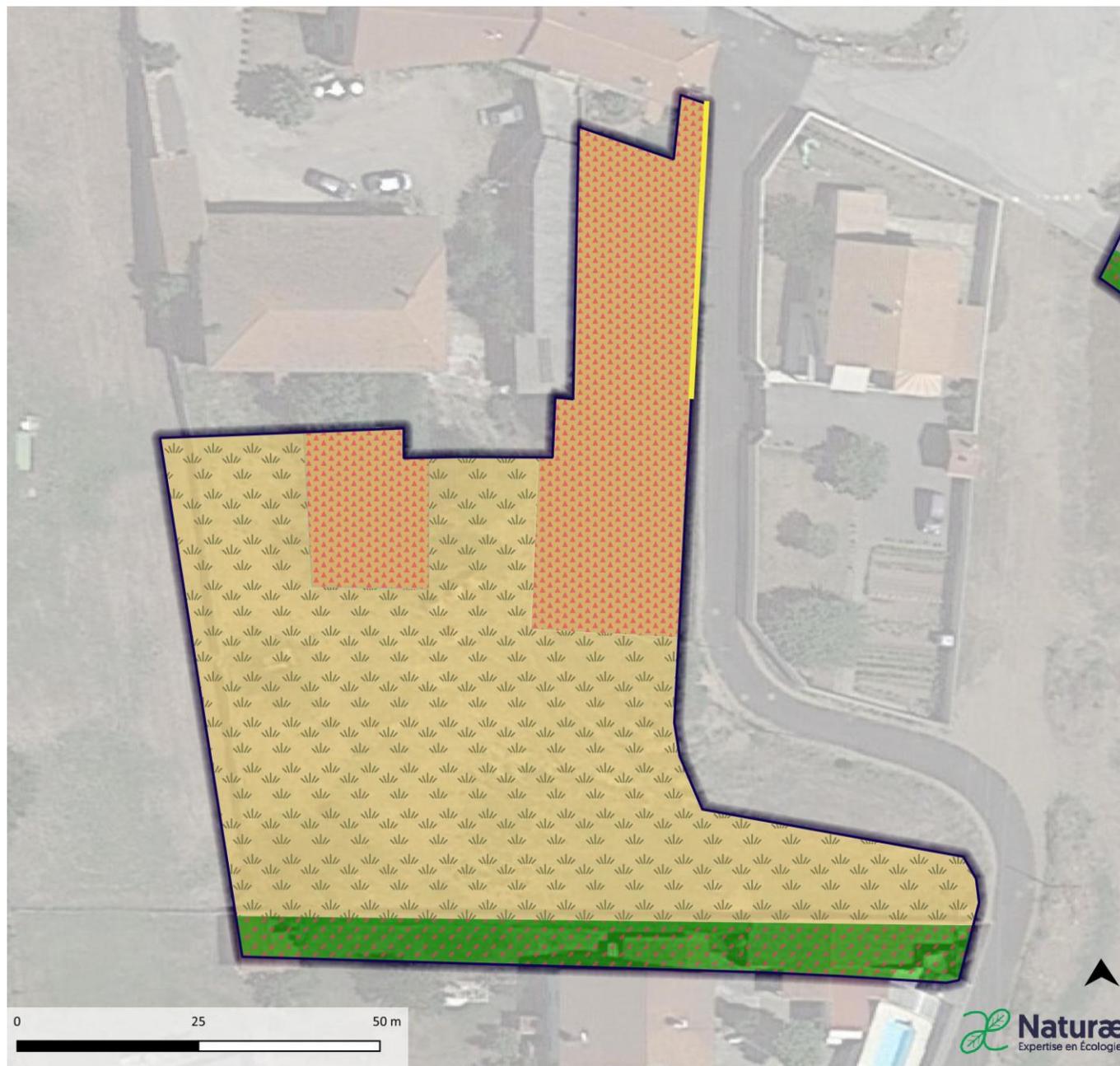
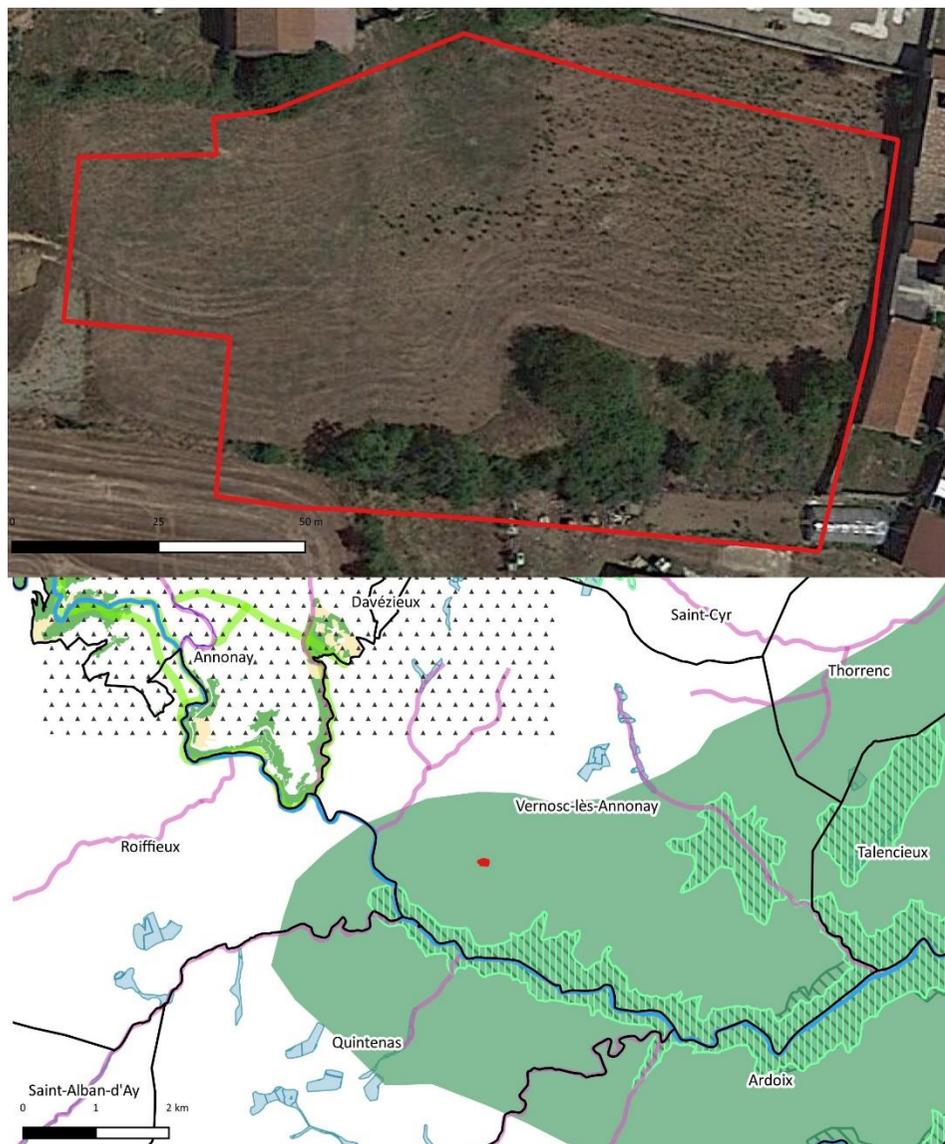


Figure 68 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP malherbe.

# OAP Rue du fraysse

## 35. Commune de Vernosc



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
- Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

- Corridors terrestres
- Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoirs de biodiversité (forêt)
- Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 69: Localisation de l'OAP rue des fraysse et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **STJV\_50** » est localisé à l'est de la commune de Saint Julien de Vocance, à l'intersection de la rue de la Mairie. Il se compose d'habitats semi-naturels et agricoles ne présentant pas d'enjeux écologiques particuliers.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<p><b>Habitats des plaines colonisées par de hautes herbacées nitrophiles x Vergers d'arbres fruitiers - code EUNIS : E5.11 x G1.D4</b> : Milieu de friche herbacée rase parsemée d'arbres fruitiers.</p> <p><b>Grands jardins ornementaux – code EUNIS : J2.1</b> : Milieu anthropisé privé et inaccessible.</p>
<b>Flore</b>	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique faible. Les espèces sont communes.
<b>Enjeux milieux naturels et biodiversité</b>	Enjeux écologiques faibles. Les habitats en présence sont communs et sans enjeu.
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	Le secteur possède une fonctionnalité écologique faible. Les habitats présents représentent une faible surface et sont entourés de zones naturelles plus intéressantes écologiquement.
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	Incidences prévisibles jugées faibles. Les habitats seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats.
<b>Mesures (ER)</b>	<p>Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :</p> <p>156. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux</p> <p>157. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse</p> <p>158. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.</p> <p>159. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.</p>



*Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles*



*Vergers d'arbres fruitiers*

## Expertise flore et habitats naturels

PLUiH Annonay Rhône Agglo

### Habitat naturel (Code EUNIS)

-  E5.11 - Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles
-  F3.111 - Fourrés à prunellier et ronces
-  I1.13 - Petites monocultures intensives (< 1ha)
-  I2.2 - Petits jardins domestiques

 Secteur de projet

Sources :  
Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
Habitats naturels : Naturae  
Fond satellite : Google Satellite @2022  
Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
Cartographie réalisée par Naturae, mai 2023.

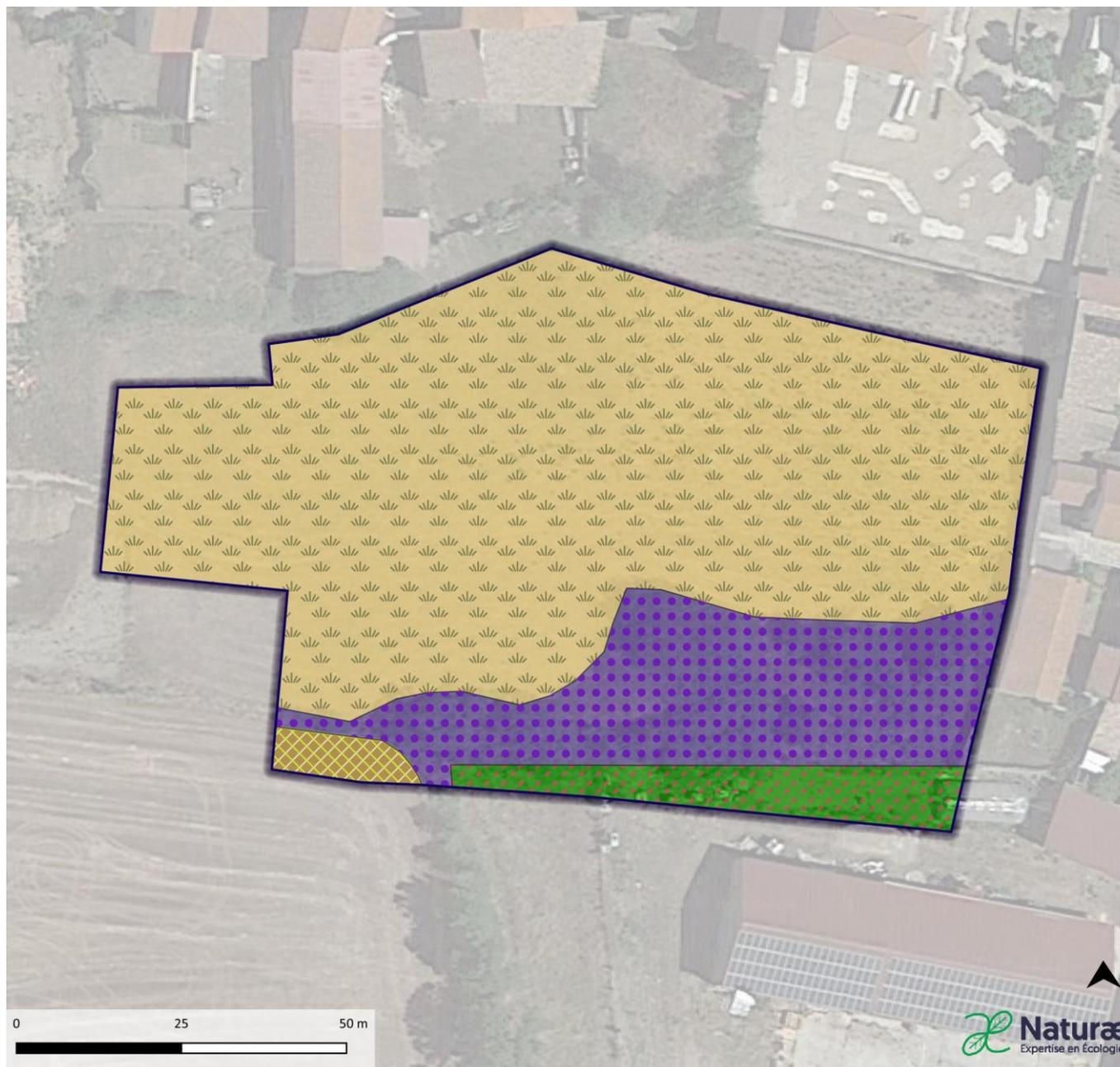
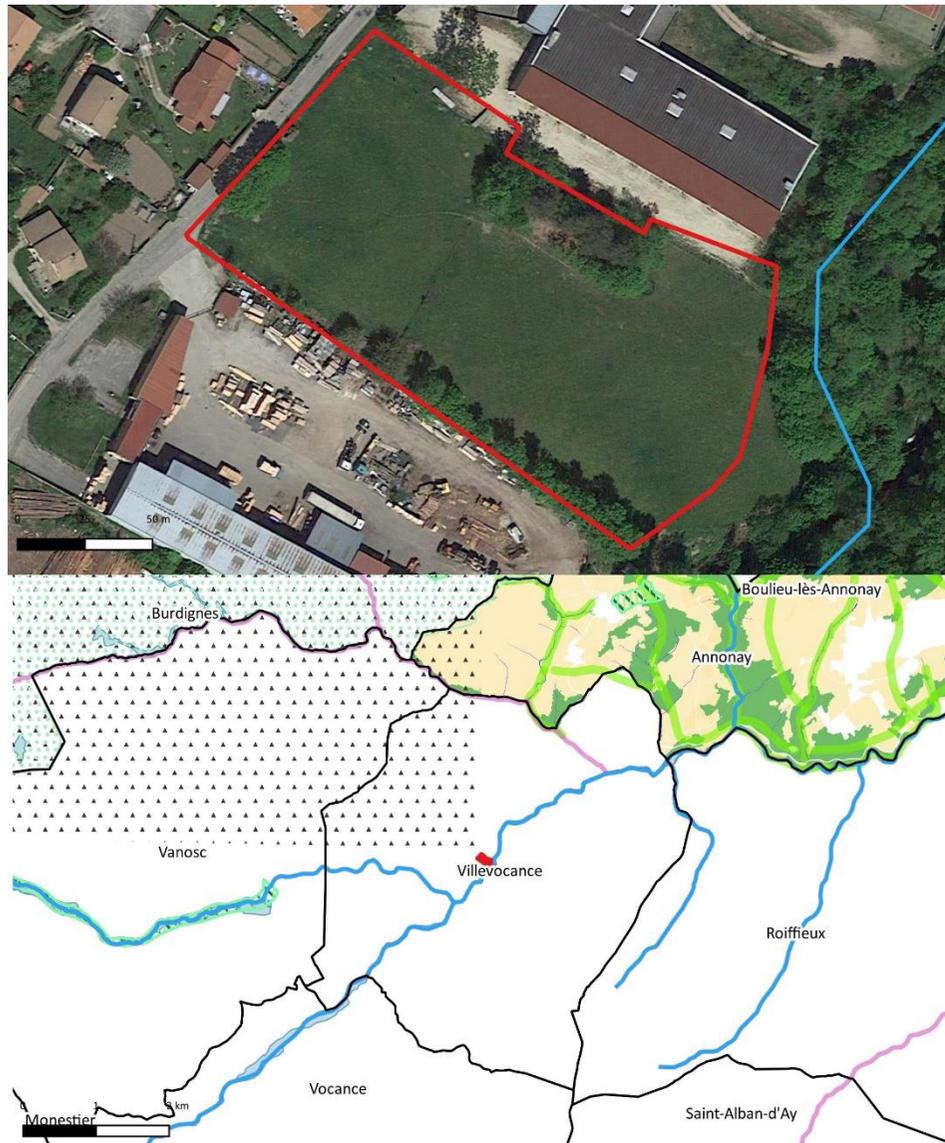


Figure 70 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP rue des frayses.

# OAP La maza

## 36. Commune de Villevocance



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

- Réservoirs de biodiversité (zones humides)
- Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

- Corridors terrestres
- Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoirs de biodiversité (forêt)
- Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 ZSC
- Plan National d'Action (chiroptères)
- Plan National d'Action (loutre d'Europe)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

### Secteur d'étude

- Secteur d'OAP
- Limites communales



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 71 : Localisation de l'OAP la maza et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « STJV\_51 » se localise à l'ouest de la tache commune de Saint-Julien-de-Vocance, dans un secteur agricole et naturel. Il se compose d'habitats post-culturels. Ce milieu est dominé par des espèces communes pour le département.

**Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :**

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<p><b>Prairies mésiques non gérées – code EUNIS : E2.7</b> : Cet habitat compose 80 % de l'OAP, il correspond à une prairie herbacée récente, caractérisée par une dominance d'espèces nitrophiles : le Pâturin commun (<i>Poa pratensis</i>), ou le Dactyle aggloméré ; auxquelles s'associe un important cortège de dicotylédones à caractère rudéral et généralement mésophiles comme avec le Cirse des champs (<i>Cirsium arvense</i>), le Millepertuis commun (<i>Hypericum perforatum</i>), et la Picride fausse-épervière et la Vipérine (<i>Echium vulgare</i>).</p> <p><b>Autres habitats</b> : Alignement de noyers.</p>
<b>Flore</b>	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
<b>Enjeux milieux naturels</b>	Pas d'enjeu écologique particulier.
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<b>Le secteur possède une fonctionnalité écologique modérée.</b> Situé dans un secteur d'habitation peu dense il n'est enclavé que sur sa partie sud. Sa partie nord est en effet reliée aux milieux ouverts agricoles, rendant possible l'utilisation du site par de nombreuses espèces animales. De plus, le ruisseau de la Cance borde sa limite ouest en contrebas, allouant à ce secteur un rôle dans le maintien de la bonne conservation de ce corridor aquatique. En revanche, en raison de sa proximité au centre urbain, ce secteur ne présente en l'état pas de rôle prégnant dans la fonctionnalité écologique du territoire.
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	<b>Incidences prévisibles jugées faibles.</b> Un espace de prairie anthropisé sera impacté par l'urbanisation du secteur mais cette entité est faiblement intéressante vis-à-vis de la flore et des habitats.
<b>Mesures (ER)</b>	<p>Mesures d'évitement et de réductions des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels :</p> <p>160. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.</p> <p>161. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.</p> <p>162. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.</p>

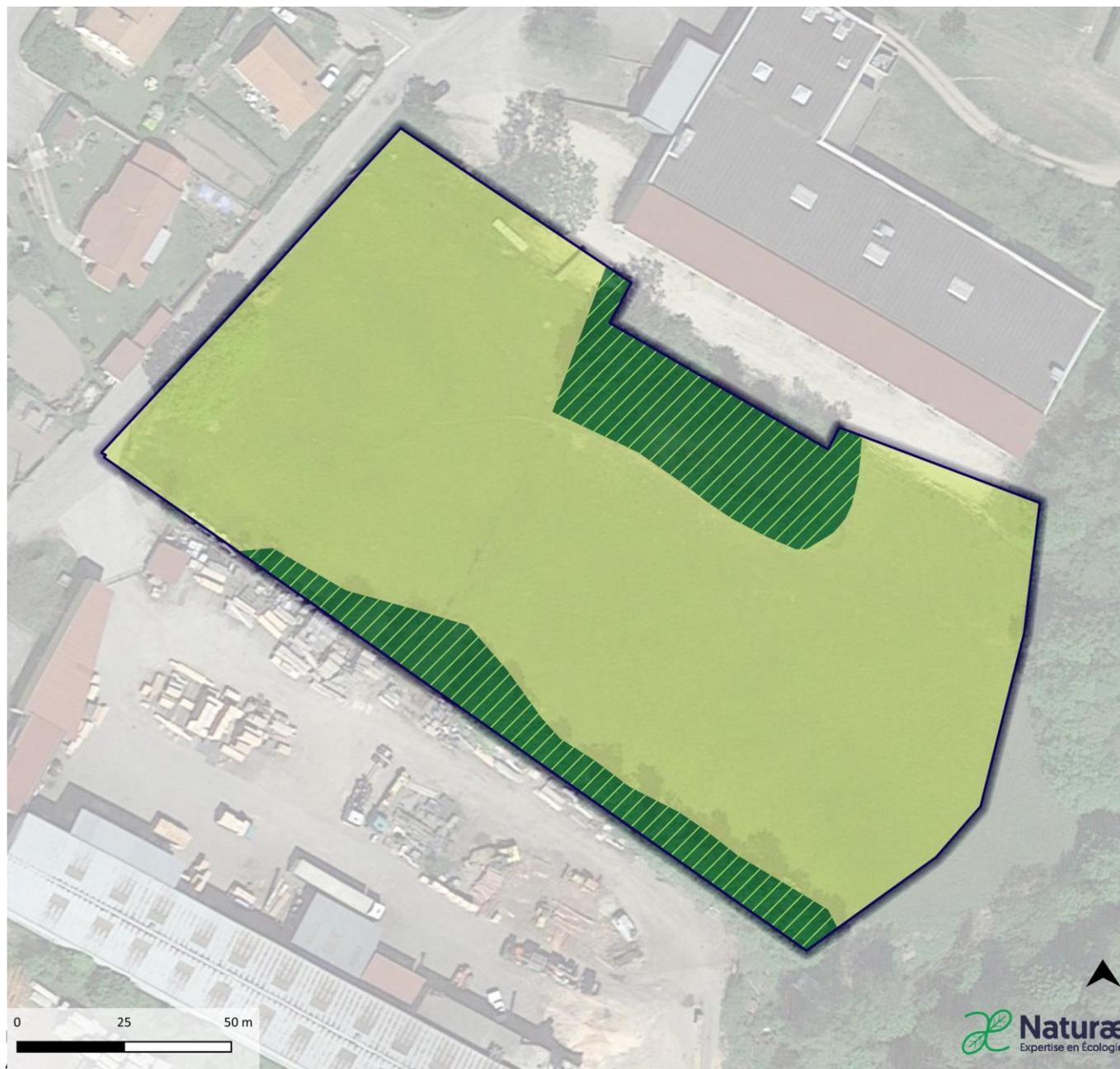
- |  |   |
|--|---|
|  | 163. <b>MR04</b> : Intervention d'un chiroptérologue avant destruction des gîtes potentiels arboricoles et bâtis. |
|  | 164. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.   |
|  | 165. <b>MR08</b> : Réaliser un inventaire floristique en période favorable.                                       |



*Prairies mésiques non gérées*



*Linéaire de noyers bordant le sud de la parcelle*



**Habitat naturel (Code EUNIS)**

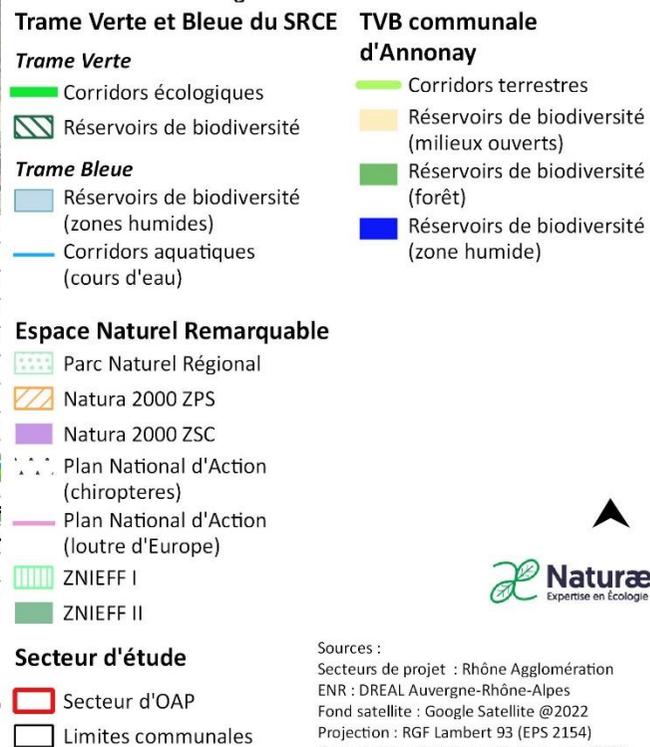
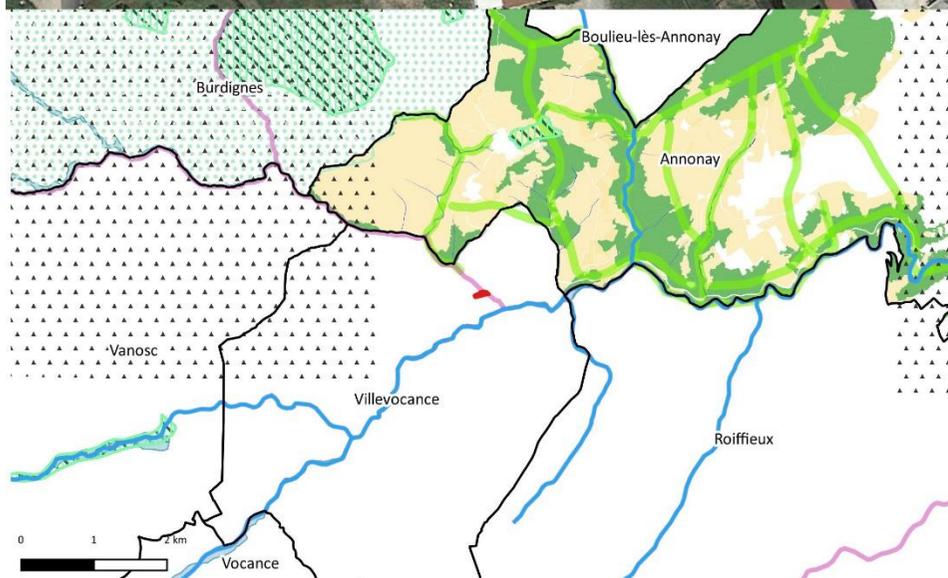
- E2.1 - Prairies de post-pâturage
- G1.A1 - Boissements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus, Fraxinus et Carpinus betulus
- Secteur de projet

Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 Habitats naturels : Naturæ  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturæ, mai 2023.

Figure 72 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP la maza.

# OAP Route d'Annonay

## 37. Commune de Villevocance



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.



Figure 73 : Localisation de l'OAP route d'Annonay et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « STJV\_52 » se localise au centre de la tache commune de Saint-Julien-de-Vocance, dans un secteur agricole. Il se compose d'habitats agricoles et pastoraux. Ce milieu est dominé par des espèces rudérales et communes pour le département.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<p><b>Pâturages permanents mésotrophes – code EUNIS : E2.1</b> : Cet habitat compose 75 % du secteur d'OAP. Un cortège de graminées nitrophiles domine la pelouse. On y observe notamment le dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>). Le plantin (<i>Plantago lanceolata</i>), espèce caractéristique des lieux piétinés, forme par endroit des populations très denses.</p> <p><b>Autres habitats</b> : Vergers d'arbres fruitiers (code EUNIS : G1.D4), Haie de Thuyas (code EUNIS : FA.1) et patchs de genêt à balais (<i>Cytisus scoparius</i>) ponctuent le secteur.</p>
<b>Flore</b>	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
<b>Enjeux milieux naturels</b>	Pas d'enjeu écologique particulier.
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<b>Le secteur possède une fonctionnalité écologique modérée.</b> Situé dans un secteur d'habitations peu denses il n'est enclavé que sur sa partie sud. Sa partie Nord et Est sont reliées aux milieux ouverts agricoles, rendant possible l'utilisation du site par de nombreuses espèces animales. En revanche, en raison de sa proximité au centre urbain, ce secteur ne présente en l'état pas de rôle prégnant dans la fonctionnalité écologique du territoire.
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	<b>Incidences prévisibles jugées faibles.</b> Des milieux agropastoraux seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats.
<b>Mesures (ER)</b>	<p>Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels :</p> <p>166. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.</p> <p>167. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.</p> <p>168. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.</p> <p>169. <b>MR06</b> : Installation de clôtures perméables à la petite faune.</p>



*Prairie pâturée*



*Petit verger domestique*



*Patch de genêt à balais*

## Expertise flore et habitats naturels

### PLUiH Annonay Rhône Agglo

#### Habitat naturel (Code EUNIS)

-  E2.22 - Prairies de fauche planitairiennes subatlantiques
-  E5.12 - Communautés d'espèces rudérales
-  E5.12 x J6 - Communautés d'espèces rudérales X Dépôts de déchets
-  F3.11 - Fourrés médio-européens sur sols riches
-  F3.131 - Ronciers
-  G1.211 - Bois des ruisseaux à Fraxinus et Alnus

 Secteur de projet

#### Sources :

Secteurs de projet : Rhône Agglomération

Habitats naturels : Naturaé

Fond satellite : Google Satellite @2022

Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)

Cartographie réalisée par Naturaé, mai 2023.



Figure 74 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP route d'Annonay.



### Trame Verte et Bleue du SRCE

#### Trame Verte

-  Corridors écologiques
-  Réservoirs de biodiversité

#### Trame Bleue

-  Réservoirs de biodiversité (zones humides)
-  Corridors aquatiques (cours d'eau)

### TVB communale d'Annonay

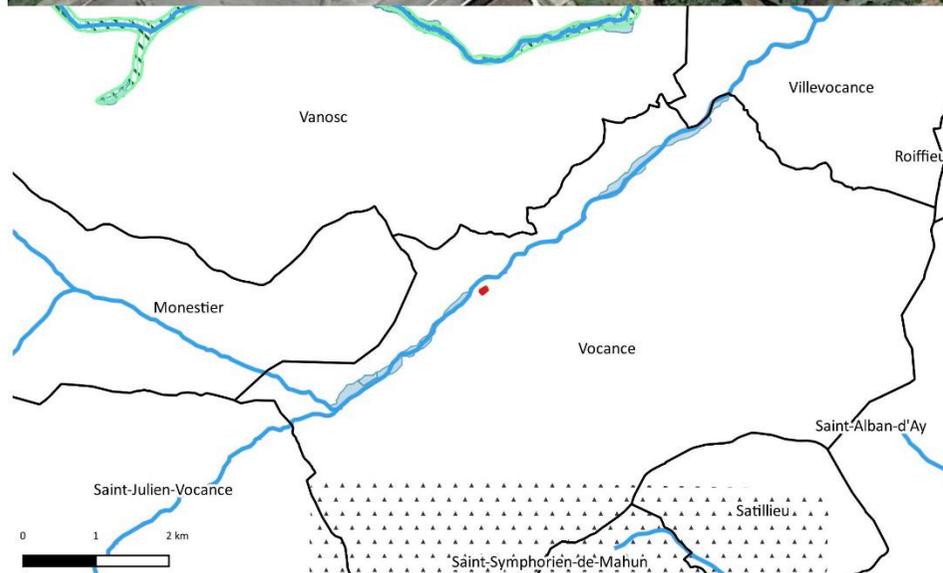
-  Corridors terrestres
-  Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
-  Réservoirs de biodiversité (forêt)
-  Réservoirs de biodiversité (zone humide)

### Espace Naturel Remarquable

-  Parc Naturel Régional
-  Natura 2000 ZPS
-  Natura 2000 ZSC
-  Plan National d'Action (chiroptères)
-  Plan National d'Action (loutre d'Europe)
-  ZNIEFF I
-  ZNIEFF II

### Secteur d'étude

-  Secteur d'OAP
-  Limites communales



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 75 : Localisation de l'OAP route du puy et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « STMA\_53 » se localise au centre de la commune de Saint-Marcel-lès Annonay, dans un secteur à dominante agricole. Il se compose d'habitats post-culturels. Ce milieu est dominé par des espèces rudérales et communes pour le département.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<p><b>Prairies de fauche planitaires subatlantiques : code EUNIS – E2.22 :</b> Cet habitat compose la quasi-totalité de l'OAP. Les espèces dominantes observées à cette période de l'année sont le fromental (<i>Arrhenatherum elatius</i>) et le dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>). Un patch très dense et homogène de cirse des champs est également observé sur des terres récemment abandonnées à l'est.</p> <p><b>Autres habitats :</b> Ronciers (code EUNIS : F3.131).</p>
<b>Flore</b>	<p>La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.</p>
<b>Enjeux milieux naturels</b>	<p>Pas d'enjeux écologique particulier. Cette prairie de fauche est dominée par des espèces rudérales et présente à cette période de l'année peu de diversité floristique. Un inventaire en période favorable permettrait de discerner d'éventuels enjeux liés à l'habitat communautaire associé.</p>
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<p><b>Le secteur possède une fonctionnalité écologique modéré à forte.</b> L'OAP se situe dans un complexe agri-naturel de prairies et de boisements. Sa fonctionnalité est plutôt bonne et malgré d'importantes barrières écologiques au nord (centre urbain et monté des bornes), une continuité écologique stratégique liée au cours d'eau de la Déome est encore perceptible. Cette continuité permet de relier les milieux naturels situés au nord de la commune avec ceux situés au sud. Ce secteur présente ainsi un rôle non négligeable dans la fonctionnalité écologique du territoire.</p>
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	<p><b>Incidences prévisibles jugées faibles.</b> Des milieux agropastoraux seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats.</p>
<b>Mesures (ER)</b>	<p>Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels :</p> <p>170. <b>MR01 :</b> Adaptation du calendrier de travaux.</p> <p>171. <b>MR02 :</b> Limitation de la pollution lumineuse.</p> <p>172. <b>MR03 :</b> Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.</p>

173. **MR06** : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



*Patches de ronces*



*Secteur de prairie fauchée*



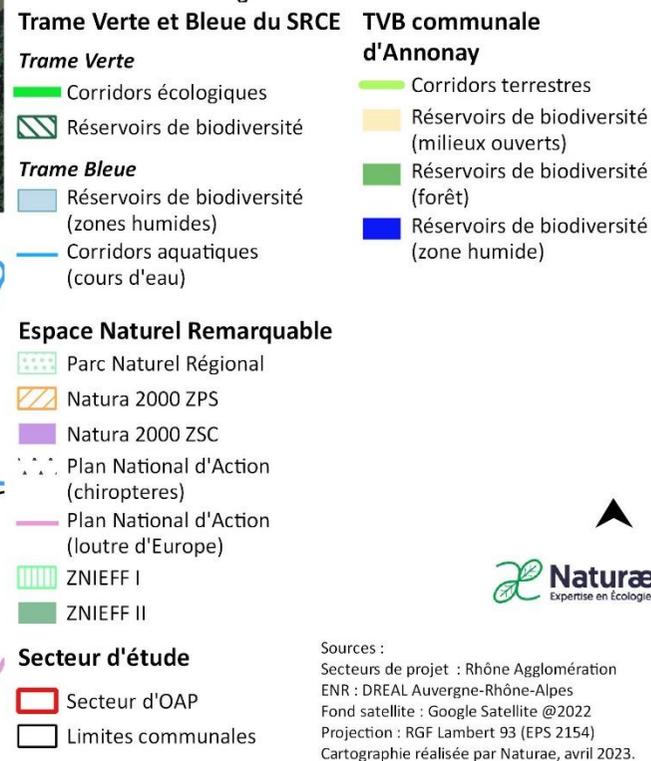
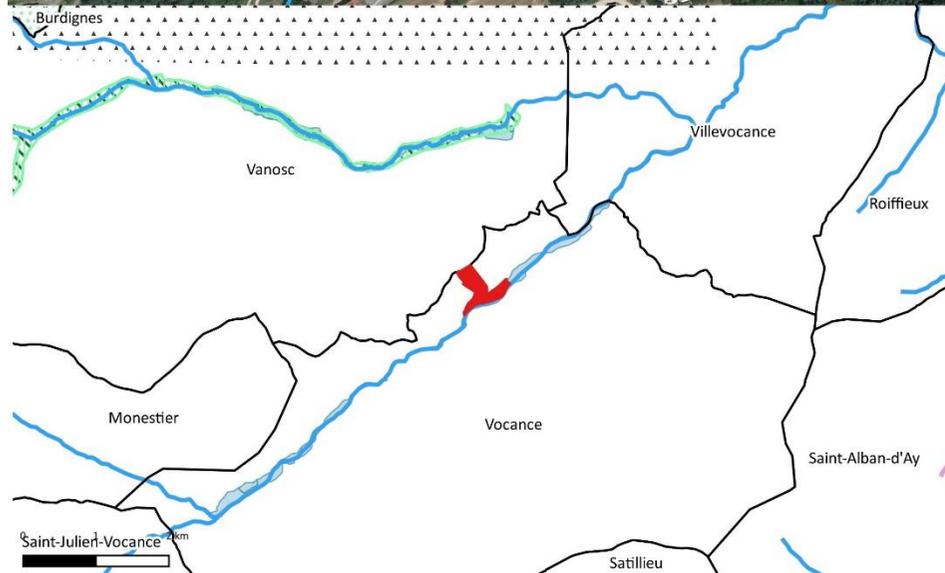
**Habitat naturel (Code EUNIS)**

-  E5.11 - Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles
-  E5.12 x J6 - Communautés d'espèces rudérales X Dépôts de déchets
-  G5.1 - Alignements d'arbres

 Secteur de projet

Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 Habitats naturels : Naturae  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, mai 2023.

Figure 76 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP route du puy.



Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 ENR : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, avril 2023.

Figure 77 : Localisation de l'OAP parc de loisir.

Le secteur d'OAP « STMA\_54 » se localise à l'ouest de la commune de Saint-Marcel-lès-Annonay, au cœur du centre urbain. Il se compose d'habitats agricoles et anthropiques. Ce milieu est dominé par des espèces rudérales et communes pour le département.

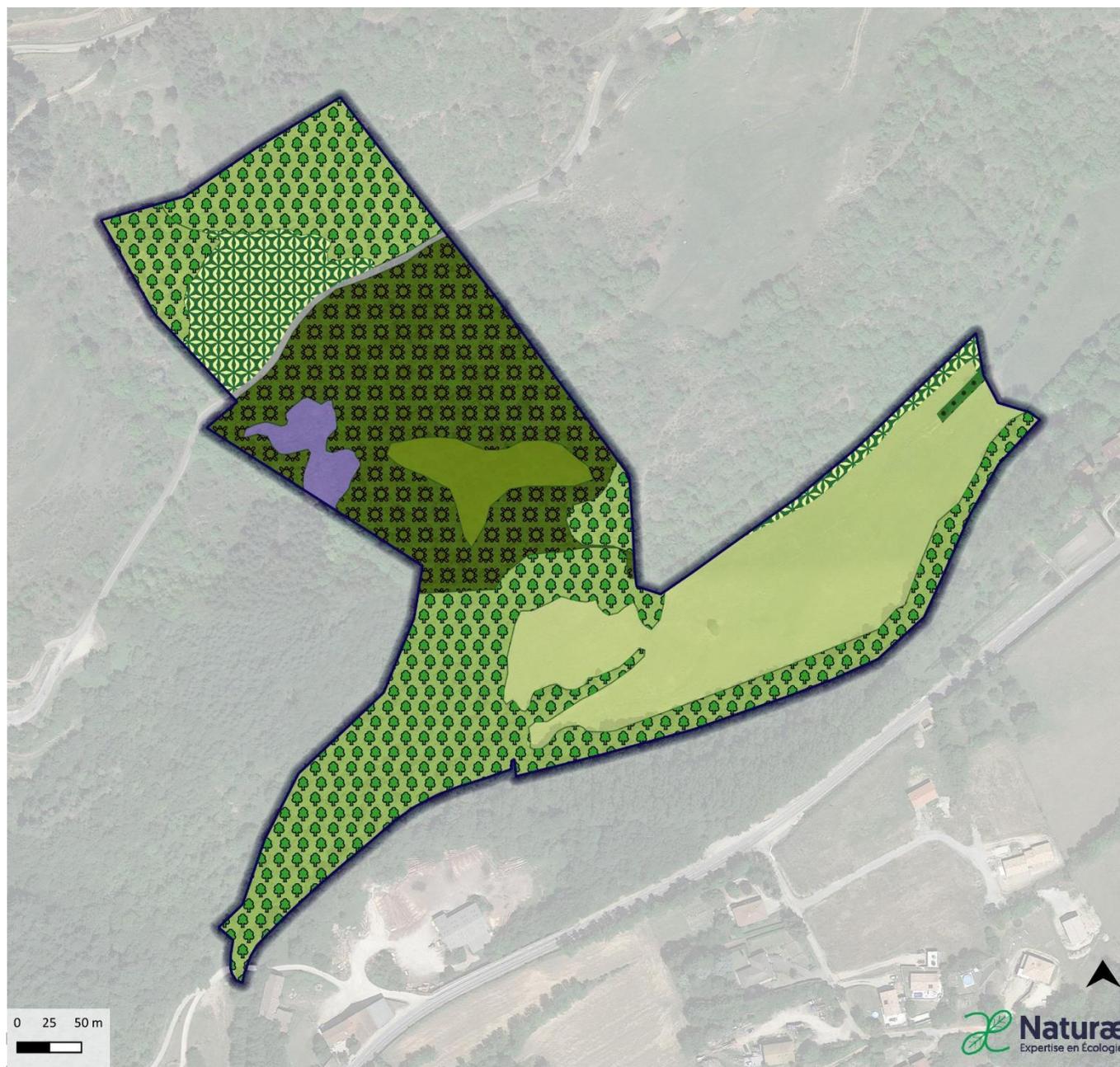
Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

<b>Habitats naturels constituant l'OAP</b>	<p><b>Jardins potagers de subsistance : code EUNIS – 12.22</b> : Cet habitat compose 85 % de l'OAP et comporte une diversité végétale très faible. En effet, le couvert végétal est très réduit en raison de l'usage maraîcher de la parcelle. Seul un cortège d'espèces nitrophiles indigènes (chénopode blanc, pourpier) et exogènes (ambrosie à feuille d'armoise, vergerette de Sumatra, seneçon du Cap) se développe sur les abords du champ.</p> <p><b>Habitats des plaines colonisées par de hautes herbacées nitrophiles – code EUNIS : E5.11</b> : Cet habitat compose 15 % de l'OAP. Il correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers avec notamment la carotte (<i>Daucus carotta</i>), le chiendent pied-de-poule (<i>Cynodon dactylon</i>), le plantin lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>) ou encore le ray-grass anglais (<i>Lolium perenne</i>).</p>
<b>Flore</b>	<p>La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.</p>
<b>Enjeux milieux naturels</b>	<p>Pas d'enjeu écologique particulier.</p>
<b>Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire</b>	<p><b>Le secteur possède une très faible fonctionnalité écologique.</b> Situé dans un secteur d'habitations denses, cette parcelle est enclavée de toutes parts. Sa nature anthropique ainsi que sa localisation dans la commune lui confèrent une fonctionnalité écologique très faible. Cette parcelle n'a pas de rôle prégnant dans la fonctionnalité écologique du territoire.</p>
<b>Incidences prévisibles sur la flore et les habitats</b>	<p><b>Incidences prévisibles jugées faibles.</b> Des milieux maraîchers et jardins anthropisés seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats.</p>
<b>Mesure (ER)</b>	<p>Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels :</p> <p>174. <b>MR01</b> : Adaptation du calendrier de travaux.</p> <p>175. <b>MR02</b> : Limitation de la pollution lumineuse.</p> <p>176. <b>MR03</b> : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.</p>

177. **MR06** : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



*Jardins maraîchers et petits jardins privés très anthropisés*



### Habitat naturel (Code EUNIS)

- E2.1 - Pâturages permanents mésotrophes
- F3.11 - Fourrés médio-européens sur sols riches
- FA.4 - Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces
- G1.A13 x G1.7D - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primula elatior X Châtaigneraies à Castanea sativa
- G1.8 - Boisement acidophiles dominés par Quercus
- G1.A13 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primula elatior
- G5.2 - Petits bois anthropiques de conifères
- J - Zones bâties
- Secteur de projet

Sources :  
 Secteurs de projet : Rhône Agglomération  
 Habitats naturels : Naturae  
 Fond satellite : Google Satellite @2022  
 Projection : RGF Lambert 93 (EPS 2154)  
 Cartographie réalisée par Naturae, mai 2023.

Figure 78 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP parc de loisir.

## Mesures d'évitement et réduction

### ME 01

#### EVITEMENT DE LA DESTRUCTION D'HABITATS A ENJEU DE CONSERVATION

<b>OBJECTIF</b>	Eviter et réduire la destruction d'habitat d'intérêt communautaire
<b>GROUPES BIOLOGIQUES ET ENTITÉS CONCERNÉS</b>	<u>Habitats :</u> 1. Habitats de milieux humides 2. Habitats inscrits à la directive Habitat
<b>IMPACT(S) CONCERNÉ(S)</b>	- Destruction d'habitats de milieux humides - Destruction d'habitats inscrits à la Directive Habitat
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Sur la commune de Saint Cyr et de Villevoacance, l'emprise des secteurs de projet intersecte des habitats naturels à enjeux notables de conservation. La présente mesure a pour but d'éviter ou de réduire au maximum l'artificialisation de ces secteurs en les préservant de toute urbanisation.</p> <p>Les habitats concernés sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. La typhaie (code EUNIS : C3.23) présente sur la parcelle STR_41 (Commune de Saint-Cyr)</li><li>2. Les pelouses calcaréo-silicieuses de l'Europe centrale (code EUNIS : E1.28) dans leurs faciès les plus caractéristiques sur la parcelle VV_65 (commune de Villevoacance).</li></ol>

### ME 02

#### BALISAGE ET EVITEMENT DES STATIONS DE FLORE PROTEGEES

<b>OBJECTIF</b>	Eviter et réduire l'altération directe et permanente des stations de petite cotonnière.
<b>GROUPES BIOLOGIQUES CONCERNÉS</b>	Espèces concernées : 1. <b>Flore</b> : petite cotonnière ( <i>Logfia minima</i> )
<b>IMPACT(S) CONCERNÉ(S)</b>	Destruction directe d'espèces protégées régionalement (petite cotonnière)
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Sur la commune de Roiffieux et Vernosc-lès-Annonay, l'emprise des secteurs de projet comportent des stations de flore protégée en région AURA. L'espèce en question est la petite cotonnière (<i>Logfia minima</i>), à enjeu de conservation faible localement. En effet, cette espèce est fréquente à l'échelle régionale. Malgré son enjeu de conservation faible, la destruction, l'altération ou la dégradation de l'espèce ou de l'habitat d'espèce est proscrite selon l'article L411-1 du code de l'environnement.</p>

### **Balisage des stations de petite cotonnière et suivi par un expert botaniste.**

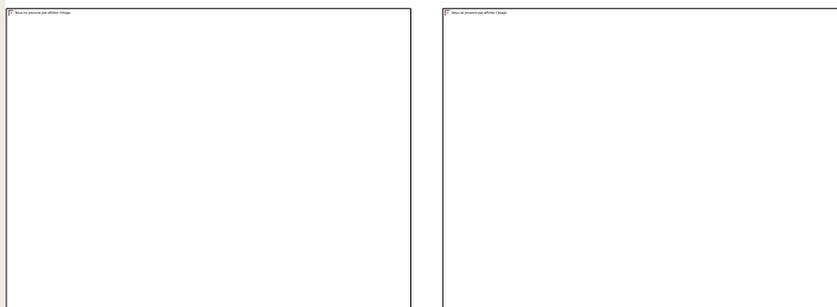
Avant la phase chantier, un expert botaniste balisera l'intégralité de la station. Le balisage devra être réalisé à l'aide de filet de chantier bien visible, fixés sur des piquets espacés de 5 m environ. Au sein de la zone balisée, aucun engin ou personne ne devra y pénétrer et elle ne devra faire l'objet d'aucun dépôt quelconque (terre de chantier, matériel, etc...) durant toute la phase des travaux.

Dans l'objectif de garantir le respect de cette mesure, l'expert écologue interviendra auprès de l'équipe chantier afin de les informer et sensibiliser sur cette problématique. Un panneau temporaire présentant la mesure sera fixé à la barrière temporaire.

Le suivi du respect du balisage et sa fonctionnalité sera suivi par un expert écologue durant les travaux sur ce secteur. Un compte rendu sera ensuite réalisé.

### **Exemple de balisage en phase chantier :**

**ILLUSTRATION**



## ADAPTATION DU CALENDRIER DES TRAVAUX

**OBJECTIF**

Afin de limiter les risques de destruction d'individus des différents compartiments biologiques, Naturæ préconise d'adapter le calendrier des travaux en fonction des périodes de sensibilité des différentes espèces (reproduction, hivernage etc.).

**GROUPES BIOLOGIQUES CONCERNES**

Avifaune, herpétofaune, mammalofaune et entomofaune

**IMPACT(S) CONCERNE(S)**

Destruction et dérangement d'individus d'espèces protégées (reptiles, insectes, oiseaux)

**Avifaune**

La période critique pour ce taxon est représentée par la période de nidification, durant laquelle des nichées pourraient être détruites. Cette période de sensibilité forte s'étend du 1<sup>e</sup> mars au 15 août. Les travaux de débroussaillage, abattage d'arbres et terrassement devront donc être exclus de cette période.

**Herpétofaune**

Pour les reptiles, les périodes de sensibilité accrue à la destruction sont celles de reproduction (accouplement, ponte, incubation des œufs) et de léthargie hivernale. Pour les amphibiens, la phase critique est celle de phase terrestre hivernale et celle de reproduction est également très sensible.

Les travaux de débroussaillage, terrassement et remaniement des milieux naturels devront donc avoir lieu entre le 15 août et le 15 novembre.

**DESCRIPTION****Mammalofaune**

Les périodes les plus sensibles pour les mammifères terrestres et les Chiroptères sont la période hivernale (hibernation chez les Chiroptères et quelques mammifères terrestres) et celle de reproduction (mise-bas et élevage des jeunes). L'abattage des arbres, la démolition du transformateur EDF et les travaux sur les ouvrages d'art devront être réalisés en dehors des périodes d'hibernation, de reproduction et d'élevage des jeunes.

Les travaux de démolition, débroussaillage, remaniement des milieux naturels et terrassement devront donc avoir lieu entre le 15 août et le 15 novembre.

**Entomofaune**

La période la plus sensible pour la plupart des insectes est la période de reproduction, de ponte des œufs ainsi que lors de leur stade larvaire. Il n'existe toutefois aucune période sans impacts pour ces espèces.

Les travaux de terrassement et remaniement des milieux naturels devraient avoir lieu entre mi-août et fin octobre.

**En conséquence, en cumulant les périodes de sensibilité de la plupart des compartiments biologiques, les travaux de démolition, débroussaillage, abattage, arasement des milieux naturels et terrassement devront avoir lieu entre le 15 août et le 15 novembre.**

Si les travaux ont lieu en plusieurs phases durant plusieurs années, les travaux de démolition, débroussaillage, d'abattage d'arbres, d'arasement des milieux naturels et de terrassement devront suivre ce calendrier pour chaque phase.

<b>MA 02</b>	
<b>LIMITATION DE LA POLLUTION LUMINEUSE</b>	
<b>OBJECTIF</b>	Limiter la pollution lumineuse (éclairage artificiel) en ville par la réduction ou l'absence d'éclairage dans les espaces de nature et dans certains parcs urbains.
<b>INTERETS BIODIVERSITE</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Réduire la mortalité induite sur certaines espèces</li><li>2. Réduire les désorientations liées aux rôles attractifs et/ou répulsifs des éclairages</li><li>3. Respecter les cycles de vie des espèces (alternance jour/nuit)</li></ol>
<b>INTERETS AUTRES</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>4. Préserver au maximum une période de nuit pour la santé et le bien-être (sommeil)</li><li>5. Limiter voire supprimer l'inconfort lié aux éblouissements directs</li><li>6. Réduire les dépenses énergétiques en optimisant les systèmes d'éclairage</li></ol>
<b>GROUPES BIOLOGIQUES CONCERNES</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Avifaune</li><li>2. Mammifères (dont les Chiroptères)</li></ol>

	3. Insectes (espèces lucifuges – qui fuient la lumière)
DESCRIPTION	<p>La mesure vise à la sensibilisation des usagers et des propriétaires du site sur la thématique de la pollution lumineuse et la trame noire (continuité des milieux non éclairés la nuit). Ceci dans le but de réduire au maximum les éclairages, sur une tranche horaire établie après concertation. Dans l'idéal celle-ci englobera la tranche <b>23h - 5h</b>. Ces nuisances devront donc être intégrées aux travaux d'aménagements de l'éclairage du parc et du bâtiment afin de les réduire au maximum, permettant la préservation de la qualité de vie de la faune nocturne.</p> <p>Il est également nécessaire de mettre en place des éclairages à faible dégagement de chaleur et à faisceau lumineux strictement dirigé vers le sol (angle de 140° maximum). Par ailleurs, les différentes gammes de couleur présentent des incidences différentes sur la biodiversité. De façon générale, les lumières blanches se révèlent assez fortement impactantes. Les incidences s'avèrent plus faibles en revanche pour des couleurs plus « chaudes » comme le jaune ou l'orange. <b>Si des LEDS blanches sont préférées aux lampes à sodium haute pression (SHP), il est donc préconisé d'installer des LED à couleur « chaude », dont la température est inférieure à 3000°K.</b> Les lampes à sodium, à spectres étroits, sont également moins impactantes pour la biodiversité que les LED. Elles sont en revanche moins économes en énergie.</p> <p><b>Prévoir l'extinction des éclairages en-dehors des périodes d'activité humaine voire les coupler avec des détecteurs de mouvement réduira d'autant plus la perturbation des espèces nocturnes.</b></p>

## MR 03

### LIMITATION DE LA PROLIFERATION DES ESPECES INVASIVES

<b>OBJECTIF</b>	Les travaux devront faire l'objet de suivis afin de limiter la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.
<b>GROUPE BIOLOGIQUES CONCERNES</b>	Biodiversité en général
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Afin de limiter le développement de plantes invasives, il est préconisé d'éviter tout apport de terre exogène. La réutilisation de la terre issue du chantier est préconisée dans la mesure du possible pour les opérations de terrassement. Les terres à évacuer devront intégrer les filières adaptées.</p> <p>Les plantations réalisées dans le cadre du traitement paysager se feront obligatoirement à partir d'essences méditerranéennes adaptées au climat et au sol (la liste des espèces devra être validée par l'expert écologue en charge du suivi de chantier).</p> <p>Rappelons que la plantation d'espèces exotiques envahissantes (liste en page suivante) est totalement proscrite.</p>

## Liste des espèces méditerranéennes proscrites dans le cadre de l'aménagement

source : [invmed.fr](http://invmed.fr)

LISTE NOIRE DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN MEDITERRANEE	
Nom scientifique	Nom français
<i>Acacia dealbata</i> Link, 1822	Mimosa argenté
<i>Acer negundo</i> L., 1753	Érable negundo
<i>Agave americana</i> L., 1753	Agave d'Amérique
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Faux-vernis du Japon
<i>Akebia quinata</i> Decne., 1839	Akébie à cinq feuilles
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	Ambroisie élevée
<i>Ambrosia psilostachya</i> DC., 1836	Ambroisie à épis lisses
<i>Amorpha fruticosa</i> L., 1753	Indigo du Bush
<i>Araujia sericifera</i> Brot., 1818	Araujia

<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1876	Armoise des Frères Verlot
<i>Azolla filiculoides</i> Lam., 1783	Azolla fausse-fougère
<i>Baccharis halimifolia</i> L., 1753	Séneçon en arbre,
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja du père David
<i>Carpobrotus acinaciformis</i> (L.) L.Bolus, 1927	Ficoïde à feuilles en sabre
<i>Carpobrotus edulis</i> (L.) N.E.Br., 1926	Ficoïde doux
<i>Cenchrus setaceus</i> (Forssk.) Morrone, 2010	Herbe fontaine
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la Pampa
<i>Egeria densa</i> Planch., 1849	Élodée dense
<i>Elaeagnus angustifolia</i> L., 1753	Olivier de bohème
<i>Elide asparagoides</i> (L.) Kerguélen, 1993	Elide en forme d'asperge
<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	Élodée du Canada
<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920	Élodée à feuilles étroites
<i>Erigeron karvinskianus</i> DC., 1836	Érigéron de Karvinsky
<i>Fallopia baldschuanica</i> (Regel) Holub, 1971	Renouée grimpante
<i>Gleditsia triacanthos</i> L., 1753	Févier d'Amérique
<i>Hakea sericea</i> Schrad. & J.C.Wendl., 1798	Hakea
<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	Topinambour
<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	Berce du Caucase
<i>Humulus japonicus</i> Siebold & Zucc., 1846	Houblon japonais
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	Balsamine de l'Himalaya,
<i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moss, 1928	Lagarosiphon
<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	Lentille d'eau minuscule
<i>Lonicera japonica</i> Thunb., 1784	Chèvrefeuille du Japon
<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet, 1987	Jussie
<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1963	Jussie
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc., 1973	Myriophylle du Brésil
<i>Nicotiana glauca</i> Graham, 1828	Tabac glauque
<i>Opuntia ficus-indica</i> (L.) Mill., 1768	Figuier de Barbarie
<i>Opuntia rosea</i> DC.	Oponce rose

<i>Opuntia stricta</i> (Haw.) Haw., 1812	Oponce
<i>Paspalum dilatatum</i> Poir., 1804	Paspale dilaté
<i>Paspalum distichum</i> L., 1759	Paspale à deux épis
<i>Passiflora caerulea</i> L., 1753	Fruit de la passion
<i>Pennisetum villosum</i> R.Br. ex Fresen., 1837	Pennisetum hérissé
<i>Periploca graeca</i> L., 1753	Bourreau-des-arbres
<i>Phyla filiformis</i> (Schrad.) Meikle, 1985	Lippia
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon
<i>Reynoutria x bohémica</i> Chrtek & Chrtkova, 1983	Renouée de Bohême
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia
<i>Saccharum spontaneum</i> L., 1771	Canne à sucre fourragère
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon sud-africain
<i>Solanum elaeagnifolium</i> Cav., 1795	Morelle à feuilles de chalef
<i>Symphyotrichum lanceolatum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	Aster lancéolé
<i>Symphyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	Aster à feuilles de Saule
<i>Tamarix ramosissima</i> Ledeb., 1829	Tamaris très ramifié
<i>Yucca gloriosa</i> L., 1753	Yucca

## MR 04

### INTERVENTION D'UN CHIROPTEROLOGUE AVANT DESTRUCTION DES GITES POTENTIELS ARBORICOLES ET EN BATIS

<b>OBJECTIF</b>	Eviter la destruction d'individus de Chiroptère en gîtes arboricoles et bâtis, en faisant précéder la suppression des gîtes potentiels par l'intervention d'un chiroptérologue.
<b>GROUPES BIOLOGIQUES ET ENTITÉS CONCERNÉS</b>	Chiroptères : espace de gîte de plusieurs espèces à enjeu
<b>IMPACT(S) CONCERNÉ(S)</b>	- Destruction d'individus de Chiroptère - Destruction de gîtes arboricoles et d'espaces de chasse et transit de Chiroptère
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Un chiroptérologue devra inspecter finement les bâtis et les arbres matures à supprimer en amont du démarrage des travaux sur ces secteurs, afin de vérifier l'absence de Chiroptère. Dans le cas contraire ou en cas de doute, il devra préconiser des mesures propres à réduire le risque de destruction d'individus avec par exemple :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Abattage des arbres favorables par démontage et dépôt et vérification des cavités à l'aide d'une caméra endoscopique.</li> <li>2. Obstruction des gîtes, de nuit, après sortie des individus et/ou mise en place de systèmes anti-retour en cas de doute sur la présence d'individus non-visibles.</li> <li>3. Accompagnement les travaux de démolition lorsqu'un doute persiste afin de prendre en charge d'éventuels individus (capture et relâcher en début de soirée et/ou dans un lieu propice).</li> </ol> <p>En cas de découverte d'une colonie d'intérêt, il devra également préconiser des mesures pour la mise en défens du gîte ou à défaut pour son remplacement, notamment par l'intégration d'abris sur ou dans la structure des ouvrages d'art.</p> <p><b>Cette mesure sera mise en place de façon systématique pour les gîtes identifiés, afin de réduire le risque de destruction d'individus en gîte.</b></p>

## MA 05

### CREATION ET ENTRETIEN DE HAIES MULTISTRATES DIVERSIFIEES

<b>OBJECTIF</b>	L'implantation de haies arbustives multi-strates et riches en espèces végétales locales permet de favoriser le maintien et l'attrait de la faune urbaine et ainsi de contribuer à la préservation de la biodiversité en contexte urbain.
<b>INTERETS BIODIVERSITE</b>	<p><b>Préservation de la biodiversité</b></p> <p>Les haies multi-strates offrent à la faune et à la flore des gîtes et des ressources alimentaires suffisamment riches pour permettre l'établissement sur le long terme des différentes espèces.</p>
<b>INTERETS AUTRES</b>	<p>Restructuration du sol et amélioration de l'infiltration de l'eau et des nutriments en profondeur grâce aux systèmes racinaires variés (racines pivotantes, fasciculées, napiformes)</p> <p>Enrichissement du sol en matière organique</p> <p>Protection contre le vent</p> <p>Réduction de l'évapotranspiration</p> <p>Rempart contre le réchauffement climatique (régulation de la température)</p> <p>Rôle structurant du paysage</p> <p>Rôle de stockage de carbone</p> <p>Protection contre les pollutions et nuisances (sonore &amp; visuelles)</p>
<b>GROUPES BIOLOGIQUES CONCERNES</b>	Tous les taxons
<b>DESCRIPTION</b>	<p>La création et l'entretien de haies multi-strates au sein des sites permettra à une faune et à une flore urbaine de s'y installer, et favorisera la préservation de microréservoirs de biodiversité urbaine.</p> <p><b>Création, éclaircissement et restauration des haies arbustives et arborées :</b></p> <p>Les haies composées d'espèces à faible intérêt écologique ainsi que les haies monospécifiques seront éclaircies et restructurées. Il s'agit ici des haies plantées d'espèces ornementales matérialisant les pourtours du parc mais des haies supplémentaires pourront être créées en fonction du projet paysager.</p> <p>Pour une meilleure fonctionnalité écologique des haies, la période de floraison et de fructification des espèces végétales est importante à prendre en compte afin d'assurer une disponibilité en ressources alimentaires constante pour la faune.</p>

	<p><b>Entretien des haies :</b></p> <p>Absence d'entretien pour toutes les strates hormis travaux d'arrosage, confortement et parachèvement durant les 2 premières années.</p> <p>La taille peut être effectuée à titre paysager à partir de la 3ème année, et les individus végétaux sénescents devront être remplacés par des espèces aux attributs écologiques équivalents.</p> <p>Les traitements phytosanitaires, à l'exception de traitements localisés et spécifiques (e.g. maladies) devront être proscrits.</p> <p>Si possible, il est recommandé de privilégier des espèces issues de la marque « Végétal local », créer par l'Office National de la Biodiversité (OFB) et garantissant des semis et plants sauvages et indigènes, issu de collecte en milieu naturel dans chaque aire biogéographique de France.</p>
--	---

<b>MR 06</b> <b>MISE EN PLACE DE CLOTURES PERMEABLES A LA PETITE FAUNE</b>	
<b>OBJECTIF</b>	Permettre une libre circulation de la petite faune au sein des espaces urbanisés.
<b>GROUPES BIOLOGIQUES ET ENTITÉS CONCERNÉS</b>	Petits mammifères (hérissons, rongeurs, reptiles et amphibiens).
<b>IMPACT(S) CONCERNÉ(S)</b>	Rupture des continuités écologiques, fragmentation des habitats naturels.

<p><b>DESCRIPTION</b></p>	<p>L'artificialisation croissante des milieux agricoles et naturels a de nombreux impacts sur la biodiversité. Ce phénomène conduit à la fragmentation des habitats, contraignant les différentes espèces à réduire leur domaine vital ainsi qu'à modifier leurs déplacements.</p> <p>Afin de réduire ce phénomène, il est possible de rendre les aménagements perméables à la petite faune grâce à la mise en place de clôtures dites « perméables », à l'inverse des clôtures dites « imperméables » représentées par les clôtures pleines au moins dans leur partie inférieure : murs, murets, palissades, ou clôtures à mailles fines.</p> <p><b>Installations de clôtures perméables à la faune :</b></p> <p>La meilleure solution reste de ne pas installer de clôture lorsque cela n'est pas indispensable. Dans le cas échéant, les éléments de délimitation devront être adaptés :</p> <p>En créant des ouvertures de 10 à 20 cm<sup>2</sup> tous les 15 m. Lorsque cela est possible, opter pour la plus grande ouverture possible afin de permettre à des animaux de plus grande taille de bénéficier également de ce passage. Si la longueur totale de la clôture est inférieure à 15 m, prévoir au moins 1 passage.</p> <p>En installant des clôtures surélevées (10-20 cm de passage au bas de la clôture)</p> <p>En favorisant la pose de clôtures végétales de type haies multistrates</p>
---------------------------	--

## MR 07

### REALISATION DE SONDAGES PEDOLOGIQUES POUR LA CARACTERISATION DE ZONE HUMIDE

<b>OBJECTIF</b>	Déterminer la présence ou l'absence de zones humides
<b>IMPACT(S) CONCERNÉ(S)</b>	Destruction et/ou altération de zones humides
<b>DESCRIPTION</b>	<p>L'analyse pédologique des sols est préconisée lorsque le critère végétation n'a pas pu exclure la présence de zone humide sur un secteur donné (zones humides dites « pro parte »).</p> <p><b>Réalisation du relevé pédologique :</b></p> <p>L'observation des traits d'hydromorphie au sein d'un profil de sol peut être réalisée toute l'année, même si l'hiver est déconseillé (sol gelé). Le printemps est la saison idéale pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau, souvent période de l'engorgement maximal. Il faut tout de même noter que les traits d'hydromorphie sont permanents, et peuvent donc être observés à toute saison.</p> <p>L'expertise pédologique se base sur des sondages ponctuels, à partir desquels la délimitation des zones humides est faite par extrapolation. Tracer un contour précis de zone humide grâce à la pédologie peut nécessiter un nombre important de sondages pour se rapprocher de l'exhaustivité. La meilleure solution est de s'approcher au plus près de la limite de la zone humide, et de tracer un polygone reliant ces limites (amont/aval et bordures).</p>  <p>Figure 79 : Méthodologie de prospection à partir de la limite supposée de la zone humide (source : Guide d'identification et de délimitation des sols de zones humides, MEDDE 2013).</p>

La localisation précise et le nombre des sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Chaque sondage pédologique sur ces points doit être si possible d'une profondeur de 1,2 mètre. L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

1. **D'horizons histiques** (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres,
2. **De traits réductiques** débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol,
3. **De traits rédoxiques** débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur,
4. **De traits rédoxiques** débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm. Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide.

## MR 08

### REALISER UN INVENTAIRE FLORISTIQUE EN PERIODE FAVORABLE

<b>OBJECTIF</b>	Eviter la destruction d'individus de flore patrimoniale																																			
<b>GROUPES BIOLOGIQUES ET ENTITES CONCERNES</b>	Flore																																			
<b>IMPACT(S) CONCERNÉ(S)</b>	- Destruction d'individus de flore patrimoniale																																			
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Afin d'avoir des données exhaustives en termes de biodiversité et d'avoir une bonne évaluation des enjeux floristiques sur les secteurs de projets, il est nécessaire de réaliser des inventaires floristiques en période favorable d'observation et d'identification de la flore. Cette période s'étend de la mi-avril à fin juin et correspond à la période de floraison de la majorité des espèces.</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>J</th><th>F</th><th>M</th><th>A</th><th>M</th><th>J</th><th>J</th><th>A</th><th>S</th><th>O</th><th>N</th><th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td><td>X</td><td>X</td><td>X</td><td>X</td><td>X</td><td>X</td><td>X</td><td>X</td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table> <p> <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #008000; margin-right: 5px;"></span> Période optimale  <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #90EE90; margin-right: 5px;"></span> Période peu favorable  <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #FFFFFF; margin-right: 5px;"></span> Période non favorable         </p>												J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D			X	X	X	X	X	X	X	X		
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																									
		X	X	X	X	X	X	X	X																											